

EnJeu

HISTOIRE ET MÉMOIRES VIVANTES

**NOUVELLES RECHERCHES SUR
LES DÉPORTATIONS ET LES CAMPS**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Marie-José CHOMBART DE LAUWE, directeur de recherche honoraire (CNRS)

RÉDACTEURS EN CHEF

Yves LESCURE, directeur général de la Fondation pour la mémoire de la déportation (FMD)

Frédéric ROUSSEAU, professeur d'histoire contemporaine, Univ. Paul Valéry-Montpellier

RÉDACTEURS EN CHEF ADJOINTS

Jacques ARON, professeur honoraire d'histoire et théorie de l'architecture, essayiste sur la condition juive européenne

Charles HEIMBERG, historien et didacticien de l'histoire, professeur ordinaire, Univ. de Genève

Yannis THANASSEKOS, collaborateur scientifique en sociologie politique, Univ. de Liège

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Michel ANDRÉ, médecin expert du ministère de la Défense, ancien médecin au CHU Pitié-Salpêtrière

Corinne BENESTROFF, psychologue, docteur en littérature, chargée de cours, Univ. Paris 5

Laurence DE COCK, professeure agrégée, chargée de cours, Univ. Paris 7 / Lab. ECP, Univ. Lyon 2

Frédéric DETUE, maître de conférences en littérature générale et comparée, Univ. de Poitiers, Lab. FoReLL - B3

Henning FAUSER, docteur en histoire, enseignant à Sciences Po Rennes

Thomas FONTAINE, historien, directeur du Musée de la Résistance nationale de Champigny-sur-Marne

Bertrand HAMELIN, professeur agrégé, membre associé du CRHQ, UMR 6583 (CNRS/Univ. de Caen)

Charlotte LACOSTE, maître de conférences en langue et littérature françaises, Univ. de Lorraine, CREM-Praxitexte

Sébastien LEDOUX, historien (Paris 1/Centre d'histoire sociale du XX^e siècle), enseignant à Sciences Po

Cyrille LE QUELLEC, documentaliste, FMD

Julien MARY, docteur en histoire contemporaine, Univ. Paul Valéry Montpellier, EA 4424 CRISES

Albert MINCEGRÜN, professeur émérite en littérature contemporaine (spécif. Shoah), Univ. Libre de Bruxelles

Michel PIERRE, médecin-psychiatre des hôpitaux, médecin expert du ministère de la Défense

François RASTIER, directeur de recherche (CNRS) en linguistique, rattaché à l'ER-TIM (INALCO), Paris

Serge RAYMOND, ancien psychologue (EPS Ville-Evrard), ancien expert judiciaire près la cour d'appel de Paris

Bruno VÉDRINES, formateur en didactique du français, Univ. de Genève, IUF/E/Grafe

CONSEIL SCIENTIFIQUE DE LA FONDATION

Président : **Serge WOLIKOW**

Jean-Michel ANDRÉ - Jacques ARON - Arnaud BOULLIGNY - Aleth BRIAT - Claudine CARDON-HAMET

Marie Josée CHOMBART de LAUWE - Gaël EISMANN - Michel FABRÉGUET - Thomas FONTAINE - Patricia GILLET - Bertrand HAMELIN - Charles HEIMBERG - Peter KUON - Carole LEMÉE - Cyrille LE QUELLEC

Bruno LEROUX - Yves LESCURE - Agnès MAGNIEN - François MARCOT - Michel PIERRE - Serge RAYMOND

François ROUQUET - Frédéric ROUSSEAU - Robert STEEGMANN - Yannis THANASSEKOS - Jean VIGREUX

Secrétaire de rédaction : **Caroline LANGLOIS**

Un grand merci à Andreas Ritzer pour sa participation.

En Jeu

HISTOIRE ET MÉMOIRES VIVANTES

NOUVELLES RECHERCHES SUR LES DÉPORTATIONS ET LES CAMPS



SOMMAIRE

Nouvelles recherches sur les déportations et les camps

Dossier coordonné par Thomas Fontaine

La rafle du billet vert et les campagnes antisémites du journal *Le Matin* 13

Agathe DEMERSSEMAN

Le Sicherungslager Schirmeck. Un camp au cœur de la germanisation 31

Cédric NEVEU

Sur les traces du procédé Hollerith, dans les archives du KL Mauthausen 49

Adeline LEE

L'élimination des inaptes au travail forcé : les trois convois de victimes de Dora en 1944 65

Paul LE GOUPIL

Le quatrième et ultime convoi « d'inaptes au travail » parti de Mittelbau-Dora le 6 mars 1945 : la norme et le chaos concentrationnaires 77

Laurent THIERY

Natzweiler-Struthof. L'émergence du haut lieu de mémoire 89

Thomas FONTAINE

CHRONIQUE DES ENJEUX D'HISTOIRE SCOLAIRE

L'histoire scolaire, les relativismes et le n'importe quoi 101

Laurence DE COCK et Charles HEIMBERG

COMPTE RENDUS

Laurence Schram, *Dossin. L'antichambre d'Auschwitz* 107

Par Jacques ARON

Ian Kershaw, *L'Europe en enfer (1914-1949)* 109

Par Yves LESCURE

VIE ASSOCIATIVE 113

Nouvelles du monde associatif de la déportation

Rubrique coordonnée par Yves LESCURE

Contribuer à la revue 128

Comment se procurer la revue 130

Nouvelles recherches sur les déportations et les camps

Dossier coordonné par Thomas Fontaine

Introduction au dossier

Thomas FONTAINE – docteur en histoire.

Ce nouveau numéro d'*En Jeu* est un « Varia » proposant des éclairages sur les camps nazis, leur rôle et leur fonctionnement, les logiques de répression et de persécution qui y conduisirent des centaines de milliers d'hommes et de femmes, et des aspects de leurs mémoires.

Les articles qui le composent viennent enrichir notre connaissance des crimes nazis, en détaillant plusieurs aspects des mécanismes mis en œuvre, en enrichissant notre bagage des sources aujourd'hui disponibles et en proposant des interprétations de leurs lectures croisées.

Le premier, d'Agathe Demersseman, archiviste au Musée de la Résistance nationale, analyse le reportage photographique du journal collaborationniste *Le Matin* portant sur la rafle dite du billet vert, en mai 1941, à Paris, la première menée contre des milliers de Juifs de France. Il montre le contrôle exercé par les autorités nazies et la propagande élaborée avec l'aide de collaborationnistes français sur une étape essentielle du début de la persécution en France occupée.

Le second article traite des fonctions d'un camp, celui de Schirmeck, longtemps peu connu et assez anodin

dans le paysage des camps nazis, *a fortiori* dans les mémoires des déportés de France, mais dont l'historien Cédric Neveu nous rappelle qu'il joua un rôle clé dans la germanisation imposée par les Allemands à une Alsace annexée de fait en 1940 et, à une autre échelle, dans les déportations organisées depuis Paris. Si le prisme long-temps choisi pour aborder l'histoire des camps nazis fut celui d'une lecture de leur statut, cette étude rappelle l'importance de prendre en compte les politiques répressives à l'œuvre pour juger de l'importance d'un camp et de son implantation dans un dispositif et un réseau de lieux de détention.

Adeline Lee, auteur d'une thèse sur les Français déportés au camp de concentration de Mauthausen, nous propose une plongée dans les archives concentrationnaires, une enquête sur les traces du procédé mécanographique Hollerith, utilisé par les nazis, censé faciliter et optimiser la gestion des effectifs de détenus et le suivi de leurs dossiers. Le questionnement sur la portée de ce procédé et de son usage permet un autre regard sur l'administration des camps et interroge le contrôle que la SS entend conserver à l'heure d'une guerre totale où les flux et

les objectifs stratégiques prédominent de plus en plus.

Deux articles se répondent directement et se complètent parfaitement en proposant une chronologie de convois spécifiques partis du camp de Dora en 1944 et en 1945. Ils sont signés de Paul Le Goupil, ancien déporté et historien, aujourd’hui décédé, et de Laurent Thiery, docteur en histoire et directeur scientifique du projet de dictionnaire biographique des déportés de France passés par Mittelbau-Dora. Ils étudient des convois « d'inaptes au travail » et mettent ainsi en perspective la gestion par l'administration concentrationnaire des détenus très affaiblis, devenus inutiles à l'exploitation forcée et qu'il s'agit de laisser et de faire mourir dans des camps spécifiquement dédiés. Cela jusque dans les dernières semaines du système concentrationnaire.

Cette fois, c'est le statut des déportés de France qu'il s'agit d'interroger et de la fonction du meurtre : non plus seulement un outil d'élimination des ennemis politiques, mais de détenus devenus inaptes au travail forcé à l'heure des chantiers et de la production de la guerre totale.

Depuis son premier numéro, *En Jeu. Histoire et mémoires vivantes* porte une attention particulière aux enjeux mémoriels. Le présent opus interroge ce champ à travers l'analyse de la généalogie du site d'un haut lieu de la mémoire nationale installé sur le site de l'ancien camp de concentration de Natzweiler, avec un regard particulier sur les véritables porteurs du projet et, par conséquent, sur les constructions des mémoires de la déportation.

Parmi ce panel d'articles, plusieurs d'entre eux doivent beaucoup aux problématiques initiées par l'élaboration et la publication du *Livre-Mémorial des déportés arrêtés par mesure de répression*, édité en 2004 par la Fondation pour la mémoire de la déportation. Les recherches de plusieurs auteurs de ce numéro sont nées de ce travail, première étape indispensable dans notre connaissance des mécanismes à l'œuvre.

Ces recherches ont abouti à des thèses d'histoire au sein de laboratoires universitaires. Elles ont permis la découverte et la structuration de fonds d'archives, dont celui, essentiel pour beaucoup des travaux présentés ici, du Service historique de la Défense et de son pôle des Archives des victimes des conflits contemporains, à Caen.

Il est aujourd’hui significatif que ces recherches soient toujours aidées et portées par la Fondation et différentes structures, musées et centres d'interprétation, qui conservent, traitent et étudient les matériaux à disposition, enquêtent sur les déportés au départ de France. La collection du fonds dit du journal *Le Matin*, conservé par le Musée de la Résistance nationale, et les nombreux fonds conservés par La Coupole – le Centre d'histoire et de mémoire du Nord-Pas-de-Calais – sont aujourd’hui l’objet de deux vastes chantiers de recherche, dont témoigne ce numéro. Le premier met à jour un corpus photographique essentiel sur l'histoire sociale française, des années 1930 aux années 1950 ; le second établit la liste et élaborer les biographies

de l'ensemble des déportés passés par le camp de « Mittelbau-Dora ».

Enfin, parce que l'historiographie de ces sujets doit beaucoup à d'anciens déportés devenus historiens de leur propre histoire, il n'est pas moins significatif que ce numéro publie

un article de Paul Le Goupil, ancien déporté à Auschwitz et Buchenwald, auteur de nombreux travaux sur les camps, décédé le 10 septembre 2017, et auquel nous rendons hommage.

Que ce Varia sur ces thèmes en appelle d'autres !

EJ La rafle du billet vert et les campagnes antisémites du journal *Le Matin*

Agathe DEMERSSEMAN - Archiviste au Musée de la Résistance nationale (Champigny-sur-Marne).

Résumé : En mai 1941, les forces d'occupation, grâce à la collaboration de l'État français, organisent la première arrestation massive de juifs sur le territoire français. À la demande des services allemands chargés de la propagande et du contrôle de la presse, le journal collaborationniste *Le Matin* réalise et publie une série de photographies prises lors du transfert puis de l'internement de ces hommes. Ces reportages interviennent alors que le journal, relais zélé des législations antisémites allemande et française, mène depuis de longs mois une campagne d'opinion insidieuse à l'encontre de la population juive. L'étude des négatifs et des tirages photographiques de presse conservés au Musée de la Résistance nationale (MRN) à Champigny-sur-Marne permet de replacer ces photographies dans leur contexte de production, d'interroger les modalités de leur publication ainsi que leur impact sur l'opinion publique.

Mots-clés : antisémitisme, photographie, presse, collaboration.

Le 14 mai 1941, les services allemands, grâce à la collaboration de l'État français, organisent la première arrestation massive de Juifs sur le territoire français. Des images de ces événements subsistent dans les archives françaises et allemandes. Celles-ci ont souvent été utilisées pour illustrer la rafle et l'ouverture consécutive des camps du Loiret (Pithiviers et Beaune-la-Rolande) sans que l'intention première de leurs auteurs ait toujours été interrogée¹.

Le Musée de la Résistance nationale (MRN) à Champigny-sur-Marne conserve les négatifs originaux de quelques-unes de ces photographies réalisées par le journal *Le Matin*. Une série d'épreuves argentiques subsiste également, entrée dans les collections du MRN par l'intermédiaire de David Diamant². L'étude de ce corpus d'archives iconographiques et des sources imprimées permet de replacer les photographies de presse réalisées lors de la rafle de mai 1941 dans leur contexte de production et d'interroger les modalités de leur publication ainsi que leur impact sur l'opinion publique.

1. David Diamant, *Le Billet vert : la vie et la résistance à Pithiviers et Beaune-la-Rolande, camps pour Juifs, camps pour chrétiens, camps pour patriotes*, Paris, Renouveau, 1977 ; Klarsfeld Serge, *La Rafle du billet vert, 14 mai 1941*, Paris, FFDJF, 2011.

2. David Diamant, pseudonyme de David Erlich (1904-1986), émigré juif polonais communiste, est responsable des actions de Résistance dans le 10^e arrondissement de Paris. Membre fondateur des centres de documentation de l'Union des juifs pour la Résistance et l'entraide (UJRE, organisation juive dans la Résistance et liée à la MOI), de la Fédération nationale des déportés et internés résistants et patriotes (FNDIRP) et du Musée de la Résistance nationale, il a versé à ce dernier un important fonds d'archives répertorié sous la cote MRN/DD-UJRE.

3. Dominique Pinsolle, *Le Matin (1884-1944), une presse d'argent et de chantage*, Paris, Presses universitaires de Rennes, 2012, pp. 228-230.

4. AN, Z6/157/360, rapport de Gaston Rey, expert-comptable près le parquet de la Seine et de Marc Wilkoski, expert-comptable près la Cour d'Appel et le Tribunal civil de la Seine, commis par le juge d'instruction Raoult dans l'affaire du *Matin*, 13 août 1945.

5. En mai 1941, le tirage du *Matin* est cependant retombé à 300 000 exemplaires, ce qui le place, en terme d'audience, derrière *Paris-Soir* (tiré à un million d'exemplaires), *Le Petit Parisien* ou encore *Signal*.

UN JOURNAL COLLABORATIONNISTE, RELAIS ZÉLÉ DES LÉGISLATIONS ANTISÉMITES ALLEMANDE ET FRANÇAISE

Juin 1940. Malgré un déclin marqué de son tirage à la fin des années 1930 – consécutif à la radicalisation de sa ligne antisoviétique et germanophile³ – *Le Matin* fait partie des quatre grands journaux d'envergure nationale installés à Paris. Demeuré dans la ville en dépit de l'ordre de repli donné par le ministère de l'Information, le journal reparaît à la demande des autorités d'occupation dès le 17 juin, soit trois jours après l'entrée des troupes allemandes dans la capitale et cinq jours avant la signature de l'armistice⁴. Cette republication précoce et la chute de la concurrence créent une brève situation de monopole faisant du *Matin* le premier quotidien de France au cours de l'été 1940, avec 900 000 exemplaires imprimés quotidiennement⁵. Tout en continuant à donner l'apparence d'un journal national – conservant sa maquette, sa langue, son personnel et proposant au lectorat information générale et divertissements – *Le Matin* s'engage dans la voie d'une étroite

collaboration avec les autorités d'occupation et l'État français. Soumis à partir du 22 juin à la censure allemande, il reçoit consignes, subsides et approvisionnement en papier de la Propaganda Abteilung ainsi que, sous couvert de publicité, des financements de l'ambassade d'Allemagne d'Otto Abetz et de l'État français.

Le titre s'attache alors à reproduire fidèlement les principales lois allemandes et françaises, en particulier celles posant le cadre légal de la répression à l'encontre des juifs de France. L'ordonnance allemande du 27 septembre 1940 – qui définit le premier statut des juifs, ordonne leur recensement auprès des commissariats et instaure le marquage des commerces – donne ainsi lieu à quatre articles publiés en Une du *Matin* durant la première semaine d'octobre 1940. L'ordonnance du 18 octobre 1940 – prélude à l'aryanisation de l'économie⁶ – est également reproduite, complétée par la parution d'un communiqué de la Préfecture de police, qui en détaille la mise en application. Les lois françaises bénéficient d'un traitement similaire. Celle du 3 octobre 1940 – qui édicte un certain nombre d'interdictions professionnelles et d'exclusions – est par exemple publiée in extenso le 19 octobre.

La rédaction du *Matin* ne se contente cependant pas de la simple reproduction des communiqués allemands et

français. La publication de l'ordonnance du 27 septembre est précédée d'un chapeau présentant le texte comme « une décision attendue [contre des] juifs particulièrement arrogants [dont les] responsabilités [sont] lourdes dans les événements qui ont conduit la France à la catastrophe »⁷. Celle du 18 octobre 1940 – dont le texte officiel est repousé en page 3 – est l'occasion de dénoncer en première page « l'influence néfaste [des juifs] » contre laquelle la « législation française n'est pas armée pour lutter utilement », nécessitant la mise en place d'une politique active de collaboration⁸. Cet engagement fort du *Matin* au service de l'occupant lui est propre. Ce zèle sera porté à charge à la Libération lors de l'instruction du procès du journal.

TRIBUNE DE L'ANTISÉMITISME SCIENTIFIQUE

Également stipendié par des organisations collaborationnistes d'inspiration allemande tels l'Institut d'étude des questions juives (IEQJ) ou la Légion des volontaires français (LVF), *Le Matin* marque son adhésion aux thèses défendues par ces organismes. La proximité idéologique affichée par certains membres de la direction et de la rédaction est notoire. Maurice Buna-Varilla, directeur du *Matin*, comme Stéphane Lauzanne, principal éditorialiste du journal, se dit ouvertement prohitlérien⁹. Jacques Ménard, placé au

6. Jungius Martin, *Un vol organisé. L'État français et la spoliation des biens juifs. 1940-1944*, Paris, Tallandier, 2012.

7. *Le Matin*, n° 20643, 2 octobre 1940.

8. *Le Matin*, n° 20665, 24 octobre 1940, p. 1.

9. Dominique Pinsolle, *Le Matin, op. cit*, p.268.

poste de rédacteur en chef adjoint par les Allemands le 17 juin 1940 et devenu rédacteur en chef en février 1941, est quant à lui un fervent défenseur de la doctrine national-socialiste, membre du Mouvement social révolutionnaire d'Eugène Deloncle et président l'Association des journalistes antijuifs de Paris (AJA)¹⁰. C'est sous sa direction que *Le Matin* s'ouvre à l'antisémitisme de plume. Jacques Boulenger – dont la signature côtoie celle de Pierre Drieu La Rochelle, Ramon Fernandez, Louis-Ferdinand Céline et Robert Brasillach dans *Le Cri du Peuple* et *Révolution nationale* – signe en octobre 1940 deux pamphlets¹¹. En décembre 1940, Camille Mauclair, polygraphe et critique d'art, adhérent de l'AJA, publie un article tendant à démontrer la dégénérescence de l'art sous l'influence juive¹². L'antisémitisme scientifique trouve également sa place dans les colonnes du journal¹³. Les membres de l'IEQJ sont particulièrement sollicités. En août 1941, Georges Montandon publie dans *Le Matin* « Comment reconnaître le Juif ? », une féroce diatribe dans laquelle il développe sa vision ethno-raciale et eugénique¹⁴. La publication en 1942 sous forme d'extrait du

Répertoire et filiation des noms juifs d'Armand Bernardini est également à noter. S'appuyant sur l'onomastique et la généalogie, celui-ci entend mener « l'épuration ethnique de la France »¹⁵.

La proximité du *Matin* avec ces organismes créés et financés par les autorités allemandes est d'autant plus manifeste que le journal couvre à grand renfort de propagande les nombreuses initiatives de ces derniers. À partir de septembre 1941, l'exposition « Le Juif et la France » est présentée au palais Berlitz à Paris sous le patronage de l'IEQJ. La séance inaugurale du cours d'Henri Labroue, titulaire de la chaire d'histoire du judaïsme créée à la Sorbonne, est un autre exemple significatif de l'application zélée des consignes des services de propagande et de censure. Véritable échec malgré les précautions prises par le Commissariat aux questions juives¹⁶, ce cours est salué comme un « vif succès » dans les colonnes du journal¹⁷.

Jusqu'au 17 août 1944, date à laquelle le journal se saborde, *Le Matin* ouvre donc largement ses colonnes aux scripteurs et théoriciens antisémites faisant sien le discours de Jean Luchaire, président de la Corporation nationale de la

^{10.} Michaël Lenoire, « L'association des journalistes antijuifs », dans Pierre Targuieff (dir.), *L'Antisémitisme de plume, 1940-1944, études et documents*, Paris, Berg international, 1999, pp. 259-265.

^{11.} Jacques Boulenger, « Quelque chose d'intolérable chez les juifs », *Le Matin*, n° 20652, 11 octobre 1940 et « Israël lui-même a voulu rester une race à part », *Le Matin*, n° 20656, 15 octobre 1940.

^{12.} Camille Mauclair, « Gangsters de la peinture », *Le Matin*, n° 20710, 8 décembre 1940, pp. 1-2.

^{13.} Carole Reynaud-Paligot, « L'émergence de l'antisémitisme scientifique chez les anthropologues français », *Archives juives*, 2010/1 (vol. 43), pp. 66-76.

^{14.} Georges Montandon, « Comment reconnaître le juif ? », *Le Matin*, n° 20935, 5 août 1941, pp. 1-2.

^{15.} Armand Bernardini, « Faisons l'inventaire des familles françaises », *Le Matin*, n° 21187, 27 mai 1942.

^{16.} Claude Singer, « L'échec du cours antisémite d'Henri Labroue à la Sorbonne (1942-1944) », in *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 39, juillet-septembre 1993, pp. 3-9.

^{17.} *Le Matin*, n° 21860, 16 décembre 1942, p. 1.

presse française : « Nous ne faillirons pas à notre mission d'information et de propagande. [...] Nous devons orienter et diriger l'opinion de nos lecteurs voire même la violenter »¹⁸.

FAITS DIVERS ET REPORTAGES : L'ANTISÉMITISME CAPTIEUX DU MATIN

Depuis le 27 août 1940 – date de l'abrogation du décret-loi Marchandea – la tenue de propos racistes ou antisémites dans la presse n'est plus passible de sanctions. C'est donc ouvertement que *Le Matin* peut mener sa campagne d'opinion contre la « gangrène judéo-bolchevique » à travers une multitude de faits divers insidieusement montés de manière à vilipender la population juive de France. Les exemples, nombreux, sont martelés au fil des numéros : « Le procès du juif Jean Zay »¹⁹, « Isaac avait trouvé plus voleur que lui »²⁰, « 2 millions de marchandises saisies : de nombreux trafiquants sont juifs et étrangers »²¹, etc. À ces brèves s'ajoutent des reportages pour lesquels *Le Matin* dépêche ses envoyés spéciaux dans les « ghettos » de France. Ces reportages sont parfois illustrés de photographies accentuant ainsi leur caractère prétendument ethnographique. Tous les stéréotypes de la racio-ethnologie

^{18.} AN, Z6/48, dossier 2251 Jean Luchaire. Discours du 4 mars 1943 prononcé devant les autorités d'occupation et les journalistes français.

^{19.} *Le Matin*, n° 20644, 3 octobre 1940, p. 1.

^{20.} *Ibid.*

^{21.} *Le Matin*, n° 21086, 30 janvier 1942, p. 1.

^{22.} « Rue des rosiers sans rose : en la pénombre, les juifs attendent on ne sait quel miracle », *Le Matin*, n° 20820, 30 mars 1941, p. 1.

^{23.} C.E. Duguet, « Mesures contre le péril juif : le rôle des administrateurs aryens », *Le Matin*, n° 20845, 1^{er} mai 1941, p. 1.

^{24.} *Le Matin*, n° 208458, 10 mai 1941, pp. 1 et 4.

positions économiques. La majorité ne semblant pas l'avoir compris, des mesures plus sévères seront prises qui les en écartent totalement ».

Relais zélé des autorités d'occupation et de collaboration, *Le Matin* accompagne donc la mise en place d'une législation xénophobe et antisémite, justifiant celle-ci par des exposés scientifiques et des reportages en immersions dans les quartiers traditionnellement juifs. Ce faisant, le journal prépare l'opinion publique aux premières mesures d'exclusion économique et encourage l'acceptation des arrestations massives grâce à la haine inlassablement instiguée du juif et de l'étranger, à la dénonciation systématique de leur mainmise sur l'économie française, au martellement de la promesse de leur exclusion et d'une aryannisation de leurs entreprises favorables aux « vrais Français ».

LE MARAIS : UN QUARTIER AU COEUR DE LA RAFLE DU BILLET VERT

C'est dans ce contexte qu'intervient la première grande rafle antisémite en zone nord. Le 13 mai 1941, sur ordre du lieutenant SS Theodor Dannecker, chef du service en charge de la « question juive » à la Sipo-SD, et en application de la loi française du 4 octobre 1940 relative aux « ressortissants étrangers de race juive », la Préfecture de police de Paris remet quelque 6 500 convocations individuelles – des billets de couleur verte – établies à l'aide du fichier du recense-

ment dressé à partir de septembre 1940 par les autorités françaises sur ordre allemand. Les personnes convoquées sont invitées à se présenter pour « examen de leur situation » dans l'un des centres indiqués par le billet – caserne de Napoléon, caserne des Minimes, rue Édouard Pailleron, rue de la Grange-aux-Belles, gymnase Japy, caserne des Tourelles – ou dans leur commissariat de quartier. Près de 3 750 hommes, âgés de 18 à 60 ans et étrangers exclusivement (principalement des Polonais, des Autrichiens et des Tchèques), se présentent aux autorités françaises et sont arrêtés²⁵. Transférés en bus à la gare d'Austerlitz puis par trains spéciaux vers les camps d'internement de Pithiviers et de Beaune-la-Rolande dans le Loiret, ils sont internés sous la responsabilité des autorités françaises jusqu'en juin 1942, date à laquelle ils sont déportés vers le camp de concentration d'Auschwitz.

S'il n'existe pas, à notre connaissance, de photographies de presse prises le 14 mai aux abords immédiats des casernes et commissariats, trois clichés datés du 19 mai et réalisés par l'agence Fulgor pour le compte du Matin rendent compte des effets de la rafle sur le quartier du Marais²⁶. Prises rue Nonnain-d'Hyères (aujourd'hui totalement rebâtie), ces photographies non publiées sont accompagnées de la légende suivante : « Les boutiques juives vont disparaître. À la suite de la campagne d'épuration, de nombreuses boutiques juives sont

²⁵. Benoît Verny, « L'internement à Pithiviers et à Beaune-la-Rolande des hommes juifs arrêtés dans la région parisienne le 14 mai 1941, jusqu'à leur déportation à Auschwitz en juin-juillet 1942 », in *La Rafle du billet vert, 14 mai 1941, et l'ouverture des camps d'internement du Loiret*, Cercle d'étude de la Déportation et de la Shoah-Amicale d'Auschwitz, Paris, 2012.

²⁶. MRN/Le Matin/F-42462-42464

La rafle du billet vert et les campagnes antisémites du journal *Le Matin*

fermées dans le quartier Saint-Paul, le ghetto, appelé prochainement à disparaître. N.P.M. [notre photo montre] : un aspect inaccoutumé du quartier Saint-Paul avec les boutiques fermées. (Pala) Ag. Fulgor. 19.5.41 ». La rue est située dans le quartier Saint-Paul, baptisé « Pletzt » (petite place en yiddish) en raison de la forte densité d'une population juive venue essentiellement d'Europe centrale et orientale et ayant fui l'avancée du nazisme. Les patronymes qui ornent les enseignes des boutiques sont le reflet de ces migrations : Meinstner, Novak, [C]asiek. Les commerces de cette rue sont également représentatifs de la variété des activités exercées par ces populations : ferrailleur, tailleur, boulanger-pâtissier, marchand de quatre saisons, cafetier, hôtelier, etc. Le quartier Saint-Paul est particulièrement touché par les arrestations du 14 mai, ce qui explique l'assignation à

proximité de deux des grands centres de rassemblement permettant des arrestations massives : la caserne des Minimes et la caserne Napoléon.

Ce reportage photographique recèle par ailleurs des détails qui éclairent de manière significative le contexte dans laquelle la rafle de mai 1941 intervient. Les juifs de France, notamment les étrangers ou apatrides, citoyens respectueux de la légalité républicaine et soucieux de leur assimilation, observent attentivement les injonctions de la loi. Lors du recensement qui, institué par l'ordonnance allemande du 27 septembre 1940, permet l'établissement du fichier Tulard (instrument de la convocation du 14 mai 1941²⁷), 90 % des personnes concernées se présentent aux autorités, selon Serge Klarsfeld. Quant à l'article 4 de cette même ordonnance, stipulant que « tout commerce dont le propriétaire ou le détenteur est juif devra être désigné comme entreprise juive

par une affiche spéciale en langues allemande et française », son application est visible sur cette série de photographies.

Un autre détail enfin peut être interprété comme un indice révélateur de la confiance,



© MRN/Le Matin

Affiches « 1^{er} Mai » de l'État français placardées sur la devanture d'un commerce juif dans le quartier Saint-Paul. Photo Robert Palat pour l'agence Fulgor, 19 mai 1941.

²⁷. Laurent Joly, *Enquête au cœur de la préfecture de police de Paris et du commissariat général aux questions juives (1940-1944)*, Paris, Grasset, 2011 ; René Remond [dir.], *Le Fichier juif*, rapport de la commission présidée par René Rémond au Premier ministre, Paris, Plon, 1996.

parfois crédule, que les juifs de France ont alors pu placer en l'État français et en sa protection. Les affiches « Je tiens les promesses, même celles des autres » produites par l'État français à l'occasion du 1^{er} mai 1941 sont placardées sur la porte d'un des commerces. Cette confiance explique aussi en grande partie le nombre important de personnes s'étant volontairement rendues à la convocation du billet vert. Si la crainte de représailles envers les familles peut expliquer que plus de la moitié des personnes convoquées se soient effectivement présentées aux autorités françaises, beaucoup ont également cru qu'il ne s'agissait là que d'une formalité administrative. Nombreux sont, parmi les juifs de France étrangers, des engagés volontaires pour leur pays d'accueil durant la Drôle de Guerre. Bien que n'ayant pas été naturalisés – ou en ayant perdu le bénéfice suite à la loi de dénaturalisation du 22 juillet 1940 –, ils se sentent pleinement français et ne perçoivent pas toujours la menace qu'augure cette convocation. Enfin, si 42 % des personnes convoquées ne se sont pas présentées, il s'agit essentiellement d'initiatives individuelles. L'heure de la distribution des convocations, juste avant le couvre-feu, n'a en effet pas permis la concertation et l'organisation d'une quelconque résis-



© MRN/Le Matin.

Affiche « Judisches Geschäft » placardée sur la devanture d'un commerce juif dans le quartier Saint-Paul, à Paris. Photo Robert Palat pour l'agence Fulgor, 19 mai 1941.

tance. Par ailleurs, la population étant alors extrêmement mobile, un certain nombre de convocations ne sont pas parvenues aux personnes auxquelles elles étaient adressées²⁸.

GARE D'AUSTERLITZ : UN EMBARQUEMENT SAVAMENT ORCHESTRÉ

Première vague d'arrestations massives sur le territoire métropolitain, préparée par une longue campagne d'opinion, le déroulement de la rafle du billet vert est, à l'instigation des autorités allemandes, largement couverte par la presse légale. *Le Matin* dépêche pour l'occasion au moins un journaliste et deux photographes identifiés qui couvrent toutes les étapes de l'opération, à Paris (quatre photographies connues dont une publiée) puis à Pithiviers (sept photographies connues dont deux

28. Annette Kahn, *Le Fichier*, Paris, Robert Laffont, 1992.

publiées)²⁹. Dès le 15 mai, un article très informé de la chronologie des événements, du nombre et de la qualité des personnes arrêtées paraît³⁰ : « Se conformant à la loi du 4 octobre 1940, du gouvernement français, aux termes de laquelle les juifs de provenance étrangère peuvent être mis dans un camp de concentration, la police française a procédé, hier matin, à une vaste rafle d'environ 5000 étrangers juifs âgés de 18 à 40 ans, ex-Polonais, surtout ex-Tchécoslovaques et ex-Autrichiens. [...] Dès 7 heures du matin, ces juifs avaient été convoqués par les commissariats de police, dans différents endroits ». Ils sont ensuite transférés par bus de la Société de transports en commun de la région parisienne (STCRP) à la gare d'Austerlitz, sous la conduite de gardes mobiles et de gardes républicains, comme le souligne l'article qui tait toute présence des autorités allemandes. L'arrestation comme l'internement des raflés sont confiés par celles-ci à la gestion de l'administration française. Si l'une des photographies prise pour *Le Matin* et publiée le 16 mai ne laisse voir, par son cadrage initial, que la présence française sur le quai d'embarquement de la gare d'Austerlitz, une photographie

Arrivée des raflés du billet vert sur le quai d'embarquement d'Austerlitz sous la supervision de gardes mobiles français. Photo Maurice Le Chapelain pour « Le Matin », 14 mai 1941.

de l'agence Trampus, prise sous un angle différent, montre en revanche la supervision effective de l'opération par un soldat allemand. La censure, attentive, caviarde cependant cette silhouette en vue d'une éventuelle publication³¹.

Sur la série de photographies prises pour *Le Matin* à l'arrivée à la gare d'Austerlitz, les hommes qui s'avancent vers le train portent de petites malles. La convocation les invitait en effet à se présenter accompagné d'un membre de leur famille ou d'un ami, par la suite prié d'aller chercher pour eux quelques effets personnels – vêtements et vivres. Certains détournent la tête ou se cachent, d'autres sourient à l'objectif. Une photographie – dont la composition étudiée laisse à penser qu'elle a

29. MRN/DD-UJRE, *Le Matin* (tirages argentiques), mai 1941.

30. Envoyé spécial, « Paris débarrassé de nombreux juifs étrangers. Ils sont envoyés dans des camps de concentration », *Le Matin*, n° 20862, 15 mai 1941, pp. 1 et 3.

31. AN, Z/6/1015 scellés du dossier 1965 ; cité dans Thomas Fontaine, Denis Peschanski, *La Collaboration, Vichy-Paris-Berlin 1940-1945*, Paris, Tallandier, 2014, p. 90.

été mise en scène – figure un simulacre de visite médicale précédant l'embarquement. Légendée au verso « Un juif passe la visite médicale sur le quai, avant le départ », cette photographie n'a cependant pas été publiée par le journal. Elle peut être vue comme le média d'une propagande savamment orchestrée.

Enfin, le lecteur est informé de la destination des convois. L'article du 15 mai note ainsi : « 12 h 17. Le train s'ébranle, emportant vers leur nouvelle résidence 1 080 juifs, loin de ce Paris dont ils abusèrent si facilement. [...] L'opinion publique a noté avec satisfaction cette première mesure d'assainissement qui en appelle d'autres. » Tout comme les légendes des photographies conservées au Musée de la Résistance nationale, l'article fait cependant mention de trois camps



© MRN/DD-UJRE/Le Matin.

Visite médicale sur le quai d'embarquement d'Austerlitz avant le transfert des raflés vers Pithiviers et Beaune-la-Rolande (Loiret). Photo Maurice Le Chapelain pour « Le Matin », 14 mai 1941.

préparés pour recevoir les futurs internés : « Gurs (Basses-Pyrénées) [...]. Deux autres, non loin d'Orléans »³². Le camp de Gurs n'a pourtant pas servi à l'internement des raflés du 14 mai 1941. Cinq trains relient les gares de Pithiviers et Beaune-la-Rolande dans le Loiret en quatre à six heures.

L'envoyé spécial du *Matin*, resté anonyme, embarque dans l'un d'entre eux : « Nous venions de passer Chamarande. Dans le train qui nous emmenait, des juifs pensifs ou hilares... »³³



© MRN/DD-UJRE/Le Matin.

Arrivée des raflés à Pithiviers. Photo Maurice Zalewski pour « Le Matin », 14 mai 1941.

³². *Le Matin*, n° 20862, *ibid.*

³³. Envoyé spécial, « Chez les juifs au camp de Pithiviers », *Le Matin*, n° 20863, 16 mai 1941, p. 1.

La rafle du billet vert et les campagnes antisémites du journal *Le Matin*

L'OUVERTURE DU CAMP D'INTERNEMENT DE PITHIVIERS

Une seconde série de clichés du *Matin* conservée par le Musée de la Résistance nationale compte sept photographies, exclusivement consacrées à l'ouverture du camp d'internement de Pithiviers. En l'état actuel du traitement des négatifs du *Matin*, il ne semble pas y avoir eu de reportages photographiques réalisés par ce journal à Beaune-la-Rolande ou dans le cadre des chantiers extérieurs au camp (fermes de la Beauce et Sologne, sucrerie de Pithiviers, râperie à betterave d'Engenville et Mainvilliers, etc.) où les internés ont servi de main-d'œuvre.

À l'arrivée dans la ville de Pithiviers, dont la gare est éloignée de 200 mètres environ de l'entrée du camp, la distance est parcourue à pied sous l'escorte des gendarmes français. La colonne des captifs – que le journaliste compare à un « caravanséral »³⁴ – croise le chemin de quelques habitants de la commune. À l'entrée du camp, les raflés sont inscrits indi-

viduellement et internés au motif de leur « surnombre dans l'économie nationale »³⁵. Une photographie de l'enregistrement est publiée le 18 mai dans *Le Matin* accompagnée de la légende suivante : « À l'arrivée, les juifs sont contrôlés soigneusement par la police française »³⁶. La surveillance du camp est en effet assurée par des gendarmes de la région parisienne, des douaniers repliés du Sud-Ouest et des gardiens auxiliaires recrutés localement. L'enregistrement est par ailleurs un épisode marquant pour nombre d'internés qui reviennent sur cette scène à travers leurs témoignages et leurs créations³⁷.



© MRN/DD-UJRE/Le Matin.

Enregistrement des raflés à l'entrée du camp d'internement de Pithiviers. Photo Maurice Zalewski pour « Le Matin », 14 mai 1941.

³⁴. *Ibid.* : « On y entend toutes les langues, tous les dialectes : le yiddish naturellement est roi ».

³⁵. AN, F/9/5632 à 5668 : fiches individuelles des internés des camps de Beaune-la-Rolande et de Pithiviers (Loiret) établies par la préfecture de police (déposées au Mémorial de la Shoah).

³⁶. *Le Matin*, n° 20865, 18 mai 1941, p. 1.

³⁷. Claude Ungar, « La vie dans les camps de Pithiviers et Beaune-la-Rolande entre mai 1941 et juin-juillet 1942 vue par trois artistes : Mosek Scheiner, Arthur Weisz et Lipa Zdrojewicz » dans *La Rafle du billet vert, 14 mai 1941, et l'ouverture des camps d'internement du Loiret*, Cercle d'étude de la Déportation et de la Shoah-Amicale d'Auschwitz, Paris, 2012, pp. 27-44.



Vue du camp d'internement de Pithiviers.
Photo Maurice Zalewski pour « Le Matin », 16 [?] mai 1941.

Datée du 16 mai, une autre photographie réalisée pour le journal *Le Matin* représente une vue générale du camp depuis une position surélevée. Au-delà des barbelés, sur le chemin vicinal, des habitants vaquent à leurs occupations. L'épreuve argentique est porteuse d'instructions de recadrage qui oblitèrent sciemment la proximité de la ville et de sa population. Ainsi centrée sur le camp, la photographie donne un aperçu des installations au moment de l'ouverture de celui-ci : bâtiment en maçonnerie abritant la cuisine, baraques en bois offrant un abri précaire aux internés, marquage au sol des sept structures encore à bâtir³⁸. Les installations sanitaires – notamment les latrines – ne semblent pas avoir été fonctionnelles à l'arrivée des 1600 internés. Malgré l'extrême

indigence que laisse deviner cette photographie – qui ne semble d'ailleurs pas avoir été publiée – le journaliste note : « Le camp, pour autant que j'ai pu en juger, ne s'annonce pas comme bien terrible. Des baraquements sans doute, la soupe comme à la caserne, mais un service de garde débonnaire, de l'air, voire un certain confort... »³⁹ Et de poursuivre : « Puis on les a envoyés à la soupe. Bien des sinistrés de guerre,

en nos provinces du Nord, bien des prisonniers, n'ont pas ce confort... » Illustrant les propos du journaliste, une photographie légendée au verso du tirage argentique « Chez les juifs, au camp de Pithiviers. La première corvée de soupe » est publiée le 18 mai⁴⁰. Enfin, deux photographies, non publiées, saisissent des instants de vie dans le camp. Intitulée « Les joueurs de cartes », la première fait écho aux témoignages de certains internés. Lipa Zdrojewicz représente ainsi dans son carnet de dessins les internés, dans l'attente, jouant aux cartes⁴¹. L'article du 16 mai s'achève du reste sur cette image : « Quand ils ont fini, les enfants de Judas, en attendant les travaux auxquels ils sont destinés, s'en vont jouer à la belote »⁴². La seconde scène immortalise un épé-

³⁸. Sur l'organisation postérieure du camp, voir, aux Archives départementales du Loiret, 175W3411L - plan du camp d'hébergement de Pithiviers, 1943.

³⁹. *Le Matin*, n° 20863.

⁴⁰. *Le Matin*, n° 20865.

⁴¹. Claude Ungar, *op. cit.*, p. 44.

⁴². *Le Matin*, n° 20863.

mère salon de coiffure. La légende qui accompagne ce cliché révèle l'intention antisémite de son auteur : « Chez les juifs, au camp de Pithiviers. Dès l'arrivée au camp, le coiffeur commence déjà à faire... des affaires. »

TRAVAIL DE COMMANDE ET EXCLUSIVITÉ DE L'INFORMATION

Il est bien évident que si *Le Matin* a pu réaliser un tel reportage, c'est uniquement avec l'aval des services de censure et de propagande allemands. Chaque semaine, la section Presse de la Propaganda-Staffel organise à l'hôtel Majestic, siège du MBF, des conférences auxquelles doivent se rendre ou se faire représenter les directeurs des journaux. Ils y reçoivent les directives et les communiqués officiels. Un censeur est par ailleurs détaché par la Propaganda-Staffel auprès de chaque journal paraissant en zone nord. Dès juillet 1940, un certain Pistaffa-Heinrichs⁴³ est placé auprès des services du *Matin* pour contrôler étroitement la rédaction.

En comparant les publications du *Matin* et du *Petit Parisien*, on constate par ailleurs une grande similitude

⁴³. AN, 1AR/109, liste des membres de la rédaction, juillet 1940.

⁴⁴. « 5 000 juifs habitant Paris ont été envoyés hier dans des camps », *Le Petit Parisien*, n° 23436, 15 mai 1941, p.1.

⁴⁵. Hubert Bouchet (envoyé spécial), « Entre les barbelés, les juifs nettoient leur cantonnement. Beaune-la-Rolande, 17 mai », *Le Petit Parisien* (édition de Paris), n° 23439, 18 mai 1941, pp.1 et 3. « Exclusivité *Petit Parisien* ». Article illustré d'une photographie de l'agence Fulgor : « des juifs étrangers [...] au camp de concentration de Pithiviers ».



Camp de Pithiviers, assis sur une table renversée, un homme se fait couper les cheveux par un autre interné. Ils sont entourés d'une foule curieuse posant pour le photographe.
Photo Maurice Zalewski pour « Le Matin », 16 [?] mai 1941.

Ils ménagent les journaux collaborationnistes à grande audience en leur réservant, à chacun, la primauté d'une information⁴⁶. Signe manifeste de l'échec de l'opération et de la mauvaise réception par l'opinion de cette annonce, la rafle du 20 août 1941 et l'internement à Drancy de juifs français ne font l'objet d'aucune mention dans *Le Matin* – ce qui contraste fortement avec la couverture médiatique offerte à la rafle du billet vert quelques mois plus tôt – et seules quelques lignes lui sont consacrées dans *Le Petit Parisien*. Les reporters-photographes du *Matin* ont pourtant bien été admis à pénétrer dans la cité de la Muette et à y photographier les vexations subies par les internés. Le Musée de la Résistance nationale conserve en effet plusieurs photographies prises par le reporter-photographe René Saint-Paul le 9 septembre 1941 dans l'enceinte du camp, figurant des hommes alignés à la manière d'un cliché anthropométrique sur lesquelles est portée la mention manuscrite « Types de Juifs ». Quant à la rafle du Vel d'Hiv', en juillet 1942, conformément aux directives allemandes, elle est passée sous silence par l'ensemble des titres paraissant légalement.

Le sort des près de 4 000 raflés de mai 1941 n'est pas davantage évoqué. Le 8 mai 1942, 289 d'entre eux sont transférés au Frontstalag 122 de Royallieu à Compiègne (Oise), d'où ils sont majoritairement déportés

vers Auschwitz-Birkenau le 5 juin. Trois autres convois partent vers Auschwitz : le 25 juin et le 17 juillet depuis Pithiviers ; le 28 juin de Beaune-la-Rolande.

PUBLIER DE LA PHOTOGRAPHIE : ACCREDITATION, VISAS ET MISE EN PAGE

La photographie de presse, comme les écrits, est contrôlée très en amont du reportage. Pour accéder au quai d'embarquement et au camp d'internement, l'opérateur – salarié ou pigiste d'un journal légal ou d'une agence de presse – a dû présenter une accréditation. Celle-ci a été obtenue au terme d'une enquête personnelle menée par la Propaganda-Staffel et les services de la Gestapo⁴⁷. Le but : restreindre le nombre de personnes habilitées à prendre des photographies en extérieur, limiter la production d'images pour mieux en contrôler la diffusion, conditionner, enfin, le photographe à ne prendre que des images conformes à la ligne définie par les services de censure. Omniprésente et omnipotente, la Propaganda-Staffel impose également la publication de contenus produits ou commandés par les services de propagande. En juin 1946, le photographe Robert Palat témoigne : « la censure allemande peu à peu, au bout de trois ou quatre mois, ne se contenta plus d'interdire la publication de certaines photos mais demanda même que l'on

fasse certains reportages et l'on envoie des reporters à certaines cérémonies »⁴⁸.

Comme pour les textes, une censure préalable s'applique aux photographies avant toute publication. Au verso de certains tirages argentiques conservés au Musée de la Résistance nationale, un tampon de censure – traduit en allemand et français à la manière des « Avis » – est apposé : « Freigegeben [...] / Autorisé pour la publication sous réserve de rappel ultérieur. Censure photographique. Paris, le 15 mai 1941. I. A. » D'autres ne sont porteurs que de la mention manuscrite « Visé » et des lettres « AJ », paraphe très certainement du censeur assigné au *Matin*. Les photographies sont par ailleurs retravaillées et recadrées. Si certaines interventions semblent relever d'un caviardage opéré par la censure – c'est le cas des stries rouges dissimulant la proximité des Pithivériens –, d'autres indications de recadrage, plus techniques – cadre noir, dimensions ou indications de maquettage (« filet noir ; 2 colonnes ») –, sont davantage le fait du service illustration du *Matin*. Il peut s'agir d'une simple nécessité de mise en forme en vue de la publication comme d'une forme d'autocensure. Parfois, ce découpage se nourrit d'une intention manifeste de modifier le sens de l'image et le fait historique à des fins de propagande. Représentant



© MRND-UJREZLe Matin

Verso d'un tirage de presse légendé par le photographe du « Matin », estampillé par la censure allemande.

initialement deux internés s'acquittant de la corvée de soupe et accompagnés d'un troisième homme portant le pain – la photographie est réduite à moins d'un tiers de sa taille et au sujet auxiliaire afin d'être publiée sur une colonne. Pour les besoins de l'impression (procédé photomécanique), les contours et les ombres portées sont rehaussés à la gouache noire et grise. À l'arrière-plan, baraques et internés disparaissent sous une couche de peinture blanche. Publiée en Une le 18 mai 1941 et accompagnée d'un seul titre « à Pithiviers, les juifs font du camping... forcé » et de la légende « La première corvée de pain »⁴⁹, ce fragment soutient par ailleurs plus évidemment les thèses du *Matin* que l'image originelle (voir pages suivantes). Si l'iconographie proposée en première page sert généralement de document d'illustration, produit non pour rendre compte de l'actualité mais pour l'évoquer,

⁴⁶. Il est cependant à noter que *Paris-Soir* ne publie aucun article relatif à la rafle de mai 1941.

⁴⁷. AN, F/41/1414, ministère de l'Information – Presse : dossiers des autorisations de paraître – déclarations individuelles à la Propaganda-Staffel Paris Gruppe Presse Zensur : *Le Matin* – *La Semaine*, septembre-octobre 1940.

⁴⁸. AN, Z/6/731, dossier 5467 Fulgur. Pièces 183-188 : déposition de Robert Palat devant Eugène Weill, juge d'instruction près la Cour de justice du département de la Seine, 21 février 1946.

⁴⁹. *Le Matin*, n° 20865, p.1.



« La corvée de soupe », épreuve argentique retravaillée en vue de sa publication.

la publication de la « corvée » en Une du 18 mai 1941 poursuit vraisemblablement un autre objectif. Le choix de recadrage, la force évocatrice de l'image, l'absence d'exégèse et la confrontation au reste de l'actualité servent la dialectique antisémite du journal. Alors que dans l'économie de cette seule page quatre brèves rappellent aux lecteurs les difficiles conditions de vie auxquelles ils sont quotidiennement confrontés⁵⁰, la photographie semble être une métaphore de l'abondance à laquelle auraient droit ces juifs étrangers « goguenards », reprenant ainsi tous les poncifs du « complot juif » développés par *Le Matin* et les milieux collaborationnistes.

LE POIDS DE L'IMAGE ET LA RESPONSABILITÉ DU PHOTOGRAPHE

L'analyse de ce reportage photographique montre indéniablement le rôle actif que joue l'image dans le

^{50.} *Ibid.* « La viande n'est pas indispensable, sachez composer de nourrissants menus végétariens » ; « L'Amérique n'envoie plus de vivres à la France » ; « Le goûter dans les écoles [distribué par le] Secours national d'entr'aide d'hiver du Maréchal » ; « UN très grave incendie s'est déclaré au centre de stockage de ravitaillement général ».



Extrait de la Une du « Matin » du 16 mai 1941.

dispositif de propagande. D'une compréhension immédiate, accessible à toutes les couches de la population, la photographie est largement utilisée par les autorités allemandes qui, plus encore que les services de l'État français, ont bien saisi la potentialité du médium. Car, dans l'imagination populaire, la photographie ne peut mentir ; elle saisit le réel en toute transparence. Pourtant, sans même faire l'objet d'un montage, la photographie ne montre pas tout. Elle délaissé la temporalité – le placement et l'orchestration de la scène de l'auscultation sur le quai avant embarquement par exemple – et l'espace de la prise de vue – la présence allemande hors champ sur le quai ou celle, censurée, des villageois à proximité du camp de Pithiviers. Par ailleurs, la lecture d'image est induite et conditionnée par les discours martelés dans

l'opinion par la presse, les affiches, les expositions de propagande. La représentation du « juif » donnée dans le cadre des reportages sur la rafle de mai 1941 fait ainsi écho aux nombreux écrits antisémites et thèses ethno-raciales développées notamment par le journal.

Cette démonstration d'authenticité de la photographie – simple élément d'illustration non porteur de sens politique – sous-tend, à la Libération, toute la dialectique des reporters-photographes face aux instances juridiques et professionnelles jugeant des faits de collaboration. Ceux-ci, se considérant comme de simples opérateurs, font de la photographie un instrument de discours tout à fait secondaire⁵¹. Les cours de justice ont par ailleurs bien du mal à juger ce type de collaboration. Le statut professionnel du reporter-photographe n'étant pas encore pleinement assimilé à celui du journaliste défini en 1935 par la loi Bachard, les publications demeurent anonymes. C'est ce que relève le 31 décembre 1944 la note sur la responsabilité pénale du *Matin* présentée à la cour de justice de la Seine qui, si elle engage la responsabilité de la direction et du rédacteur en chef, ne cherche guère à définir celle du photographe : « Il convient de se demander si l'on trouve dans les colonnes du *Matin* des titres, des photographies et des

articles constituant les éléments du crime de trahison ou d'indignité nationale. On peut estimer que les propriétaires, directeur [...] sont conjointement responsables, avec le rédacteur en chef de tout ce qui dans le journal est en quelque sorte anonyme comme les titres, manchettes, photographies, éditoriaux, informations et commentaires non signés [...] »⁵²

Ce n'est donc que grâce à la conservation des quelques épreuves argentiques de presse ou matériel d'agence que les photographes ayant réalisé les reportages sur la rafle du billet vert pour *Le Matin* ont pu être identifiés. Le nom de Robert Palat, photographe et actionnaire de l'agence photographique de presse Fulgur, auteur du reportage sur le quartier Saint-Paul, est crédité sur la légende dactylographiée accompagnant l'envoi du négatif sur plaque de verre au journal. Les noms de Maurice Le Chapelain et Maurice Zalewski, photographes salariés du *Matin*, apparaissent au verso des épreuves argentiques visées par la censure et exceptionnellement préservés de la destruction⁵³. Pour ces deux noms, il n'existe pas de dossiers d'épuration judiciaire, soit que la cour de justice de la Seine ait instruit en premier le procès des journaux et des rédacteurs, donnant un moindre crédit à l'image de presse (dessin comme photographie) et à la responsabilité de

^{51.} Il en va de même des dessinateurs de presse, poursuivis à la Libération pour leurs activités d'affichistes sans être pour autant inquiétés pour les dessins ou bandes dessinées qu'ils publient dans la presse d'information générale ou illustrée à destination de la jeunesse. Voir Xavier Aumage, *Traits résistants : la Résistance dans la bande dessinée de 1944 à nos jours* [exposition MRN-CHRD, mars-septembre 2011], Lyon, Libel, 2014.

^{52.} AN, Z/6/587 dossier 4991 : *Le Matin*.

^{53.} MRN/DD-UJRE, *Le Matin* (tirages argentiques), mai 1941.

ses producteurs ; soit que ces dossiers aient été perdus ou détruits suite à la loi d'amnistie d'août 1953. Maurice Le Chapelain et Maurice Zalewski doivent cependant répondre au questionnaire de leur commission d'épuration professionnelle afin d'obtenir leur carte de presse en 1945 et pouvoir poursuivre leurs activités⁵⁴. À la différence de l'épuration judiciaire, l'épuration professionnelle ne suscite pas de contre-enquête et repose uniquement sur les éléments fournis, à décharge, par le demandeur de l'accréditation de presse. Aucun des deux reporters-photographes salariés du *Matin* ne fournit à la commission les coupures de presse des photographies produites pendant la guerre. Ils minorent également la portée politique de leur contribution, se prévalant en outre de sentiments « anticollaborationnistes » ou d'activités de résistance lors de l'insurrection parisienne. Dans le champ « justifications personnelles » pour la période 1940-1944, l'un d'eux écrit : « ai conservé pendant toute l'Occupation l'appartement et les affaires d'un israélite ; ai fait revenir d'Allemagne avec de faux papiers un Français requis pour le STO ». En avril 1945, lorsque le questionnaire auprès de la commission est établi, l'un œuvre auprès du journal issu de la Résistance *Front national*, l'autre auprès du service de presse des armées interalliées. En juin 1945, la commission

professionnelle statue, au vu des éléments communiqués, sur une suspension, théorique, de huit mois à compter du 1^{er} septembre 1944. S'il est démontré que l'utilisation de l'image et en particulier de la photographie dans la presse de la Collaboration n'est ni neutre ni anodine, la responsabilité du photographe est cependant minimisée par celui-ci à la Libération et imputée à la direction politique et éditoriale du journal et aux services de propagande allemands.

La complétude du corpus de photographies réalisées pour *Le Matin* sur la rafle du billet vert et sa confrontation aux sources imprimées permettent l'étude de la première arrestation de masse en zone nord et de son traitement par un journal collaborationniste ouvertement antisémite. Elles permettent surtout de considérer l'objet photographique en replaçant celui-ci dans son contexte de production et en interrogeant sa portée auprès de l'opinion publique. Largement utilisée à des fins de propagande, la photographie de presse a longtemps été délaissée par l'historiographie en raison de sources lacunaires ou partiellement ouvertes. De nombreuses études sont encore à mener pour analyser plus finement l'usage de la photographie dans le dispositif d'information et de propagande dont la Seconde Guerre mondiale et l'occupation de la France proposent des exemples significatifs.

EJ LE SICHERUNGSLAGER SCHIRMECK UN CAMP AU CŒUR DE LA GERMANISATION

Cédric NEVEU - Historien, enseignant.

Résumé : Camp peu connu – en comparaison du camp de concentration de Natzweiler tout proche –, Schirmeck est pourtant au cœur des politiques répressives à l'œuvre en Alsace et en Moselle annexées. Créé à l'initiative du Gauleiter Robert Wagner, ce camp devient l'outil privilégié pour « mettre au pas » les récalcitrants à la politique de germanisation et de nazification. Schirmeck cumule ainsi les fonctions répressives entre 1940 et 1944 : camp d'internement et de rééducation, annexe des prisons d'Alsace, camp de rééducation par le travail (AEL), outil de pression pour les réfractaires aux mesures d'incorporation, lieu de transit avant les camps de concentration. En parallèle, il occupe une place non négligeable dans la répression mise en œuvre en zone occupée, que ce soit lors de la destruction du réseau Alliance ou au moment des opérations « terroristes » menées par les Kommandos de la Sipo et des unités de la Wehrmacht à l'automne 1944 dans les départements vosgiens. Au total, de 10 000 à 15 000 détenus y sont incarcérés.

Mots-clés : Alliance, Alsace, Annexion, Gestapo, Moselle, Natzweiler, Schirmeck, Wagner.

54. Commission de la carte d'identité des journalistes de presse (CCJP)/dossiers 1433 et 1448.

Schirmeck, connais pas ! » Le titre de cet article rédigé par Jacques Granier résume à lui seul le relatif vide historiographique demeurant sur ce camp¹. En Alsace, le camp de Tambov pour les incorporés de force ou le camp de concentration de Natzweiler sont largement connus et sont l'objet d'une riche bibliographie. « L'enfer du Struthof et le Purgatoire de Schirmeck », pour reprendre l'expression de Jacques Granier, traduisent à eux seuls le sort subi par l'Alsace et la Moselle pendant la Seconde Guerre mondiale : d'un côté Natzweiler, camp de concentration intégré dans l'horreur du système concentrationnaire et lieu emblématique de la déportation « *NN, Nacht und Nebel* » ; de l'autre Schirmeck, traduction sous la forme répressive du projet d'annexion nazie. Tous deux à quelques kilomètres l'un de l'autre, au sud-ouest de Strasbourg.

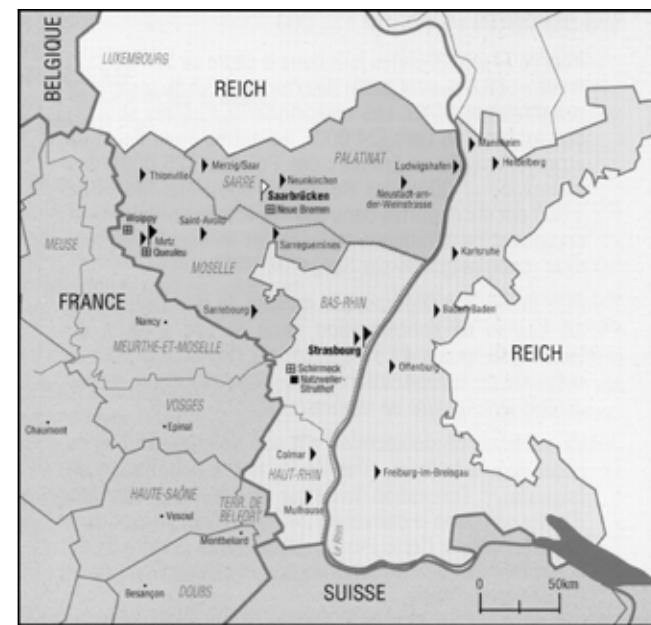
Cependant, le traitement réservé à ces deux camps, Natzweiler, où a été installé le Centre européen du résistant déporté, et Schirmeck, qui a presque totalement disparu sous un ensemble de maisons individuelles, exprime de façon éloquente le peu d'intérêt porté au sort spécifique de l'Alsace et de la Moselle annexées dans l'historiographie. Il ne reste à Schirmeck qu'une plaque sur l'ancienne Kommandantur et une rue du Souvenir. À Natzweiler,

le camp des « NN » a effacé le camp des Alsaciens-Mosellans. Camp d'en haut, il a occulté le camp d'en bas. Le Mémorial d'Alsace-Moselle, inauguré à Schirmeck en 2005, tente de pallier ce vide concernant le Sicherungslager Schirmeck en rassemblant la documentation la plus large (archives originales, témoignages, photographies...) conservée tant en France qu'en Allemagne. Mais il s'agit avant tout d'un musée sur l'annexion, dont « l'aura » ne dépasse pas le cadre régional².

Pourtant, le Sicherungslager (SL) Vorbrück bei Schirmeck occupe une place importante dans le processus de germanisation et de nazification à l'œuvre dans ces trois départements français (le Bas-Rhin et le Haut-Rhin, qui constituent l'Alsace, et la Moselle). Rappelons qu'ils ne sont pas occupés par une puissance étrangère avec laquelle le gouvernement légal installé à Vichy collabore, mais qu'il s'agit de zones qui ont été annexées de fait de façon illégale par le Reich et qui sont gérées administrativement par un pouvoir civil. Des milliers de personnes, Alsaciens et Mosellans bien sûr, mais aussi « Français de l'Intérieur » [c'est-à-dire de la France hors Alsace-Moselle], Allemands, Polonois, Italiens, Russes, Tchèques... sont internés dans ce camp au statut et au fonctionnement singuliers.

1. Jacques Granier, *Schirmeck, Sicherungslager Vorbrück bei Schirmeck im Elsass*, Éd. Les Dernières nouvelles de Strasbourg, 1968 ; « Schirmeck, connais-pas ! », in *Saisons d'Alsace*, n° 114, Strasbourg, Ed. La Nuée Bleue, 1991, pp. 267-279. Citons encore *Le Camp d'internement de Schirmeck*, Essor, 1994, Coll. Documents, T. 1. Un livre de Jean-Laurent Vonau intitulé *Le Sicherungslager Vorbrück-Schirmeck* vient d'être publié en juillet 2017 aux Éditions du Signe. Ne l'ayant pas encore lu, nous ne pouvons l'intégrer dans le présent article.

2. En se rendant à Schirmeck, la signalétique du camp de concentration est nombreuse et précise ; elle est quasiment absente pour le Mémorial d'Alsace-Moselle. Se référer au site du musée www.memoiralsace-moselle.com.



Alsace-Moselle annexée.
Carte extraite de l'ouvrage
Déportations et Génocide
(Éd. FNDIRP-Tallandier)

- Ancienne frontière française
- Gau Oberrhein
- Gau Westmark
- BdS
- BdO
- Gestapo
- Camp ou prison
- Camp de concentration

Tenter d'écrire l'histoire du camp de Schirmeck, c'est se heurter à une difficulté de taille, en l'occurrence les sources s'offrant à la disposition du chercheur. La Division des archives des victimes des conflits contemporains (DAVCC) à Caen possède une documentation fragmentaire sur le camp. En effet, seul une partie du fichier original du magasin d'habillement (Effktenkammer)³, quelques listes de détenus ou de transports en particulier vers les camps de concentration de Dachau⁴ et de Natzweiler⁵ sont les seules sources encore à disposition. Heureusement, les milliers de dossiers individuels conservés dans la série 21 P à la DAVCC permettent de compléter très utilement le parcours des internés. Les Archives nationales ne conservent que peu de choses ; les fonds dans les archives départementales sont plus riches – fonds Kleinmann, archives carcérales des prisons de Moselle et d'Alsace, fonds de la Sipo-SD. Les archives de l'épuration se révèlent une source aux grandes possibilités comme les fonds

3. DAVCC : 25 P 1295-1296 - Fichier original du magasin d'habillement de Schirmeck. Il s'agit d'environ 6000 fiches individuelles avec nom, prénom, date de naissance, date de remise des effets et de restitution.

4. DAVCC : LA 6819 à 6886 - Liste des internés de Schirmeck déportés à Dachau. LA 9878-9880 - Liste des détenus du camp de Schirmeck transférés à Dachau entre le 15 et le 22 novembre 1944.

5. À titre d'exemple, citons SCH 2/1 - Liste de Français internés au camp de Schirmeck-Vorbrück et transférés au camp de Struthof ; SCH 2/2 - Liste de 61 Français internés à Schirmeck baraque 10 et transférés au Struthof (liste transmise par le ministère de l'Intérieur.) ; SCH 2/3 - Liste des hommes et femmes internés au Sicherungslager Schirmeck transférés au Struthof le 2 septembre 1944.

de la justice militaire conservés à Le Blanc, où se trouve conservé le procès du commandant du camp de Schirmeck Karl Buck⁶. En Allemagne, la documentation semble également peu importante⁷. Afin de reconstituer les effectifs passés par le camp, le chercheur doit partir de ces listes fragmentaires, complétées par la consultation d'archives individuelles comme les dossiers de victimes conservés à Caen ou, pour les résistants, le fonds 16 P au Service historique de la Défense, à Vincennes. L'exploitation des archives carcérales allemandes, comme les registres d'écrou originaux des prisons d'Alsace et de Moselle, où les mentions de transferts vers le camp de Schirmeck sont nombreuses, et les listes de transports constituées au départ de ces prisons⁸, s'avère très utile. À travers l'exemple alsacien-mosellan, le but de cet article est donc de dresser un historique de ce camp largement méconnu et surtout de tenir d'en présenter l'évolution.

SCHIRMECK : ORGANISATION ET STATUT

La création du camp

Le 2 juillet 1940, le commandant en chef de la Sipo (Befehlshaber der Sipo-SD, ou BdS) pour l'Alsace, le Dr Gustav-Adolf Scheel, ancien chef des Jeunesses hitlériennes, donne

6. Un livre a été publié sur ce procès, Jean-Laurent Vonau, *Profession bourreau. Struthof Schirmeck, les gardiens face à leurs juges*, Strasbourg, Éd. La Nuée Bleue, 2013.

7. À Berlin-Lichterfelde, fonds R 83 Elsass. A Ludwigsbourg ou encore à Arolsen, seules quelques listes sont conservées.

8. Pour la Moselle, signalons les cartons 27 P 10 et 11. Ces cartons contiennent en particulier des centaines de listes de transports de détenus constitués par les services de la Sipo au départ de la prison de Metz.

9. BABL : R 83/Els./Vorl. 4 : lettre du Befehlshaber der Sipo-SD au RSHA, 15 juillet 1940.

l'ordre à l'Einsatzkommando (commando d'intervention) I/III de la Sipo-SD de Strasbourg, appartenant à l'Einsatzgruppe (groupe d'intervention) III Elsass, d'installer un camp de passage pour 150 personnes et un camp de concentration pouvant accueillir 200 personnes à proximité de leur lieu de garnison. Ce dernier camp doit pouvoir détenir les catégories suivantes : les combattants allemands des Brigades internationales, les personnes susceptibles par leur comportement ou leurs opinions d'entraver l'œuvre d'intégration de l'Alsace dans le Reich, et toutes personnes s'étant livrées à des voies de fait sur des soldats allemands ou des ressortissants du Reich. Les Allemands trouvent à Schirmeck, à environ 70 kilomètres de Strasbourg, au sein de la vallée de la Bruche, un camp de six baraquas édifiées par les autorités françaises en 1939 pour accueillir d'éventuels réfugiés. Le 15 juillet, le Dr Scheel annonce au RSHA (Office central de sécurité du Reich) que le camp est prêt⁹. Le 17 juillet 1940, le camp est placé sous l'autorité du SS-Hauptsturmführer Karl Buck. Né à Stuttgart le 17 novembre 1894, Karl Buck sert comme lieutenant dans l'armée allemande pendant la Première Guerre mondiale. Blessé à la jambe, il doit être amputé en 1930. La prothèse qu'on lui pose lui

vaudra le surnom de « commandant à la jambe de bois ». Adhérent du parti nazi depuis 1931, membre de la SS et de la Gestapo, il a servi auparavant dans différents camps notamment à Heuberg (Wurtemberg), à Ulm-Kuhberg ou encore Welzheim¹⁰.

Le camp, qui ne cesse d'être modifié pendant toute l'Annexion, est organisé selon le modèle bien connu des camps d'internement nazis (miradors, barbelés, baraquas, Kommandantur du camp, lieu d'interrogatoire pour la Gestapo) mais avec quelques particularités. Tout d'abord, le camp est mixte et la partie réservée pour les femmes est isolée du reste du camp. La surveillance n'est pas confiée à une unité de SS mais à 60 hommes de l'Ordnungspolizei (police d'ordre), renouvelés toutes les six semaines tandis que quatre gardiennes, dirigées par une Alsacienne, s'occupent des femmes. Le camp exerce également une fonction sociale avec la présence d'une cantine extérieure ouverte à la population dans l'avant-camp (Vorhof) aux côtés de la Kommandantur et d'un poste de garde qui contrôle l'accès à l'avant-camp. Enfin, en 1943, le commandant fait édifier une vaste salle des fêtes pouvant contenir jusqu'à deux mille personnes, décorée de drapeaux nazis, d'emblèmes et de fresques

murales. Mais derrière cette façade, le rez-de-chaussée ou « Bunker » cache vingt-six cellules d'un mètre sur deux où le commandant enferme les détenus récalcitrants.

Un statut spécifique lié à la situation particulière de l'annexion

La double mission souhaitée dès l'origine et le flou sur le statut exact du camp sont résumés dans la double appellation rencontrée dans les documents officiels, qu'ils émanent des services de police ou de la Kommandantur du camp : Erziehungslager (camp de rééducation) et Sicherungslager (camp de sûreté). La première dénomination correspond à la mission du camp telle que la conçoit le Gauleiter de l'Alsace Robert Wagner. Ce dernier a une vision bien particulière de sa fonction. Véritable « soldat politique »¹¹, il pense que la population alsacienne doit être rééduquée pour retrouver les racines germaniques que vingt années de domination française ont fortement mises à mal. Pour cela, il n'envisage pas, dans un premier temps, le recours à des dispositions radicales comme l'envoi massif en camp de concentration mais estime qu'une structure spécifique à la situation de l'Alsace doit être créée. Les éléments les plus récalcitrants

10. Archives de la justice militaire (AJM), Le Blanc : procès de Karl Buck.

11. Robert Wagner est né le 13 octobre 1895 près d'Eberbach, dans la vallée du Neckar, au sein d'une famille paysanne. En 1914, il est élève-maître à l'École normale d'instituteurs d'Heidelberg. Mobilisé, il est envoyé en France où il reçoit dès 1915 la Croix de Fer. L'armistice est un choc. Désœuvré, il se rapproche du NSDAP naissant, motivé par sa haine des communistes. Il reste dans l'armée au sein de l'école d'infanterie de Munich. Après sa participation au putsch manqué de 1923, il est condamné le 1^{er} avril 1924 à 18 mois de forteresse. Interné à Landsberg avec Adolf Hitler, il se met dès sa libération à la disposition de celui-ci. Robert Wagner gravit rapidement les échelons du parti en pays de Bade pour atteindre la fonction de Gauleiter puis, à partir de 1933, celle de Reichsstatthalter pour le pays de Bade. Lothar Kettneracker, « La Politique de nazification en Alsace », *Saisons d'Alsace*, n° 65, 1978, pp. 67-70.

au processus de germanisation seraient mis à l'écart, rééduqués selon les principes du national-socialisme fondés essentiellement sur le travail et la discipline puis libérés pour retrouver toute leur place dans le corps social alsacien. Wagner résume lui-même sa conception : « inculquer aux Alsaciens difficiles à éduquer l'attitude qu'il [convient] d'avoir face au travail et à l'organisation politique du Grand Reich¹² ».

Les détenus de sécurité (Sicherungshäftlingen) sont des personnes considérées comme dangereuses et qui, de ce fait, doivent être écartées du reste de la population. Au bout d'une période de détention à vocation dissuasive variant de quelques jours à six mois, les internés sont soit libérés, soit traduits devant la justice ou, pour les plus dangereux, transférés vers un camp de concentration. En réalité, il est difficile de faire la distinction entre les détenus aux fins de rééducation et ceux aux fins de sécurité, les Allemands utilisant indifféremment l'une ou l'autre des dénominations. Cependant, dans les premières semaines, la distinction semble avoir été respectée. Ainsi, une soixantaine de détenus ayant manifesté leur comportement anti-allemand avant l'Annexion ou étant connus comme déserteurs pendant la Première Guerre mondiale sont internés pour une période de rééducation de six semaines puis renvoyés à leur travail¹³.

12. Lothar Kettenacker, *op.cit.*, p. 124.

13. Ainsi en août 1940 à Kintzheim, dans le Bas-Rhin, cinq habitants sont appréhendés pour avoir fait prisonniers des parachutistes allemands dans la forêt locale avant le début de l'annexion.

Toutefois, l'étude attentive des archives carcérales allemandes nous permet de penser que les Allemands eux-mêmes n'ont pas une idée précise du statut du camp. Ainsi, sur les registres des prisons de Moselle, les Allemands désignent le camp de Schirmeck comme un Sicherungslager (SL) mais également comme un Konzentrationslager (camp de concentration). À de nombreuses reprises, le camp est également appelé Arbeitslager (camp de travail) ou Arbeitserziehungslager (camp de rééducation par le travail). L'étude des motifs d'arrestations, lorsqu'ils nous sont connus, permet de dégager une certaine cohérence derrière cette variété d'appellation. Ainsi, des personnes arrêtées pour des infractions sur la législation du travail (Arbeitsvertragsbruch, Arbeitsbummelei...) sont transférées à l'Arbeitserziehungslager (AEL) Schirmeck. Dans le même ordre d'idée, des personnes incarcérées pour des motifs politiques (manifestations anti-allemandes, passage de la frontière...) sont quant à elles transférées au SL Schirmeck. Enfin, dans les affaires les plus graves mettant en cause des membres de la Résistance ou des récidivistes, la mention sur le registre d'écrou est celle du Konzentrationslager (KL). Il semble donc que, pour les autorités allemandes elles-mêmes, le rôle du camp ne soit pas bien défini et que celles-ci lui attribuent un statut spécifique en fonction de la catégorie du détenus qui doit y être interné.

À l'origine, le camp est créé d'un commun accord entre le Gauleiter Wagner et le Reichsführer-SS Heinrich Himmler. Si le commandant en chef de la Sipo (BdS) pour l'Alsace en assure l'administration et la gestion, c'est le Gauleiter qui a le dernier mot. De ce fait, la SS tente à plusieurs reprises de mettre la main sur ce camp hors de tout cadre. La première tentative apparaît à l'été 1941 lors de son agrandissement. À la suite d'un décret interdisant désormais aux unités de police chargées du maintien de l'ordre d'être utilisées pour la garde des camps, le BdS Dr Fischer, successeur du Dr Scheel, milite auprès du Gauleiter pour le maintien du camp sous sa forme actuelle, expliquant que le transfert des détenus dans des KL mettrait en danger « les succès en matière de rééducation obtenus jusqu'ici à Schirmeck mais encore, ce qui est bien plus grave, entraînerait [...] des répercussions politiques fâcheuses en Alsace.¹⁴ » Une nouvelle tentative a lieu au printemps 1944 de la part du chef de la Gestapo, le SS-Gruppenführer Müller. Le BdS Dr Erich Isselhorst – qui a succédé à Fischer fin 1943 – insiste sur le rôle initial indispensable du camp. Mais le Gauleiter Wagner répond, dans une lettre du 21 avril 1944, que le camp de Schirmeck ne se veut pas une copie d'une formule existante dans le Reich, que ce soit camp de concentration ou camp de travail. Il explique qu'en raison du

manque d'éducation de la population alsacienne, il est nécessaire de disposer d'une structure capable de rééduquer les éléments hostiles sans aucune limite d'internement¹⁵.

L'entrée au camp

À l'arrivée au camp, les nouveaux arrivants sont dirigés vers l'Effektenkammer sous les coups et les insultes, tout le trajet se faisant au pas de course, la marche étant interdite à l'intérieur de l'enceinte du camp. Les détenus doivent alors remettre tous leurs effets personnels, passent à la fouille, sont douchés et tondus. Une fois cette étape passée, les prisonniers sont regroupés dans la baraque n° 7 pour les « novices » où ils sont mis en condition, pour une quinzaine de jours en moyenne¹⁶. Passé ce délai, le commandant les reçoit un à un et procède à leur interrogatoire. C'est seulement après cet interrogatoire que le Sicherungshäftling intègre pleinement la « société » du camp. Les détenus reçoivent alors un signe distinctif de leur catégorie, dont la nomenclature diffère des triangles des camps de concentration : certes rouge pour les politiques, mais vert pour les passages illégaux de frontière, jaune pour les Polonais, les Russes, les Juifs..., bleu pour les homosexuels et les religieux, écossais pour les droits communs et les asociaux. Les prisonniers sont ensuite dirigés vers leurs

14. Bundesarchiv Berlin-Lichterfelde : R 83 Elsass/1 : Lettre du Befehlshaber der Sipo-SD Strasburg au chef de l'administration civile, Gauleiter et gouverneur du Reich Wagner, 13 août 1941.

15. Bundesarchiv Berlin-Lichterfelde : R 83 Elsass/1 : Lettre du chef de l'administration civile en Alsace au SS-Gruppenführer Müller, 21 avril 1944.

16. Témoignage d'Eugène Kurtz, in *Le Camp d'internement de Schirmeck*, *op.cit.*, pp. 17-19.

baraques. La baraque n° 14 est quant à elle exclusivement attribuée aux femmes¹⁷.

La journée du détenu est rythmée par le travail. Ceux-ci sont employés dans des chantiers forestiers aux abords du camp, dans des carrières notamment à Hersbach, à la base aérienne de Entzheim, à des travaux de terrassement en tirant un énorme rouleau compresseur, dans des entreprises locales et à l'entretien du camp. La nourriture largement insuffisante¹⁸ ne subvient pas aux besoins journaliers. Les coups et les brimades qui pleuvent sur ceux qui ont le malheur de déplaire aux gardiens, notamment les ecclésiastiques ou les Polonais, contribuent à l'affaiblissement progressif des prisonniers. Seule consolation, les détenus sont autorisés à recevoir un colis par mois. Des exercices physiques de quatre à six heures de suite sont régulièrement organisés sur la place de rassemblement et le dimanche matin, le commandant se livre à des sermons devant les prisonniers rassemblés. Appelé le « Zirkus Buck » [« Cirque Buck », du nom du commandant du camp], ces sermons fustigent les vieilles opinions du passé et vantent les mérites du national-socialisme¹⁹. Toutes ces mesures visent à l'épuisement physique et surtout moral de l'interné afin de le rééduquer

plus facilement. Très rapidement, l'expression de « voyages à Schirmeck » s'impose au sein de la population pour désigner l'internement au camp. En moyenne, la population du camp s'établit à environ 1000 hommes et 400 femmes²⁰. Ce tableau rapide des conditions de détention au camp, malgré leur dureté, n'est en rien comparable avec la vie des détenus internés dans les camps de concentration. Les 76 décès officiels recensés, même si on peut penser qu'ils furent plus nombreux, n'atteignent pas les pourcentages de mortalité des KL²¹.

SCHIRMECK ET LA GERMANISATION

Après cette présentation rapide du camp et de son fonctionnement, essayons de mener une réflexion sur l'évolution comparée du camp et de la politique d'annexion. Notre analyse s'appuie sur un échantillon de 3 636 détenus recensés par nos soins, Alsaciens, Mosellans mais aussi étrangers et Français de l'Intérieur, pour lesquels nous disposons d'informations assez précises. Bien qu'incomplet, au regard du total présumé de 10 000 à 15 000 détenus, cet échantillon permet de cerner les processus policiers et carcéraux à l'œuvre dans les zones annexées et la place du camp de Schirmeck dans ces circuits répressifs.

¹⁷. AN : F 9 5569 - dossier Schirmeck : rapport de Pierre Mouchenik sur le camp de Vorbruck à Schirmeck, 25 janvier 1945.

¹⁸. AN : F 9 5569 - dossier Schirmeck : compte-rendu de Victor Marbler sur son séjour au camp de Schirmeck du 16 juin 1943 au 4 août 1943.

¹⁹. Témoignage du chanoine Charles Pabst, in *Le Camp d'internement de Schirmeck*, op.cit., p. 74.

²⁰. Robert Heitz, *À Mort ! (Souvenirs)*, Paris, Éd. de Minuit, 1946, p. 55.

²¹. Nous insistons particulièrement sur cette question, plusieurs auteurs utilisant de manière inappropriée le terme de camp de concentration pour désigner le camp de Schirmeck.

Schirmeck et la mise au pas de la population alsacienne 1940-1941

Dans les premiers mois de l'annexion, la politique du Gauleiter cherche à obtenir l'adhésion de la population en jouant sur la persuasion et la contrainte. Des manifestations de masse sont organisées, la population est embrigadée dans de multiples organisations (Opferring, NSDAP, Frauenschaft...) alors que différentes mesures comme la germanisation des noms, des rues, la destruction de statues ou de monuments aux morts s'efforcent d'effacer toute trace de la présence française. Dans le même temps, les autorités nazies s'efforcent de dissuader toute manifestation d'opposition par un système policier et judiciaire omniprésent. Le camp de Schirmeck joue un rôle central dans ce filet répressif. Par la violence physique et morale qui s'y exerce, tout foyer d'opposition doit être circonscrit et chaque Alsacien est prévenu de ce qu'il encourt s'il refuse la mise au pas.

Pendant ces deux premières années, la majorité des internements le sont pour l'aide apportée à des prisonniers de guerre, l'écoute de la radio étrangère mais surtout pour des manifestations anti-allemandes : paroles insultantes à l'égard de personnalités du régime, manifestations à caractère francophile, dégradation de symboles du nouveau régime... Les coupables sont internés au camp pour une durée de trois mois en moyenne puis libérés sans jugement non sans avoir été in-

²². Sur cette affaire, voir François Entz, « L'affaire de Hochfelden », in *Saisons d'Alsace* n° 114, Strasbourg, 1991, pp. 239-248.

formés du risque qu'ils encourent en cas de récidive. Mais, malgré la peur du « voyage à Schirmeck », les actes hostiles se multiplient, véritable désaveu à la politique du Gauleiter. La manifestation de Hochfelden (au nord de Strasbourg) en est un exemple criant. Le 14 juillet 1941, deux cents jeunes gens entonnent des chants patriotiques dans les rues et déposent un bouquet tricolore au Monument aux morts. La Gestapo proclame l'état de siège le 19 juillet et transfère 108 habitants à Schirmeck²². Tous sont libérés au bout de quelques semaines à l'exception des plus jeunes qui, après leur libération sont incorporés au Reichsarbeitsdienst (RAD), service de travail du Reich introduit par une ordonnance du 8 mai 1941. Le camp se voit ainsi confier une nouvelle tâche, à savoir participer à l'effort du Reich dans la guerre qu'il mène, en l'occurrence par le travail.

Outre cette fonction répressive, le camp accueille une population en transit vers un camp de concentration. Ce sont des personnes considérées comme particulièrement dangereuses qu'il convient absolument de séparer du reste de la population : Allemands connus pour leurs sentiments antinazis, criminels de droit commun, témoins de Jéovah, membres des Brigades internationales. Une trentaine de « Rotspänienkämpfer » (combattants espagnols rouges), arrêtés à l'été et à l'automne 1940, sont ainsi regroupés au camp avant de prendre la direction de Dachau fin novembre-

début décembre 1940²³. Citons encore l'exemple des Tchèques engagés dans la Légion tchèque, raflés le 24 novembre 1941 sur ordre du RSHA, après l'exploitation des archives du consulat tchèque à Strasbourg, saisies à l'été 1940. En Moselle, c'est 52 personnes qui sont victimes de cette opération, toutes transférées à Schirmeck. La plupart sont libérées entre mars et septembre 1942, à l'issue de négociations entre le Gauleiter de la Sarre-Palatinat et de la Moselle annexée, Josef Bürckel, et le BdS en Lorraine, Anton Dunckern. Trois d'entre elles sont cependant transférées au camp de Dachau en raison de leur passé politique chargé²⁴.

L'année 1941 voit le démantèlement des premiers groupes de Résistance. Ainsi, le groupe dit de La Main noire, créé en septembre 1940 par le jeune Marcel Weinum, est démantelé les 18 et 28 juillet 1941 à la suite de l'attentat du 8 mai 1941 contre la voiture de Bürckel²⁵. Dix-huit jeunes gens sont transférés en octobre au camp de Schirmeck, tandis que les plus impliqués sont incarcérés à Heilbronn et Mannheim. La plupart, âgés de moins de 18 ans, sont libérés du camp en avril 1942 après six mois de détention pour être incorporés dans le RAD²⁶. Six d'entre eux

ont été condamnés par le Sondergericht (tribunal spécial) de Strasbourg mais la détention subie à Schirmeck est imputée sur la peine prononcée, le camp de Schirmeck jouant dans ce cas de figure le rôle de centre de détention préventive intégré dans un processus judiciaire.

En parallèle de cette fonction répressive à l'égard des populations locales, le camp sert également de camp de rééducation par le travail. Comme nous l'avons déjà expliqué, des transports constitués de travailleurs étrangers (travailleurs civils polonais et russes raflés à l'est, travailleurs requis à l'ouest) quittent les prisons d'Alsace et, surtout, de Moselle. Certains ont tenté de passer la frontière vers la France, se sont enfuis de leur lieu de travail ou encore se sont rendus coupables d'actes délictueux relevant du droit commun (vols, recel, coups et blessures...). Cette main-d'œuvre est primordiale pour le fonctionnement de l'économie de guerre, notamment dans les bassins miniers et sidérurgiques de Lorraine, mais aussi comme main-d'œuvre agricole dans les milliers d'exploitations laissées à l'abandon après les expulsions de 1940. En Moselle, la police avait privilégié jusqu'à l'été 1942 les prisons locales et le camp

23. DAVCC : LA 6819-6886 - Liste des internés de Schirmeck déportés à Dachau.

24. Cédric Neveu, *La Gestapo en Moselle, une police au cœur de la répression nazie*, Metz, ÉD. Serpenoise, 2012 [réed. 2015 Les Éditions du quotidien], pp. 30-32.

25. Une grenade est jetée dans sa voiture alors que celui-ci déjeune à quelques mètres de là dans une brasserie. La voiture est pulvérisée mais le Gauleiter est indemne. DAVCC : dossiers des membres de la « Main noire ».

26. Dix membres du groupe sont traduits le 31 mars 1942 devant le *Sondergericht* de Strasbourg dont six viennent de Schirmeck. Des peines de 6 mois à 4 ans de prison sont prononcées et la peine de mort à l'encontre de Marcel Weinum qui est décapité le 14 avril 1942 à Stuttgart. Ceslav Sieradski, Polonais du groupe, est exécuté à Natzweiler le 12 décembre 1941.

de rééducation par le travail (AEL) de Guénange, où l'internement ne pouvait excéder 56 jours. Les services de la Gestapo en Moselle se tournent alors vers le SL Schirmeck, qui permet des détentions plus longues – jusqu'à six mois, durée suffisante pour corriger les « fortes têtes ». Schirmeck devient alors l'AEL du BdS en Lorraine pour les travailleurs des deux sexes. Chaque semaine, des petits convois de quelques dizaines de travailleurs étrangers – essentiellement polonais, soviétiques et « français de l'intérieur » – quittent Metz, prennent d'autres détenus à Sarrebourg, avant de poursuivre leur route vers la gare de Rothau et à Schirmeck. Citons par exemple le transport du 9 juin 1943, parti de Metz, comprenant soixante requis du STO français. Ces détenus à rééduquer restent à Schirmeck de quelques semaines à quelques mois puis, à l'issue d'un dialogue entre Buck et le service de la Sipo-SD compétent, sont libérés et renvoyés immédiatement sur leur lieu de travail. Les irrécupérables ou les récidivistes sont transférés en camp de concentration, à l'instar de ces vingt travailleurs slaves transférés, le 24 avril 1943, de Schirmeck à Natzweiler sur ordre de la Sipo-SD de Metz. L'ouverture des camps de Woippy (au nord de Metz) et de la Neue Bremm (au sud de Sarrebruck) à l'été 1943 entraîne une baisse importante des transferts de travailleurs étrangers vers Schirmeck, la

Gestapo en Moselle disposant ainsi de camps plus proches et relevant exclusivement de ses services²⁷.

Le tournant de l'incorporation de force

Le 25 août 1942, le service militaire obligatoire est instauré pour tous les jeunes de 20 à 24 ans et la citoyenneté allemande est conférée à tous les Alsaciens jugés dignes de la recevoir. Les mêmes dispositions sont prises en Moselle par le Gauleiter Bürckel. Cette mesure, qui marque pour ce dernier laboutissement de sa politique de germanisation, provoque un choc dans la population. Face aux mesures d'incorporation, la résistance des populations s'accélère. Des solidarités locales s'organisent pour soustraire les jeunes gens au service dans la Wehrmacht. Les filières de passage de la frontière organisées dès les débuts de l'Annexion pour aider les prisonniers de guerre évadés puis les jeunes Alsaciens et Mosellans insoumis au RAD, se développent pour pouvoir répondre aux demandes toujours plus nombreuses. Face à cela, la répression se radicalise. Au cours de l'année 1943, les tribunaux d'Alsace prononcent 67 condamnations à mort. Dans la presse, les titres d'une rare agressivité fleurissent : « Éradication sans merci de la trahison », « Pas de grâces pour les traîtres ». C'est ainsi que, le 23 janvier 1943, le tribunal du peuple (Volksgerichtshof) vient siéger pour la première fois en zone annexée, à Strasbourg. Sur six

27. Sur cette question, nous renvoyons à nos ouvrages *Trous de Mémoire : Prisonniers de guerre et travailleurs forcés d'Europe de l'Est (1941-1945) en Moselle*, Metz, Éd. serpenoise, 2011 (co-écrit avec Olivier Jarrige, Christine Leclercq et Alexandre Méaux) et *La Gestapo en Moselle*, op. cit, pp. 89-92.

accusés appartenant à « une bande illégale bolchevique » qui avait distribué des tracts et collecté des armes abandonnées par l'armée française en 1940, quatre sont condamnés à mort. Les deux autres sont condamnés à six et douze ans de travaux forcés²⁸. En mars 1943, c'est au tour du tribunal de guerre du Reich de venir siéger à Strasbourg. Treize peines capitales sont prononcées pour espionnage contre une organisation de Résistance, le mouvement Bareiss, qui avait diffusé en France un rapport d'information sur la situation de l'Alsace annexée basé notamment sur des rapports secrets allemands. La lourdeur des condamnations provoque la réaction de Vichy, de plusieurs hauts responsables nazis et même de Josef Bürckel qui déclare que gouverner à grand renfort d'exécutions est une preuve de faillite politique. Finalement, Hitler décide de commuer les peines²⁹. Au total, au mois de mars 1944, 112 condamnations ont été prononcées³⁰. En parallèle, à l'issue de discussions avec le Reichsführer, il est décidé que les « éléments » les plus récalcitrants seraient envoyés vers des camps de concentration à l'image de ce qui est en vigueur dans le Reich³¹.

28. DAVCC : dossiers personnels des victimes.

29. Sur cette affaire, se référer au livre de Robert Heitz, l'un des condamnés à mort. Robert Heitz, *A Mort ! (Souvenirs)*, Paris, Éd. de Minuit, 1946 ; DAVCC : dossiers personnels des victimes.

30. Sur les condamnations à mort en Alsace, voir Alphonse Irjud, « Pas de grâce pour les traîtres ! » in *Saisons d'Alsace, 1943 : La guerre totale*, n° 121, Strasbourg, 1993, pp. 25-33. En comparaison, les tribunaux civils siégeant en Moselle prononcent durant toute l'annexion cinq peines de mort, toutes pour de graves affaires de droits communs.

31. Lothar Kettenacker, *op.cit.*, n° 68, pp. 135-136.

32. A partir du mois de mai 1941, un camp de concentration commence à être construit à Natzweiler. Jusqu'en août 1942, le KL Natzweiler est un « *geschlossenes Lager* », c'est-à-dire qu'il ne peut recevoir d'autres détenus que ceux provenant de camps de concentration. À l'été 1942, il est transformé en *Einweisungslager*. Robert Steegmann, *Le KL-Natzweiler et ses Kommandos (1941-1945)*, Thèse de doctorat en histoire sous la direction de Pierre Ayçoberry, soutenue le 13 décembre 2003, Université Marc Bloch, Strasbourg, 2003, p. 90.

D'après notre échantillon, l'évolution des entrées au camp de Schirmeck est conforme à cette radicalisation de la répression : 329 en 1941, 616 en 1942, 1393 en 1943 et 1 034 en 1944. S'il n'y a pas différence dans les objectifs à atteindre entre l'Alsace et la Moselle – la mise au pas définitive après l'introduction du service militaire et l'entrée du Reich dans la guerre totale –, les moyens divergent. L'étude des internés d'Alsace-Moselle montre qu'au KL Natzweiler³², 98 % sont des Mosellans, alors qu'au SL Schirmeck, 80 % sont des Alsaciens, les deux camps n'étant qu'à quelques kilomètres de distance l'un de l'autre. Malgré la radicalisation de la répression, le camp de Schirmeck ne voit donc pas son rôle dans le cadre de l'Alsace annexée être remis en cause, bien au contraire. Des réfractaires, des personnes apportant une aide aux insoumis, sont arrêtés par centaines puis transférés à Schirmeck. Les jeunes insoumis sont alors l'objet de pressions psychologiques et physiques pour accepter leur incorporation ; des réfractaires au RAD sont internés le temps d'atteindre l'âge nécessaire pour être incorporés dans la Wehrmacht. Ainsi, sur les 3 636 personnes de notre

corpus, 12 % sont incorporés dès qu'ils sont libérés. La radicalisation répressive ne modifie en rien le rôle de centre d'internement administratif local du camp, basé sur un internement de deux à six mois suivi d'une libération ou d'un transfert vers une prison. Ainsi, le taux de détenus libérés sur l'ensemble de la période s'établit à environ 50 % : 42 % depuis le camp même, les 8 % restants principalement après un séjour de quelques semaines dans une prison alsacienne comme Haguenau, Strasbourg ou Ensisheim (près de Mulhouse). Le reste des détenus sont transférés vers des prisons du Reich pour y purger une peine de quelques mois mais 10 % sont déportés vers des camps de concentration, essentiellement Dachau et Natzweiler. La place de Schirmeck dans les politiques répressives à partir de 1943 est une illustration des divergences de stratégie entre le Gauleiter d'Alsace et le Gauleiter de Moselle pour « mater » les oppositions et maintenir l'ordre. Pour le premier, Robert Wagner, pas question de laisser la direction de la répression à la SS en Alsace – envoi dans un camp de concentration –, Schirmeck devant poursuivre sa mission « rééducative », d'où le nombre faible d'internement d'Alsaciens à Natzweiler. Il privilégie les condamnations à mort lors de procès-spectacles pour frapper l'opinion. En revanche, le Gauleiter de la Moselle Josef Bürckel, qui ne veut pas de ces procès-spectacles – les jugeant contre-productifs –, laisse les coudées franches à la SS.

33. Cédric Neveu, *La Gestapo en Moselle*, *op.cit.*

Aussi la Gestapo transfère-t-elle de plus en plus massivement au camp de Natzweiler des personnes qui, jusque-là, étaient dirigées vers Schirmeck (criminels de droit commun récidivistes, travailleurs soviétiques, réfractaires à l'incorporation dans la Wehrmacht)³³.

Un camp au croisement de plusieurs logiques répressives : la situation nouvelle du printemps et de l'été 1944

À partir du printemps 1944, puis surtout à l'été 1944, le camp de Schirmeck est choisi comme lieu d'arrivée pour des transports partis de la zone occupée.

L'exemple le plus connu est celui des résistants du réseau Alliance, regroupés à Schirmeck (où ils commencent à arriver en avril 1944) par la Sipo de Strasbourg qui instruit alors l'affaire policière en vue de la comparution des résistants devant le tribunal de guerre du Reich ou encore devant le tribunal du peuple. Schirmeck est choisi du fait de la surpopulation des prisons alsaciennes et du pays de Bade. Dans la nuit du 1^{er} au 2 septembre 1944, 107 de ces résistants d'Alliance sont conduits vers le KL Natzweiler pour être exécutés d'une balle dans la tête.

Mais c'est à la fin du mois d'août 1944 que de sérieux bouleversements sont constatés dans les missions que le SL Schirmeck a eues à assumer jusque-là. L'évolution de la situation militaire défavorable aux armées allemandes met l'Alsace et la Moselle en première ligne.

C'est tout d'abord le système répressif local qui est bouleversé par cette nouvelle situation. Ainsi, en Moselle, une vague d'évacuations de détenus commence à la mi-août. Le 17 août 1944, un transport de 104 femmes quitte le Fort de Queuleu (au sud-est de Metz) en direction de Schirmeck³⁴. Dans le même temps, Natzweiler prépare son évacuation, effective à partir du début du mois de septembre vers Dachau. Ainsi, à la mi-septembre, les autorités allemandes n'ont plus que les camps de Schirmeck et de la Neue Bremm à disposition pour interner les personnes arrêtées dans les zones annexées. À cette date, des centaines de personnes, jugées en raison de leur attitude ou de leurs fonctions dangereuses sur le plan politique et arrêtées dans le cadre d'une Sonderaktion (action spéciale) décidée par le Gauleiter d'Alsace, entrent ainsi à Schirmeck pour quelques jours avant d'être transférées vers les camps de Rastatt et Haslach, dans le Bade-Wurtemberg.

Durant la même période, le camp de Schirmeck devient un camp hybride, pour répondre à la nouvelle situation posée par le reflux des armées allemandes. En effet, à partir de l'été 1944, si le site poursuit sa mission de camp de sécurité pour les populations autochtones, il joue également le rôle d'un camp de transit pour les victimes des rafles vosgiennes. Ces

actions sont menées contre les maquis vosgiens, au combat depuis la percée de la 3^e armée de Patton vers cette région. Les troupes allemandes lancent des opérations contre les maquis mais aussi de vastes actions de représailles contre la population locale à Raon-l'Etape, Saint-Dié, Gérardmer ou encore Senones, dans le cadre des actions « Waldfest I et II ». Ainsi, 1120 personnes sont internées au camp de Schirmeck en septembre 1944. Près de 90 % d'entre elles sont transférées à Dachau. En octobre, ce sont 813 personnes qui font leur entrée au camp, dont 352 Vosgiens de Senones, qui ont été arrêtés le 4 octobre 1944 dans l'opération de nettoyage du maquis local. Le 18 octobre 1944, ils sont déportés à Dachau³⁵. La proximité géographique et la capacité du site à organiser le transfert des personnes arrêtées vers les camps de concentration expliquent ce choix, alors que le camp de transit de Compiègne, dans l'Oise (en zone occupée), n'accueille plus de détenus depuis la mi-août.

La fin du camp de Schirmeck

L'afflux toujours plus important de détenus et, surtout, les bombardements alliés opérés dans la vallée conduisent les autorités du camp à procéder à des vagues de libération au mois de novembre 1944, essentiellement des femmes. Celles-ci, bloquées par les

³⁴. Cédric Neveu, *La Résistance en Moselle annexée. Le groupe « Mario »*, Metz, Éd. du Quotidien, 2015, p.269.

³⁵. Nous renvoyons pour l'histoire de ces différents transports au *Livre-Mémorial*, Fondation pour la mémoire de la déportation, *op.cit.*, T. II, ainsi qu'à Thomas Fontaine, *Déporter. Politiques de déportation et répression en France occupée, 1940-1944*, thèse de doctorat sous la direction de Denis Peschanski, 1940-1944, Université Paris I-Sorbonne, 2013, pp. 1099-1119.

combats, attendront la libération pour regagner leurs foyers. Dans le même temps, des transports sont organisés vers les camps de Rastatt, Gaggenau et Haslach, tous trois situés dans le Bade-Wurtemberg. Le 20 novembre 1944, le commandant du camp, Karl Buck, quitte définitivement Schirmeck. Le 22 novembre, le dernier transport est organisé vers Gaggenau emportant presque tous les hommes. Le 23 novembre, les quelque trois cents détenus encore présents qui n'ont pu être transportés – en grande majorité des femmes – s'aperçoivent que les gardiens ont déserté les lieux. Parmi eux, de nombreuses détenues du Fort de Queuleu, évacuées sur Schirmeck le 17 août 1944. Beaucoup se réfugient chez l'habitant, les Allemands étant encore tout proches. Le lendemain, le premier char américain fait son entrée dans le camp.

Le camp de Schirmeck est définitivement libéré le 23 novembre 1944. Mais son histoire n'est pas pour autant terminée. Au moment de l'épuration, alors que les prisons strasbourgeoises sont surpeuplées, le ministère de la Justice décide d'utiliser à partir du 1^{er} janvier 1945 les sites de Schirmeck et de Natzweiler pour y interner les miliciens français. Puis, en l'absence de volontés politiques, l'ancien camp de Schirmeck disparaît au cours des années 1950 sous un lotissement pavillonnaire. Le SS-Hauptsturmführer Karl Buck est quant à lui traduit avec plusieurs autres gardiens du camp et condamnés à mort par le tribunal militaire de Rastatt, en février-mars 1947, et par le tribunal militaire de Metz, le

21 janvier 1953. Le jugement est cassé pour vice de forme en juin 1953. Buck est de nouveau présenté devant le tribunal militaire de Metz et condamné à mort. Mais le jugement est cassé à nouveau et l'ancien commandant du camp est libéré le 6 avril 1955. Il mourra en 1977, à l'âge de 82 ans.

Aujourd'hui, il est encore impossible de donner un chiffre précis du nombre d'internés du camp de Schirmeck : de 10 à 15 000, jusqu'à 25 000 selon certains auteurs. Ce n'est que par un patient dépouillement des archives existantes qu'il sera possible un jour de répondre aux nombreuses questions qui demeurent. Comme nous avons tenté de le montrer, le camp de Schirmeck assume plusieurs fonctions à la fois : centre d'internement administratif régional, centre de détention préventive, camp de rééducation par le travail, lieu de transit... Il se trouve ainsi au croisement de plusieurs logiques, à la fois outil d'une politique de germanisation de territoires destinés à être annexés au Reich et lieu de destination pour des déportations organisées depuis la France occupée. La difficulté principale est de déterminer précisément quels internements relèvent de ces logiques multiples. Plus largement, la question centrale est celle des processus d'entrée dans les camps et prisons des zones annexées en raison de l'évolution permanente de leurs statuts et de leur utilisation. Un autre camp, le KL Natzweiler, reçoit ainsi les détenus NN venant de toute l'Europe, mais également des personnes arrêtées en zone annexée. Le camp de la

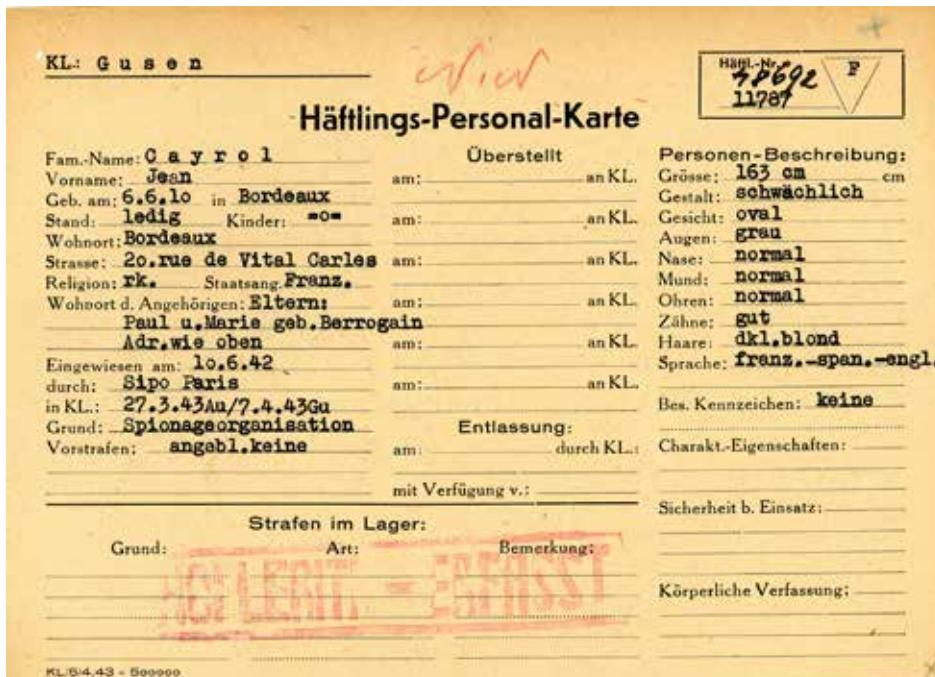
Neue Bremm, de la même manière, joue un rôle régional dans la répression en Moselle annexée mais aussi dans les transports de déportation partant de la France occupée. Il serait également intéressant de se pencher sur la question de la place du camp au sein des zones annexées d'Alsace-Moselle : rapports avec la population environnante, spécificités ou non des arrivées de détenus desdites zones,

interaction avec le reste du système carcéral, notamment le KL Natzweiler ou le camp de la Neue Bremm³⁶. Une meilleure connaissance de ces processus permettra sans doute de mieux envisager la complexité des phénomènes répressifs, à la fois dans les zones annexées, objet particulier de nos recherches, mais aussi pour ce qui concerne l'ensemble de la France sous l'Occupation.

36. Les recherches que nous avons déjà entreprises notamment sur le cas particulier de la Moselle laisse entrevoir à partir de l'année 1943 une interaction entre le camp de Schirmeck et celui de la Neue Bremm. Ainsi, pour la question des ruptures de contrats de travail, les travailleurs étrangers sont le plus souvent transférés au camp de Schirmeck, soit pour un séjour de quelques semaines, soit avant un transfert vers le KL Natzweiler. Dans le cas de Mosellans, surtout s'ils sont arrêtés dans l'est du département (régions de Forbach et Sarreguemines), la détention est effectuée au camp de la Neue Bremm avant une libération ou un transfert, notamment pour les femmes, vers le camp de Schirmeck. Des Sarrois sont également extraits du camp ou de la prison Lerchesflur pour être conduits au camp de Schirmeck.

EJ Sur les traces du procédé Hollerith, dans les archives du KL Mauthausen

Adeline LEE - Docteur en histoire



Carte individuelle de détenu de Jean Cayrol avec la mention « Hollerith-Erfasst » tamponnée.
Source : SHD, AVCC.

Résumé : Au tout début du XX^e siècle, Herman Hollerith, un Américain d'origine allemande, fonde l'International Business Machines (IBM). La Dehomag, filiale allemande de la firme créée en 1934, fournira, quelques années plus tard, trieuses et cartes perforées aux nazis afin de faciliter la gestion des effectifs concentrationnaires. Les archives largement préservées du camp de Mauthausen portent les traces de l'utilisation du procédé mécanographique par l'administration du KL autrichien. À partir de 1944 tout au moins, les caractéristiques sociologiques des détenus sont scrupuleusement enregistrées et codées, de même que le profil de ces ennemis du Reich et chaque étape de leurs parcours concentrationnaires. L'anonymisation apparente des hommes dissimulait une individualisation extrême permettant, sur un plan répressif, d'identifier et de localiser à tout moment les adversaires de l'Allemagne nazie et, sur un plan économique, d'optimiser la corrélation entre les besoins des entreprises bénéficiant de la main-d'œuvre concentrationnaire et les compétences disponibles parmi les détenus

Mots-clés : Mauthausen, Hollerith, IBM, mécanographie.

Hollerith erfassst » : « enregistré Hollerith ». Ces deux termes constituent un leitmotiv pour qui se penche sur les archives largement préservées du complexe concentrationnaire autrichien de Mauthausen.

Au tout début du XX^e siècle, Herman Hollerith, un Américain d'origine allemande, fonde l'International Business Machines (IBM). Les nombreuses filiales qui composaient le groupe « proposaient à leurs clients des applications personnalisées », IBM ayant « la solution à tous les problèmes »¹. La branche allemande Dehomag (Deutsche Hollerith Maschinen Gesellschaft) est créée en 1934.

L'omniprésence de la mention Hollerith sur plusieurs milliers de documents originaux issus des camps de concentration, et tout particulièrement de celui de Mauthausen, témoigne de l'usage des trieuses et des cartes perforées de la Dehomag dans la gestion des effectifs concentrationnaires. Le fonctionnement était relativement simple : à chaque caractéristique un code, qui lui-même se traduisait par des perforations sur des cartes individuelles lesquelles, placées dans les trieuses d'IBM, ressortaient selon les critères choisis par l'opérateur en charge de la machine.

La première étude sur le sujet a été proposée par l'écrivain et journaliste Edwin Black. Son livre, sorti en France chez Robert Laffont le 12 février 2001,

1. Edwin Black, *IBM et l'Holocauste. L'alliance stratégique entre l'Allemagne nazie et la plus puissante multinationale américaine*, Paris, Robert Laffont, 2001, pp. 11 et 14. Voir notamment p. 94 et suivantes pour les relations entre IBM et le III^e Reich.

2. *Le Monde*, 18 février 2001 ; archives privées Pierre Serge Choumoff où la totalité de la lettre adressée au *Monde*, qui a été coupée pour la publication, est conservée.

fit d'emblée l'objet de vives critiques, dont celle d'Annette Wieviorka dans un article publié dans *Le Monde* dès le lendemain et intitulé « Un beau sujet gâché ». L'historienne y met en doute l'utilisation du procédé, s'appuyant notamment sur le fait que son homologue Michel Fabréguet n'en fait nullement état dans sa thèse sur Mauthausen. Pierre Serge Choumoff, déporté NN en Autriche en 1943, observateur et historien de Mauthausen, lui répond le 18 février dans le courrier des lecteurs :

« J'ai, depuis 1969, une certaine pratique des archives du camp de Mauthausen. Et j'ai remarqué dans ces archives les mentions "Hollerith-erfasst" sur de nombreux documents, associés souvent au recours à certains codes. [...] Il est regrettable que M^{me} Wieviorka ait appuyé son commentaire sur la non-utilisation de cartes perforées dans les camps [...] en se basant notamment sur la thèse de M. Fabréguet sur Mauthausen, qui n'en fait pas état... ! Malheureusement, cet ouvrage comporte des insuffisances et ne peut servir de référence sans contrôle². »

Utilisant son droit de réponse, Michel Fabréguet indique, toujours dans *Le Monde*, le 25 février, que « contrairement à ce qu'insinue M. Pierre Serge Choumoff, [...] [il a] bien rencontré la mention "Hollerith" dans les archives du camp de Mauthausen comme dans certains témoignages et [et qu'il] ne [lui] est pourtant jamais apparu que

des fichiers mécanographiques aient pu jouer un rôle déterminant dans la gestion du camp. »

Pourtant, l'omniprésence de la mention « Hollerith », tant sur la documentation individuelle que sur diverses listes de transport ou de décès, ainsi que son utilisation par la majorité, sinon la totalité des camps centraux, questionne la thèse selon laquelle le procédé n'aurait joué qu'un rôle secondaire dans la gestion des effectifs concentrationnaires et interroge le degré de ce recours. À l'étude des sources, dont la totalité n'avait pas été utilisée ni croisée, tout porte à croire que cette minutie administrative avait une utilité certaine, au moins durant les mois cruciaux de 1944. Chaque détenu est alors l'objet de multiples enregistrements : à l'arrivée, lors de chaque déplacement, d'un changement d'affectation, en cas de maladie, de décès, pour que tous les services du camp concernés par ces changements (Politische Abteilung, Arbeitseinsatz) disposent d'informations. Cette gestion a été facilitée, voire peut-être optimisée, grâce à l'utilisation du procédé Hollerith dont les traces sont visibles sur la plupart des documents administratifs du KL Mauthausen. Notre recherche sur les archives de ce camp amène ainsi à prolonger les

hypothèses de Pierre Serge Choumoff et de revoir plusieurs des conclusions sur l'utilisation mineure du procédé Hollerith, et à en interroger sa portée. Dans sa synthèse récente sur le système concentrationnaire, l'historien Nikolaus Wachsmann évoque un outil de la SS contre l'emprise du ministère de l'Armement de Speer, une « tentative ambitieuse du WVHA pour piloter le déploiement des prisonniers en créant en 1944 une base moderne de données lisibles par une machine qui utilisait des cartes perforées et des codes numériques [...] [qui] fut rapidement abandonnée et ne contribua en rien à redonner l'initiative au WVHA³. »

Pour confirmer cette utilisation, en prendre la mesure et réfléchir à sa portée, tentons de suivre ses traces dans les archives de Mauthausen.

ENREGISTREMENT ET SUIVI DES DÉTENUS

À leur entrée dans le système concentrationnaire, les détenus sont enregistrés collectivement sur les registres matriculaires, les *Zugangsbücher*⁴ (livres d'arrivées), et individuellement sur des *Häftlings-Personal-Karten* (cartes individuelles de détenu), comportant notamment leur état civil, leur provenance, une description physique. La plupart de ces cartes sont

3. Nikolaus Wachsmann, *KL. Une histoire des camps de concentration nazis*, Paris, Gallimard, 2017.

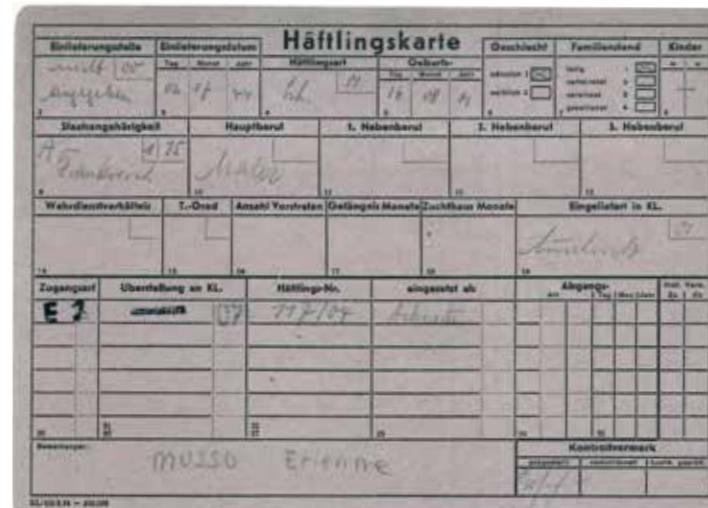
4. Contrairement à la première analyse de Michel Fabréguet, ces livres n'ont pas été « reconstitués par un service administratif du KL à la fin de la guerre, ce qui pourrait expliquer le caractère défectueux [des] registres pour les années 1938-1942. » Sont conservés au Service historique de la Défense à Caen les registres originaux pour les séries matriculaires allant de 1 à 18 526, de 50 667 à 82 000 (25 janvier – 3 août 1944) et de 82 001 à 120 400 (4 août – 25 janvier 1945) pour les hommes, et l'unique registre des femmes. Pour les matricules allant de 18 527 à 50 666 et supérieurs à 120 400, des copies des registres sont obtenus par le ministère des Anciens Combattants en avril 1953 auprès du chef de la mission française de liaison auprès du Service international de recherches (SIR) à Arolsen, à l'exception de la série 30 436 à 50 000, qui est manquante. Quant au caractère « défectueux » du premier registre, il s'explique aisément par la pratique de redistribution matriculaire en vigueur dans les premières années du camp.

marquées d'un gros tampon rouge : « Hollerith Erfasst ». D'autres cartes de détenu (*Häftlingskarten*) sont spécifiquement dévolues à l'enregistrement selon les règles du procédé mécanographique : une caractéristique, un

code. Ces cartes permettent de renseigner les codes Hollerith 2 à 27. Les indications étaient portées manuellement au crayon, en clair et encodées dans la partie supérieure droite des cases délimitées par des pointillés :

Case	Information	Codage
2	Service à l'origine de l'internement en KL	00 : cas inconnus ("Nicht angegeben") 01 : Sipo 02 : Kripo
3	Date d'internement	
4	Catégorie de détention	01 : Schutzhäftlinge 02 : Témoins de Jéovah 03 : Homosexuels (& 175) 06 : Rotspanier 07 : Travailleurs civils étrangers 08 : Juifs 09 : AZR (Asoziale-Reich) 10 : BV (Berufsverbrecher) 12 : Tziganes 14 : Détenus de l'opération Meerschaum
5	Date de naissance	
6	Sexe	1 : Hommes 2 : Femmes
7	Situation familiale	1 : Célibataire 2 : Marié 3 : Veuf 4 : Divorcé
8	Nombre d'enfants	Deux colonnes suivant le sexe
9	Nationalité du détenu	315 : Français 314 : Belges 323 : Russes 332 : Polonais
10	Profession principale	
11-13	Profession(s) secondaire(s)	
14-15	Service militaire accompli	
16	Condamnation(s)	
17-18	Mois de prison ou de travaux forcés	

Case	Information	Codage
19	KL d'internement	1 : Auschwitz 2 : Buchenwald 3 : Dachau 4 : Flossenbürg 5 : Gross Rosen 6 : Herzogenbusch 7 : Mauthausen 8 : Natzweiler 9 : Neuengamme 10 : Ravensbrück 11 : Sachsenhausen 12 : Stutthof 13 : Dora
20	Parcours concentrationnaire ⁵	"Type" d'entrée
21&26	Parcours concentrationnaire	KL d'internement (cf codage case 19)
22&27	Parcours concentrationnaire	Numéro matricule (précédé d'un 0 quand inférieur à 6 chiffres) ⁶
23	Parcours concentrationnaire	Affectation du détenu (poste occupé)
24	Parcours concentrationnaire	"Type" de sortie
25	Parcours concentrationnaire	Date de sortie



Carte de détenu d'Étienne Musso, avec les codes Hollerith indiqués.
Source : SHD, AVCC.

5. Six lignes du recto et seize du verso permettent de détailler le parcours concentrationnaire avec, en bout de ligne, l'abréviation « Holl. Verm. » (« annotation Hollerith ») permettant de comptabiliser les entrées et les sorties.

6. Six chiffres étaient nécessaires au bon fonctionnement du procédé mécanographique, d'où la confusion d'Edwin Black entre numérotation Hollerith et les systèmes matriculaires des différents camps. Edwin Black, *op. cit.*, p. 408 notamment.

Enfin, étaient également présentes sur les cartes, en bas à droite du recto et du verso, une case *Kontrollvermerk* (contrôle effectué) comprenant trois parties : *Ausgestellt* (établi), *Verschlüsselt* (codé) et *Lochk. Geprüft* (carte vérifiée), où était apposé le numéro attribué au vérificateur. Se trouvait enfin en bas une case *Bemerkungen* (remarques) dans laquelle était écrit, au crayon à papier, le nom en clair du détenu pour les cartes connues.

Les documents administratifs sont par ailleurs soumis à des corrections régulières. Les modifications apportées au dossier d'un détenu font l'objet le dernier jour de chaque mois d'un *Veränderungsmeldung* (avis de changement) permettant de mettre à jour la composition de l'effectif total du complexe de Mauthausen. L'essentiel des rectifications porte sur la nationalité des internés ou leur catégorie de détention et, dans une moindre mesure, sur l'orthographe exacte de certains noms. Le *Veränderungsmeldung* du 31 mars 1944 apporte par exemple des corrections pour 54 détenus portant des matricules entre les numéros 25060 et 57502. Se trouvent parmi eux 6 détenus arrivés à

Mauthausen de Buchenwald le 25 février précédent, enregistrés comme Français et dont la nationalité est ici rectifiée. Dans les cas où le *Häftling* (détenu) est déjà décédé, une croix est portée à côté de son nom. Dans d'autres cas, c'est la catégorie de détenus qui est corrigée. Sur l'avis du 31 décembre 1944, il est indiqué que 9 Français portant des matricules entre 108542 et 108744 et enregistrés comme « Ziv. Franz » (internés français civils) sont en réalité des « Franz. Schutz. » (détenus de sécurité français), tandis que 18 autres immatriculés dans les 111400 et 113300 et 113400 sont corrigés à l'inverse. Cette pratique témoigne du caractère extrêmement pointilleux de l'administration du camp, mais également de la permanence de sa fonction punitive, l'exploitation économique des détenus ne nécessitant pas de telles corrections.

L'EXPLOITATION ÉCONOMIQUE DES DÉTENUS

L'enregistrement et le codage des professions fait l'objet d'une attention toute particulière dans le procédé Hollerith. Le codage, à trois chiffres, permet une grande précision :

1 ^{er} chiffre : secteur d'activité	2 ^e chiffre : secteur d'activité	3 ^e chiffre : profession
0 : secteur primaire	1 : professions agricoles 7 : forêts	010 : ouvriers agricoles 013 : agriculteurs ; 050 : jardiniers 071 : gardes forestiers
1 : métiers de transformation des matières premières	Nature du matériau 0 = terres et roches 2 : bois 4 : métiers de la construction	101 : tailleurs de pierre ; 104 : granitiers ; 106 : céramistes 109 : souffleurs de verre 120 : ébénistes ; 121 : menuisiers 140 : maçons ; 141 : plâtriers 145 : carreleurs ; 149 : charpentiers

1 ^{er} chiffre : secteur d'activité	2 ^e chiffre : secteur d'activité	3 ^e chiffre : profession
2 : métiers de la métallurgie	0 : fabrication 1 et 2 : transformation et applications 3 : professions de mécanique automobile, d'électricité et d'outillage	201 : couleurs de métaux 210 : tourneurs ; 211 : fraiseurs 215 : soudeurs ; 220 : plombiers 226 : forgerons 231 : mécaniciens automobiles 233 : outilleurs ; 238 : électriciens, radio-électriciens
3 : professions du cuir et du textile au sens large		358 : cordeurs 359 : employés du textile 375 : cordonniers
4 : métiers de l'alimentation	3 : artisans 5 : métiers de la restauration	430 : meuniers ; 431 : boulangers 432 : bouchers 452 : serveurs 453 : cuisiniers
5 : commerçants et employés	0 : professions liées aux transports 5 : employés de bureaux et commerçants	502 : chauffeurs ; 504 : cheminots 505 : employés de poste 551 : commerçants
6 : Enseignement, certaines professions artisanales ou artistiques	0 : artisans 3 : enseignement 6 : professions artistiques	600 : coiffeurs 630 : professeurs 661 : musiciens 664 : professions du cinéma
7 : autres		701 : géomètres ; 714 : architectes 723 : électrotechniciens ou ingénieurs électriciens 790 : ouvriers non qualifiés 793 : écoliers et étudiants 798 : gendarmes

Lors des transferts de détenus en vue de la mise au travail forcé des détenus, depuis le camp central vers les camps annexes le plus souvent, des listes étaient dressées en plusieurs exemplaires, destinés aux différents services administratifs concernés par la mutation. On trouve fréquemment pour un même groupe une liste dressée par ordre alphabétique (ou matriculaire) et une autre, lorsque ce groupe comprenait des travailleurs spécialisés, par profession (avec un classement alphabétique ou matriculaire à l'intérieur de chacune de ces sous-catégories), comprenant en fin de liste les non spécialistes. Or, certaines de ces listes sont chargées de mentions au crayon : le plus souvent des nombres composés de trois chiffres qui suivent les noms de certains détenus et correspondent au code indiqué

en case 10 de la *Häftlingskarte* (carte de détenu), concernant la profession principale. Parfois, ce nombre est remplacé par la mention O.E. qui est l'abréviation de *Ohne Einsatz* (sans affectation), indiquant que le détenu n'a finalement pas été retenu. Ces indications sont ajoutées quand l'emploi exercé ne figure pas sur la liste, ou pour certains détenus transférés comme manœuvres, et parfois pour certains *Facharbeiter* (travailleurs spécialisés). Or, la mention Hollerith est apposée sur ces listes, qu'elle soit manuscrite ou sous la forme d'un tampon identique à celui apposé sur les *Häftlings-Personal-Karten*, ou bien encore mentionnée par le paraphe « W » associée à un tampon « *Erledigt* » (fait)⁷, identique à celui figurant sur des listes de détenus envoyées au Zentralinstitut, Block F, 129 Friedrichstrasse à Berlin. Selon les recherches d'Edwin Black, cet office central aurait vu le jour en janvier 1944 afin de centraliser les effectifs concentrationnaires et le mouvement des détenus entre les différents camps⁸. C'est à cette adresse qu'étaient conservées les cartes perforées Hollerith permettant à chaque instant de connaître les caractéristiques de la population concentrationnaire au moyen des machines de la Dehomag et, ainsi, de déterminer certaines affectations. Dans certains cas, ce vérificateur a apposé la date à laquelle le contrôle a été effectué, date souvent postérieure de quelques jours à celle du *Veränderungsmeldung*.

L'usage de ce système et l'optimisation de la main-d'œuvre ne font pas

⁷ Première page de la liste d'envoi de 1 080 *Hilfsarbeiter* à « Quarz » (Melk) le 21 septembre 1944.

⁸ Edwin Black, *op. cit.*, p. 417.

pour autant des autorités allemandes des devins. Il est évident que la désignation des détenus n'a pu se faire qu'au vu des éléments de leur dossier arrivé jusqu'au camp ou de la profession déclarée lors de leur arrivée. De la même manière, ce choix effectué lors de l'affectation n'était pas irréversible, tant il est vrai que les détenus, à mesure que les fonctions administratives ont été attribuées aux « triangles rouges » (détenus politiques) ont pu influer sur les affectations, à l'image, par exemple, du rôle d'André Ulmann pour le kommando de Melk.

Dès lors, quels degrés de prise en compte des aptitudes professionnelles peut-on établir ? Prenons le cas des Français transférés comme spécialistes vers les camps annexes de Mauthausen. On constate que plus de la moitié des Français ainsi envoyés comme spécialistes ont été affectés dans leur métier, près des deux tiers ayant une aptitude au travail demandé. Si on ne se base que sur les cas qui ont pu être tranchés, ce sont alors 60 % des hommes qui ont été affectés dans leur profession, les trois quarts possédant une aptitude à leur nouvelle fonction. Les taux les plus forts sont à mettre à l'actif des commandos de Melk et de Loibl Pass, où les Français ont été affectés en masse lors de la création de ces deux importantes annexes de Mauthausen. Viennent ensuite Gusen et Passau II, qui constituent souvent la seule et unique affectation de bon nombre de Français. L'adéquation est ainsi particulièrement forte pour les premières affectations. À l'inverse, les

spécialistes d'Ebensee et de Redl-Zipf provenaient le plus souvent d'un autre kommando de Mauthausen, et il était parfois difficile pour la SS de faire alors coïncider ses besoins avec les effectifs disponibles. D'une manière générale, les hommes issus des grands transports – ou qui sont arrivés quelques jours avant ou après – ont pu être placés plus facilement dans leur domaine de compétence. Il en est de même pour ceux arrivés dans les jours précédant la création d'un nouveau camp annexe. De plus, au regard cette fois des luttes de pouvoir au sein des sphères nazies, entre les services du ministère de l'Armement de Speer et de la SS qui déterminent la création de nouveaux commandos, on ne constate par exemple pas réellement de différence entre les camps-usines devant produire pour l'économie de guerre et les camps dépendants de l'état-major spécial de Kammler (des chantiers d'enfoncement des chaînes de production). On ajoutera que plus le poste était qualifié et pointu, plus le choix du détenu était minutieux.

Néanmoins, toutes les qualifications ne trouvaient pas d'utilité dans le monde concentrationnaire, où les professions du secteur tertiaire, ainsi que la plupart des emplois du monde agricole, n'étaient pas recherchées. La plupart des hommes qui occupaient au camp des postes pour lesquels ils n'étaient pas qualifiés étaient issus de ces secteurs d'activité et plus particulièrement des classes supérieures – ils bénéficièrent de plus d'appuis que les hommes issus du monde paysan lors de l'attribution des postes moins exposés.

Enfin, rappelons qu'en raison des conditions d'existence extrêmes et de la volonté manifestée par la plupart des détenus de servir le moins possible les intérêts du Reich, l'aptitude au travail demandé n'était pas synonyme de bons résultats en matière de production. Dans certains cas même, le fait de maîtriser le travail demandé facilitait le sabotage et le rendait plus efficace, donc moins risqué pour son auteur qui pouvait faire en sorte que la malfaçon volontaire ne soit pas immédiatement détectée. L'aptitude au travail augmentait par ailleurs les chances de survivre, diminuant les risques de prendre des coups pour un travail mal exécuté, de blessures, ou permettant d'économiser ses maigres forces par l'emploi de gestes et de postures adéquats.

LES TRANSFERTS ENTRE CAMPS

Lorsque le dossier de transfert d'un détenu est complet, il est composé de trois parties. La « couverture » fournit déjà plusieurs indications, notamment s'il s'agit de départs (*Abgänge*) ou d'arrivées (*Zugänge*), avec la période couverte par les mouvements ainsi que le nom du camp central bénéficiaire, qui figure sous son numéro dans la codification Hollerith. Les transferts de femmes sont contenus dans un dossier spécifique portant la lettre « W » (pour *Weibliche*, femme). S'y trouve la liste nominative des détenus transférés, avec leurs nom, prénom, date et lieu de naissance, leurs matricules ainsi que leur nationalité et leur catégorie de détention. Cette liste se présente sous la forme d'un avis de

changement ou, plus rarement, d'une liste de transport. L'on trouve ensuite une *Überstellungsliste* (liste de transfert) numérotée, suivie de la mention du KL de départ et du KL d'arrivée, tous deux suivis de leur numéro Hollerith et de l'indication de la date. Chaque page était composée de trois parties. D'une part, cinq colonnes réservées au KL de provenance des détenus, qui indiquait les matricules à perforez dans la case 22 des cartes Hollerith, suivis de la date de naissance à renseigner en case 5, le sexe à indiquer en 6 et la date du transfert en case 25. La dernière case était à cocher lorsque la carte individuelle du détenu avait été renseignée. En bas de la colonne, une case *Anzahl* (nombre) servait à mentionner le sous-total des détenus, deux autres cases servant à indiquer que la liste avait été vérifiée ; une dernière enfin, très rarement utilisée, permettait de noter un commentaire. Les trois colonnes situées à droite étaient réservées au KL de destination, qui reportait le matricule, mentionnait l'emploi du détenu, reporté en case 23 sur les cartes Hollerith, et mettait une marque en dernière colonne lorsque les cartes avaient été vérifiées. Le bas de ces trois colonnes servait à indiquer le nombre de détenus arrivés, le nombre de manquants, suivi de la signature du vérificateur. Là encore, des remarques pouvaient être ajoutées.

Certains transferts entre camps s'expliquent par des besoins spécifiques de main-d'œuvre. C'est le cas par exemple le 2 décembre 1944, lorsqu'un transport de 1112 détenus, tous notés avec une

profession, « spécialistes » ou non, quitte l'Autriche en direction d'Auschwitz, où le besoin de main-d'œuvre est encore dense à cette période. Sans revenir en détail sur la composition de ce transport, étudiée par Henri Clogenson et Paul Le Goupl à partir de la liste de transfert conservée par le musée d'Auschwitz⁹, signalons que ce convoi, qui ne transporte aucun détenu juif, comprend un nombre important de « vieux » concentrationnaires, repérables à leurs petits matricules, qui ont été choisis pour beaucoup parmi les hommes ramenés au camp central depuis les kommandos quelques jours seulement avant le départ. Parmi eux se trouvent 246 hommes enregistrés comme *Schutzhäftlinge* (détenus de sécurité) français. Pour ce convoi, on constate un taux d'aptitude au travail particulièrement faible : seulement 30 % des Français sont notés dans leur profession, 14 % dans un domaine similaire et 37 % n'ont aucune qualification antérieure à leur internement pour ce qui va leur être demandé. La plupart des membres de ce dernier groupe (394 hommes) sont toutefois mentionnés comme aptes à ce travail après avoir été « formés » : une précision particulière de cette liste qui n'a pas été retrouvée ailleurs. En effet, ils viennent de passer de longs mois au Loibl Pass, où ils ont participé au percement du tunnel. D'où, selon les SS, leurs compétences !

Autre exemple significatif, celui d'un départ le 6 février 1945 de Gusen vers le kommando de Neuengamme

⁹. Henri Clogenson et Paul Le Goupl, *Mémorial des Français non-juifs déportés à auschwitz, Birkenau et Monowitz. Ces 45000 tatoués oubliés de l'Histoire*, Luneray, Impr. Bertout, 2000, pp. 137-150.

Hanomag, au sud de Hanovre. Le transport comprend 500 nouveaux détenus, presque tous juifs, immatriculés à Mauthausen le 28 janvier 1945 entre les numéros 122572 et 123380 en provenance d'Auschwitz. Plusieurs éléments (dont la forme inhabituelle de la liste) laissent à penser qu'il s'agit sinon d'une erreur d'aiguillage, du moins d'une arrivée improvisée. Si la présence de détenus porteurs d'une même série de matricules n'était pas chose inhabituelle, le caractère particulièrement suivi de la série suggère quant à lui une absence de sélection des détenus. Or, le bureau Hollerith de Mauthausen écrit à son homologue de Neuengamme pour préciser que ces hommes étant arrivés d'Auschwitz depuis peu de temps, l'enregistrement Hollerith n'a pu être effectué car les documents administratifs n'étaient pas parvenus et qu'il reviendra donc à l'administration de Neuengamme d'effectuer cet enregistrement.

Les transferts individuels sont également significatifs. Dans la majorité des cas, les compétences spécifiques des détenus concernés ou les fonctions qu'ils ont été amenés à exercer au camp expliquent leur changement d'affectation. C'est ainsi que la profession de chirurgien assistant de Jacques Ballanger, arrivé le 6 juillet 1944 à Mauthausen, n'est sans doute pas étrangère à son transfert à Auschwitz le 3 janvier 1945. De même, le 1^{er} février 1945, le pathologiste Jean Durand,

arrivé en Autriche le 16 septembre 1944 en provenance de Dachau, quitte Mauthausen pour Mittelbau. Il narre le déroulement de son transfert :

« Le 13 janvier, on demande un médecin français ou italien pour faire des travaux de pathologie. Je me présente et je suis retenu. C'est ainsi que le 29 janvier [en réalité le 1^{er} février] je quitte Mauthausen pour Dora. Je pars vers 15 heures, seul avec un SS, à pied dans la neige fondante, en portant un carton de vêtements, vers la gare de Mauthausen. Vers 17 heures, nous montons dans un train bondé de civils, qui s'étonnent de ma présence et du revolver dirigé vers moi dans la main droite du SS, prêt à tirer¹⁰. »

Le bureau Hollerith de Mauthausen ne manque pas de signaler à son homologue de Mittelbau que sa fiche l'a suivie¹¹.

NOTIFICATION DES ÉVASIONS

Comme tous les mouvements de détenus, les évasions font elles aussi l'objet de procédures administratives. Elles représentent une très faible proportion des sorties enregistrées par l'administration nazie. Les tentatives furent exceptionnellement peu nombreuses, surtout si l'on considère que la plupart des cas enregistrés ne constituaient pas de réelles tentatives d'évasion mais des exécutions sommaires maquillées. Rares furent les évasions couronnées de succès. L'on retrouve notamment une fiche

¹⁰. Témoignage de Jean Durand in André Sellier, *Histoire du camp de Dora*, Paris, La Découverte, 1998, pp. 274-275.

¹¹. SHD, DAVCC, 26 P 1162.

réservée spécifiquement à l'enregistrement des évasions, sur laquelle figure l'état civil de l'évadé, son matricule, sa nationalité et sa catégorie de détention, la date de son arrivée au camp et le service responsable de ce transfert, ainsi que les date et lieu de son évasion. Ces fiches reprennent également la description physique du détenus, établie à partir de la *Häftlings-Personal-Karte*, ainsi que les langues qu'il parlait. On peut aisément penser que ces fiches – ou une copie de celles-ci – étaient destinées aux gardes en charge de retrouver les fuyards. Là encore, le procédé Hollerith est mis en œuvre.

Un dossier Hollerith, portant sur la couverture le nom de Mauthausen et le chiffre 7, est constitué pour les « Änderungen. Von der Flucht zurück » (changements. Repris après tentative de fuite) pour la période 1944-1945. On trouve trace de l'enregistrement sur les machines Hollerith des évasions. Par exemple, la fiche individuelle de détenus du Français Camille Becquer porte la mention G7, code employé pour les évasions dans le langage Hollerith – inscrit au crayon bleu s'agissant d'une sortie. Sur le verso de cette fiche figure en remarque dans la partie « Strafen im Lager » (punition dans le camp) la mention d'une évasion le 23 novembre 1944.

ENREGISTREMENT DES DÉCÈS

Tout comme les arrivées de détenus, les décès sont également enregistrés à plusieurs reprises. Tout d'abord les *Todesmeldungen* (avis de décès), qui

étaient individuels ou collectifs. Sur les documents individuels sont indiqués la catégorie de détention et la nationalité du défunct, ses nom, prénom, date et lieu de naissance ainsi que son matricule et sa date d'entrée à Mauthausen. Sont également renseignés la date, l'heure et le lieu de la mort. Pour les décès survenus dans les kommandos, seul le nom de ce dernier est indiqué en haut du document, remplacé par le numéro de block pour les morts dans le camp central. Pour les décès survenus au Sanitätslager, c'est ce terme que l'on trouvera en lieu et place du numéro de block. Ce document est signé dans presque tous les cas par le Blockführer et, pour les décès à Mauthausen et à Gusen essentiellement, le Blockälteste apposait également sa signature.

A partir de ces avis de décès individuels étaient dressés des *Todesmeldungen* collectifs, sous forme de listes, aux fins d'enregistrement au camp central. Ces listes étaient reportées notamment sur le bilan journalier des effectifs, sur lequel figurait un bilan numérique des entrées, avec parfois des mentions nominatives dans les cas de détenus repris après une évasion notamment, un bilan des sorties, numérique pour les transferts et nominatif pour les décès, précédant le *Bestand*, c'est-à-dire le nombre de détenus présents par catégorie et par nationalité.

D'autres registres de décès individuels et collectifs établis par certains kommandos ont été conservés. Chaque jour ou presque, les kommandos établissent un bilan des morts, sous forme de listes cette fois, qui reprennent les

informations se trouvant sur les avis individuels (la date, l'heure, le lieu exact et la cause de la mort). Le Lagerführer signe également ces documents, de même cette fois que le Rapportführer, avant de les adresser à la Politische Abteilung de Mauthausen. Après avoir reçu les listes, la Politische Abteilung dressait des *Todesmeldungen* quotidiens classés par kommando sur lesquels les causes de décès n'étaient pas mentionnées.

Ces différents documents servaient à tenir les livres de décès ou *Totenbücher*, parmi lesquels sont conservés sept *Totenbücher* de Mauthausen et cinq de Gusen. La liste de ces registres a été établie dès le 7 mai 1945 par le capitaine de l'US Navy Jack Taylor, qui en fait un premier bilan statistique par nationalité. Ces livres avaient été dérobés à la libération par les détenus Ulbrecht et Martin, secrétaires affectés aux inscriptions, qui les avaient rédigés à la main – entre 1941 et 1943 pour Martin, qui se chargea par la suite de les présenter au procès Roth¹². Dans les *Totenbücher* de Mauthausen, renseignés à partir des *Todesmeldungen*, étaient inscrits les décès survenus au camp central et dans tous ses camps annexes – à l'exception de Gusen.

Certains registres de décès de kommandos ont également été préservés, pour Ebensee et pour Redl-Zipf, ce dernier document ayant été ramené en France par Paul Le Caër, qui l'a reproduit dans sa totalité dans son

ouvrage *Schlier*, et l'a confié aux Archives nationales¹³. Enfin, dans le cas d'Hartheim, remarquons notamment au dos du *Todesmeldung* du 9 septembre 1944¹⁴ le tampon « *Hollerith Erfasst* » attestant de la mécanisation de l'enregistrement des décès survenus dans ce centre de gazage.

UNE GESTION GLOBALE DES EFFECTIFS

Tous ces registres et ces listes montrent l'impérieuse nécessité aux yeux des nazis de connaître précisément le nombre des détenus sous leur coupe, à l'échelle des camps annexes comme du complexe entier, grâce à la remontée des rapports jusqu'à l'administration centrale. L'évolution du nombre et la localisation des détenus à l'échelle du système concentrationnaire étaient tenues à jour par le Zentralinstitut, auquel Mauthausen envoyait chaque semaine une *Abgangsliste* (liste des départs) dont les champs du formulaire étaient renseignés à la main et sur laquelle étaient indiqués les matricule, date de naissance et date de décès ou d'évasion des détenus « sortis » du camp. La colonne 24 permettait d'enregistrer les causes du décès ou les raisons de l'absence du détenus : A1 pour les libérés, B2 pour les transferts, C3 pour les morts naturelles, D4 pour les exécutions, E5 pour les suicides, F6 pour les rectifications d'état civil – et non pour le traitement spécial (*Sonderbehandlung*) comme

12. Pierre Serge Choumoff, *Les Assassinats nationaux-socialistes par gaz en territoire autrichien, 1940-1945*, Wien, BMI, *Mauthausen-Studien Band 1*, 2000, p. 132.

13. AN 72/AJ/2032, dossier 9.

14. Jean-Marie Winkler, *Gazages de concentrationnaires au château de Hartheim*, Paris, Tirésias, 2010, pp. 76-77.

l'indique Black – et, enfin, G7 pour les évasions, comme nous l'avons vu précédemment. Les guillemets étaient utilisés par commodité afin d'éviter la réinscription du code. Une marque devait être portée dans la dernière colonne lorsque la carte avait été retirée du fichier, alors que l'on y trouve parfois le dernier lieu de détention du détenus. Les codes A1, B2, F6 et G7 ne présentent pas de difficultés d'interprétation. Ont été enregistrés comme suicide les décès enregistrés sous la cause « *Freitod durch Erhängen* » (suicide par pendaison), notamment tous les cas où les détenus ont été contraints de se donner la mort sous la menace des gardiens. Le code D4 est réservé aux exécutions « officielles », pratiquées sur ordre (notées « *auf Befehl des RF [Reichsführer] SS* » sur le registre des décès de Mauthausen). Elles concernent le plus souvent des groupes de détenus visés par une même opération répressive. Les victimes de l'opération Kugel ne sont par contre pas enregistrées. Les hommes qui en furent les victimes ont été conduits à Mauthausen uniquement en vue de leur exécution et n'ont jamais été immatriculés. Reste enfin le code C3, qui recouvre les morts considérées comme « naturelles » par l'administration nazie. Sont classés dans cette catégorie les détenus morts de maladies, mais aussi lors des bombardements aériens ou encore suite à des accidents lors du travail forcé. C'est également sous le code C3 que sont enregistrées les morts d'Hartheim, à la date

officielle du décès, en réalité antidatées de plusieurs jours à plusieurs mois.

CONCLUSION

Si le système est absurde, c'est par son obsession de tout enregistrer, en théorie jusqu'au moindre détail. Si on dépersonnalise l'homme plongé dans le système, on enregistre ses différentes caractéristiques. Dans la masse indistincte, anonyme, des détenus concentrationnaires, décrite dès la libération par David Rousset, l'administration nazie se dote donc de moyens pour être capable de retrouver un homme ciblé parmi des milliers d'autres. Le procédé Hollerith y contribue grandement ; les archives de Mauthausen le démontrent largement. En 1944 tout du moins, les étapes du parcours concentrationnaire sont codées, pour mieux mettre en œuvre la gestion des effectifs, individuelle et collective, les recherches des informations sur les détenus, les enregistrements, affectations et mouvements, tris et sélections. S'il est difficile de dater les débuts de l'usage du système Hollerith dans les camps, la période fin 1943-début 1944 semble la plus probable¹⁵. L'utilisation du codage Hollerith a perduré jusque dans les derniers jours de l'existence du camp de Mauthausen, qui fut libéré le 5 mai 1945 par les Américains.

Ainsi, si les témoignages des détenus n'évoquent pas un procédé réservé aux arcanes de l'administration des camps, et si en l'absence d'une « pierre de

Rosette » bien des détails de l'usage d'Hollerith demeurent encore obscurs, on ne peut, au jour d'aujourd'hui, nier son usage et on doit en questionner sa portée. Des comparaisons avec les archives d'autres camps du système concentrationnaire, lorsqu'elles existent encore, seraient utiles pour prolonger cette étude. Le procédé pourrait avoir été particulièrement utilisé à Sachsenhausen – notamment pour les détenus affectés au kommando Heinkel (celui du chef de la SS Heinrich Himmler) –, contrairement à Dora, où il semble pour ainsi dire absent des archives [Dora était le site des « armes secrètes » (VI, V2) au cœur d'une guerre totale désormais largement dirigée par l'administration Speer, au service de l'économie du Reich¹⁶]. Cela viendrait renforcer la thèse de Nikolaus Wachsmann de l'existence d'un procédé de la SS, qui n'a pas été appliqué dans tous les camps du système et tout le temps. S'agissant du KL autrichien, si l'usage économique du procédé mécanographique a été inégal suivant les lieux d'affectation des détenus et les entreprises bénéficiaires de la main-d'œuvre concentrationnaire, il a été presque général en ce qui concerne l'enregistrement des détenus. Le procédé Hollerith devait remédier à la difficulté de gérer des effectifs sans cesse en croissance. Sur le plan répressif, il permettait d'identifier, de caractériser et de localiser chaque personne présente au

sein du système concentrationnaire dans le cadre de la poursuite de procédures judiciaires ou d'extermination de certaines catégories de détenus. Sur le plan économique, il devait optimiser la corrélation entre les besoins des entreprises travaillant au bénéfice de l'économie du Reich et les compétences disponibles parmi les internés concentrationnaires. Seul le recours à ce type de procédé issu de la science permettait de gérer des masses importantes de détenus sans noyer les individualités.

Quant au procédé mécanographique proprement dit, il connut de beaux jours après guerre : gestion des trains, des effectifs universitaires, des bulletins de paie... Et ce n'est qu'à partir des années 1960, et surtout de la décennie suivante, qu'il sera supplanté par l'ordinateur, dont les premiers moniteurs, afin de pouvoir traiter les cartes perforées, comportaient 80 colonnes par ligne, nombre que l'on retrouve encore dans certains programmes informatiques modernes (Fortran, PL/I). L'utilisation des cartes perforées n'a toutefois pas complètement disparu : elles ont été au centre d'une polémique sur le décompte des voix lors de l'élection présidentielle américaine de 2000 ! Et les petits trous pourraient bien constituer l'avenir du traitement de l'information au vu des axes de développement d'IBM qui « réinvente la carte perforée... à l'échelle nanoscopique »¹⁷ !

16. Nos remerciements à Laurent Thiery pour cette précision.

17. <http://www.rflash.fr/ibm-reinvente-carte-perforee-l-echelle-nanoscopique/article consulté le 15 décembre 2017>.

EJ L'élimination des inaptes au travail forcé : les trois convois de victimes de Dora en 1944

Paul LE GOUPIL - Ancien déporté, historien.

Résumé : Avec la multiplication des kommandos extérieurs de travail dépendant des principaux camps de concentration, la gestion des détenus malades, blessés et invalides pose rapidement d'importants problèmes à l'administration SS. Dans les camps, sans que l'on soit sûr de l'origine de ce mot, on appelle un détenu à bout de forces, incapable de réagir et proche de la mort, un « musulman ». Dans les mois qui suivaient la création d'un kommando, en attendant que soient créées des structures adéquates (Revier et crématoire notamment), ils étaient renvoyés au camp central. Toutefois, dans certains camps, face au nombre grandissant de personnes concernées, il est décidé de former des transports vers d'autres camps, en fait des mouroirs. Le détenu était devenu inutile, « rebut », il était sorti du système, « jeté » dans un endroit où sa mort ne poserait plus de problème. C'est ce qui arrive à plusieurs milliers de détenus de Dora, transférés en trois convois entre janvier et mars 1944. Ils sont le symbole de l'évolution d'un système concentrationnaire où, désormais, l'élimination n'est plus seulement le résultat d'un statut d'ennemi du Reich, mais d'une incapacité à travailler.

Mots-clés : inaptes au travail forcé, camp mouroir, évacuation, morts dans le système concentrationnaire, Dora.

Paul le Goupil est décédé le 10 septembre 2017.

Pendant l'Occupation, c'était un des responsables des groupes de jeunes communistes de Seine-Inférieure. Arrêté le 13 octobre 1943, il est déporté le 27 avril 1944 dans les camps d'Auschwitz puis de Buchenwald et au Kommando de Langenstein. Rentré en 1945, il devient instituteur et secrétaire de mairie à Valcanville, dans la Manche. Il publie un premier témoignage de sa déportation en 1962, *La Route des crématoires*, à L'amitié par le livre ; puis un second en 1991 *Un Normand dans... Itinéraire d'une guerre*, aux éditions Tirésias. Une version profondément remaniée de ce second livre est éditée en 2017, *Résistance et marche de la mort*¹. Sa lecture assidue des récits d'anciens déportés l'amena rapidement à l'histoire et aux recherches dans les archives concentrationnaires.

Avec son ami ancien déporté, Henri Clogenson, il recense et éclaire le parcours depuis la France des non-juifs déportés à Auschwitz². Ce premier travail de recherche en amène d'autres, dont une monographie précise du kommando de Gandersheim³. Il contribua beaucoup au *Livre-Mémorial des déportés arrêtés par mesure de répression* publié en 2004 par la Fondation pour la mémoire de la déportation et aida plusieurs des recherches qui le suivirent.

En 2008, il participait à une journée d'études sur le camp de Dora organisé

par La Coupole, le centre d'histoire et de mémoire du Nord-Pas-de-Calais. Le texte présenté ici est sa communication. Il n'avait jamais été édité. C'est un nouvel exemple de la qualité des recherches de cet ancien déporté devenu historien de sa propre histoire. Paul le Goupil commence cet article par un « Je » évidemment extrêmement significatif de son statut, mais qui est aussi la marque d'un enquêteur qui, de témoin, se fit historien pour tenter de mieux raconter la déportation et « l'enfer » des camps. Son texte n'en est que plus intéressant, utilisant les mots justes pour décrire une situation méconnue, loin peut-être d'un discours collectif, et non pour conforter une connaissance commune faite d'approximations, mais pour écrire un récit précis qui ne manque pourtant pas d'empathie.

Paul le Goupil n'usait pas beaucoup de citations d'historiens pour ses textes, allant le plus souvent uniquement aux sources, de première main de préférence, en les comparant avec les témoignages de ses camarades. Mais en publiant son article inédit, celui donc d'un ancien déporté qui fit de l'histoire son outil premier pour décrire son expérience et la transmettre, rappelons la phrase de Marc Bloch : « Il n'y a donc qu'une science des hommes dans le temps et qui sans cesse a besoin d'unir l'étude des morts à celle des vivants⁴. »

Thomas Fontaine

L'élimination des inaptes au travail forcé : les trois convois de victimes de Dora en 1944

Je vais commencer par une anecdote. À la suite d'une conférence à Cherbourg à l'occasion du 50^e anniversaire de la libération des camps, je reçus un message téléphonique d'une vieille dame qui désirait savoir ce qu'était devenu son jeune frère parti en Allemagne en 1943, l'un de ceux portant la mention officielle « Disparu en Allemagne ». Il travaillait à l'arsenal de Cherbourg quand il a été arrêté parce que les Allemands trouvèrent dans sa musette quelques morceaux de bois, ce qui était strictement interdit. Il lui fut signifié qu'il partirait en Allemagne dans le prochain convoi de requis. Mais au cours du trajet, il y eut des manifestations, des cris, des chants, qui amenèrent une manifestation de soutien de la population en gare de Sotteville-lès-Rouen. En représailles, les Allemands prirent un otage par wagon pour l'envoyer à Buchenwald. C'est ainsi que le frère de cette dame, Raymond Lecavelier, prit la route de Buchenwald, de Dora puis de Majdanek, beaucoup plus à l'Est, où il décéda le 8 mars 1944.

La plupart des familles ignorèrent le sort de leurs parents décédés après avoir suivi le même parcours. Dans la plupart des cas, la mention « Disparu » ou « Disparu en Allemagne »

est portée en marge de l'acte de naissance, avec souvent une date fantaisiste lorsqu'il y a un acte déclaratif de décès délivré par le tribunal d'instance à la demande des familles.

Raymond Lecavelier avait quitté Dora pour Majdanek dans le convoi du 6 février 1944. Il s'agissait d'un convoi de malades et de détenus devenus inaptes au travail à force d'avoir été exploités dans des conditions atroces. Au départ de Dora, on compte trois convois du même type : le 15 janvier et 6 février 1944 vers Majdanek, le 27 mars pour Bergen-Belsen⁵. En 1945, les survivants de ces transports sont rares. Étudions l'origine de ces convois et leurs spécificités dans le système concentrationnaire nazi.

Je me suis personnellement intéressé à ces convois que j'appelle « d'extermination » lorsque, avec Henri Clogenson, j'ai réalisé en 1995 un mémorial des Français non juifs immatriculés à Auschwitz. Je m'étais lié d'amitié au kommando de Langenstein et au retour, avec plusieurs camarades vosgiens immatriculés à Auschwitz dans les numéros 200000, notamment avec Henri Clogenson. Jusqu'ici seuls avaient été recensés et avaient fait l'objet d'ouvrages le convoi d'Auschwitz

1. Paul Le Goupil, *Résistance et marche de la mort. Un Normand dans la tourmente. Auschwitz, Buchenwald et Langenstein*, Condé-sur-Noireau, Éd. Charles Corlet, 2017.

2. Henri Clogenson, Paul Le Goupil, *Mémorial des Français non-juifs déportés à Auschwitz, Birkenau et Monowitz. Ces 4500 tatoués oubliés de l'Histoire*, édité par les auteurs, s.d. (1983).

3. Paul Le Goupil, Gigi et Pierre Texier, *Bad Gandersheim, autopsie d'un Kommando de Buchenwald*, autoédition, 2003.

4. Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou Métier d'historien* in *Cahiers des Annales*, Paris, Armand Colin, 1949, rééd. 1993, p. 65.

5. Un quatrième convoi quitte Nordhausen le 6 mars 1945 : il est étudié par Laurent Thiery dans un article publié dans ce numéro (voir p. 79).

des 45000⁶, celui des 31000⁷ et le mien, celui des 185000 dit « Le convoi des tatoués », qui étaient les trois seuls convois de non-juifs partis directement de France pour Auschwitz. Nous avons ainsi pu répertorier sept autres convois partis de différents camps de concentration allemands, pour un total d'un peu plus de 4 600 français non juifs tatoués à Auschwitz. Dans cet ensemble il y avait deux convois arrivés de Majdanek en avril 1944, comprenant 68 survivants français des deux convois partis de Dora le 15 janvier et le 6 février 1944. Pour comprendre les choses, commençons par détailler leur origine et par suivre leur parcours.

LA SITUATION À DORA AU COURS DE L'HIVER 1943-1944

J'invite le lecteur à lire le travail d'André Sellier⁸. Il en ressort que les pertes en vies humaines au cours de l'hiver 1943-44 devinrent rapidement effroyables : 633 morts en décembre 1943 sur un effectif d'environ 10 750 détenus, 669 morts en janvier 1944 sur un total de près de 12 700 détenus, 570 en février 1944 sur un effectif de 12 100 détenus environ, 721 en mars 1944 sur un total de 12 300 détenus. Soit une moyenne d'environ 5 à 6 % de morts par mois à Dora – ce qui est beaucoup comparé à d'autres situations dans d'autres

camps –, et qui représentent entre 55 et 65 % de l'ensemble des morts de Buchenwald et de ses kommandos.

À ces chiffres des morts il faut ajouter un nombre croissant d'invalides blessés au travail, de malades qui ne sont plus capables de retourner au Tunnel sans des soins appropriés. Au cours de cette période les détenus ne sortaient pas du Tunnel et, dans ce milieu fermé la tuberculose faisait des ravages, alors que le manque d'eau potable provoquait une dysenterie endémique. Bien que nous n'ayons pas de chiffres précis, on peut estimer qu'à un mort correspondaient plusieurs invalides. Les deux blocks érigés en surface pour servir de Revier étaient saturés.

Habituellement, dans les mois qui suivaient la création d'un Kommando, les malades et invalides et même les morts étaient renvoyés au camp central en attendant que soient créées des structures adéquates. Ce ne fut le cas à Dora que pour les morts, pas pour les malades, sauf cas exceptionnels comme celui du professeur Alfred Balachowsky. Cela avait sûrement pour but de préserver le secret de la fabrication des V1 et V2. Mais, du même coup, se posait la question du devenir de ces inaptes au travail : la solution trouvée fut de former des transports vers des camps mouroirs. Le détenu était arrivé au bout du cycle concentrationnaire alimentant les pro-

6. *Mille otages pour Auschwitz. Le convoi du 6 juillet 1942 dit des « 45000 »*, Paris, Fondation pour la mémoire de la déportation-Graphein, 1997, 2000 et *Triangles rouges à Auschwitz. Le convoi politique du 6 juillet 1942*, Paris, Autrement, 2005.

7. Charlotte Delbo, *Le Convoi du 24 janvier*, Paris, Éd. de Minuit, 1965.

8. André Sellier, *Histoire du camp de Dora*, Paris, La Découverte, 1998.

L'élimination des inaptes au travail forcé : les trois convois de victimes de Dora en 1944

jets militaro-économiques du Reich : il n'était plus utile. Rebut, il était sorti du système, « jeté ».

C'est ainsi qu'à trois semaines d'intervalle deux transports de malades et invalides en principe irrécupérables pour le travail furent formés les 15 janvier et 6 février 1944 pour officiellement un « camp de repos » : Majdanek.

LES DEUX CONVOIS DE JANVIER ET FÉVRIER 1944 VERS MAJDANEK

Pour le deuxième convoi, nous avons la chance d'avoir deux témoignages écrits dès le retour, celui d'André Rogerie : *Vivre, c'est vaincre* rédigé en 1945⁹, et celui moins connu de Jules Fraipont, un Belge parti de France dans le convoi des 38000 : *Deux ans à l'ombre des crématoires* édité en Belgique en 1946¹⁰. Tous deux avaient été arrêtés en tentant de franchir la frontière espagnole. Pour illustrer notre propos nous puiserons dans ces textes qui se complètent d'ailleurs parfaitement.

Nous ne dissocierons pas ces deux convois qui ont eu une histoire commune, au départ de Dora et dès leur arrivée à Majdanek. Le premier comptait 994 déportés dont 217 partis de France et le deuxième 995 déportés dont 173 partis de France, soit un total de 390 déportés partis de France¹¹.

9. André Rogerie, *Vivre, c'est vaincre*, Hérault-Éditions, 1946, rééd. 1992.

10. Jules Fraipont, *Deux ans à l'ombre des crématoires*, Éd. Marc Foncoux, Huy, 1946.

11. Dont 371 Français, 5 Belges, 9 Hollandais, 3 Polonais, 1 Russe et un de nationalité non connue.

12. Jules Fraipont, *op. cit.*, p. 122.

13. André Rogerie, *op. cit.*, p. 56.

14. Jules Fraipont, *op. cit.*, pp. 122 et 123.

15. André Rogerie, *op. cit.*, p. 58.

Lorsque, le 5 février, les partants pour le deuxième convoi furent appelés, Fraipont était au revier, à l'extérieur du tunnel, hospitalisé pour des coups reçus. Il indique que furent couchés sur les listes tous les malades non convalescents, sauf les prisonniers de guerre italiens¹². Rogerie, lui, était retourné au tunnel après 13 jours de repos par manque de place au revier. Je le cite : « Tout ce qui n'est absolument pas apte au travail doit quitter les lieux dans la nuit : le revier, le schnung, les malades, tous doivent, demain dimanche, prendre le train pour une destination inconnue, pour un camp meilleur, paraît-il... »¹³ De fait, le lendemain matin tous les partants sont habillés pour le transport avec la stricte tenue réglementaire : outre la chemise et l'uniforme rayé, le pull, le manteau, le calot et les sabots. Une trentaine d'agonisants sont allongés sur la place d'appel en attente des camions et, lors du départ du train, une vingtaine de morts restent en gare¹⁴. Le voyage qui s'effectue dans des conditions épouvantables de maltraitance et de froid¹⁵ dure trois jours au cours desquels meurent de nombreux agonisants. Sur les 54 déportés du wagon de Fraipont, à l'arrivée à Lublin il y a 16 cadavres et 9 impotents ou

agonisants¹⁶. Le pire arrivera durant le trajet de la gare au camp pendant lequel ceux qui ne peuvent suivre seront massacrés. Rogerie écrit que « les cadavres jonchent la route [...], les SS tuent à coups de fusil, à coups de cravache, à coups de pied »¹⁷. Fraipont se rappelle que « des coups de crosse relèvent ceux qui tombent [...]. S'ils sont inefficaces, une sèche détonation claque, un pied pousse le nouveau cadavre dans le fossé, un camion suit et le ramasse¹⁸ ».

On peut avoir une idée de la dimension du massacre perpétré pendant le voyage et à l'arrivée au camp car nous avons retrouvé les deux listes de départ de Dora et la liste des déportés immatriculés à Majdanek dans les archives du Service historique de la Défense à Caen¹⁹. Sur les 390 déportés partis de France dans ces deux convois, nous n'avons retrouvé que 308 immatriculations à Lublin, 82 déportés partis de France sont donc morts pendant le voyage ou à l'arrivée soit 21 %. Si on étend ce pourcentage à l'ensemble des deux convois, on comptabilise 417 morts rien que pour les trois premiers jours !

Rogerie ne consacre seulement que cinq pages à son passage à Majdanek²⁰, alors que Fraipont donne force détails

en 45 pages²¹, décrivant les cinq felds (ou parties) du camp, les blocks analogues à ceux d'Auschwitz et du petit camp de Buchenwald, relatant même des épisodes auxquels il n'a pas assisté comme le massacre des 18 000 juifs de novembre 1943.

Il est vrai que leur situation diffère considérablement : alors que Rogerie croupit dans son block écurie infecte au milieu de ce qui reste de la masse des déportés arrivés de Dora, Fraipont, avec l'appui du docteur français Guerreau²², a pu se faire passer pour un étudiant en médecine et est considéré comme médecin avec tous les avantages attachés au titre. Il est d'abord affecté au feld IV, camp de quarantaine, puis au feld V, hôpital²³, pour revenir ensuite au feld IV. Au cours de ce séjour de moins de deux mois dans le camp, étant donné les conditions sanitaires et le froid, le nombre de décédés va s'amplifier.

La courte description de Rogerie n'en révèle pas moins l'horreur de la situation. Il écrit ainsi à propos de ses retrouvailles avec un camarade de Dora qui a eu les deux jambes brisées au tunnel : « On l'a transporté ainsi jusqu'à Lublin [...]. Il m'explique qu'il veut aller aux cabinets mais qu'il lui est impossible de bouger. Il n'y a qu'un

moyen, c'est d'évacuer au lit [...]. Je découvre alors un vieux bout de chiffon et de mon mieux je recueille la saleté afin que le malheureux ne se salisse pas entièrement [...], mais je n'ai pas à aider longtemps mon pauvre camarade car il meurt bientôt²⁴. »

Quant à Fraipont, avec des pansements en papier, quelques pommades, son horizon est bouché, il écrit : « pansements, constats de décès, voilà toute mon activité. Cadavres décharnés [...], matières fécales, chairs grillées ou en putréfaction, mon atmosphère²⁵. » Le typhus se déclare, emportant le docteur Guerreau et nombre de survivants.

Lorsque l'armée soviétique libéra le camp de Majdanek, le 24 juillet 1944, quelques listes de morts furent retrouvées et les noms de 168 décédés français furent lus à la radio de Moscou le 17 août par Maurice Thorez et cette énumération fut suivie d'un discours patriotique qui se terminait par ces mots : « Debout pour venger les 168 et les milliers d'autres Français massacrés à Lublin ! Debout pour venger la France ! Mort aux envahisseurs allemands ! Mort aux traîtres ! » L'ensemble fut publié dans *L'Humanité* du 25 août 1944. Cette même liste fut communiquée à Londres dès le début d'août 1944 par Ilya Ehrenbourg et transmise à Paris le 9 septembre 1944 avec les dates de décès. J'en ai trouvé copie aux archives du Service

historique de la Défense²⁶. De cette liste nous avons pu extraire 70 noms du convoi du 15 janvier 1944 et 61 du convoi du 6 février, soit 131 noms.

DEVENIR DES DÉPORTÉS DES DEUX CONVOIS APRÈS L'ÉVACUATION DE MAJDANEK

Que reste-t-il de ces deux convois lorsque arrive l'ordre d'évacuation vers Auschwitz, devant la poussée soviétique, le 15 avril 1944 ? : un peu plus de 800 déportés dont 167 partis de France, soit 44 % des partants de Dora quelques semaines plus tôt. Les conditions du transfert de Lublin à Auschwitz ne diffèrent pas avec ce que Rogerie et Fraipont ont connu depuis janvier-février. Citons Rogerie : « Il y a là un pauvre Français qui est mourant, il gémit d'une façon lamentable et son cri plaintif est si triste, si horripilant que l'un de nous, exaspéré, l'étouffe pour hâter sa mort. J'ai honte de la dire, personne ne bouge, personne ne se lève pour défendre ce moribond [...]. Notre chef de wagon en a tué deux à coups de sabots pour leur apprendre à faire de la place²⁷. »

A l'arrivée à Auschwitz, on compte encore des morts, comme le laisse penser la reconstitution des événements qui se sont passés à Auschwitz²⁸. A la date du 10 avril, est indiqué : « On prévoit 1 846 numéros pour les détenus qui ont été, la veille, envoyés du camp de concentration Lublin-Majdanek. [...]

16. Jules Fraipont, *op. cit.*, p. 127.

17. André Rogerie, *op. cit.*, p. 58.

18. Jules Fraipont, *op. cit.*, p. 128.

19. SHD, DAVCC, documentation Majdanek.

20. André Rogerie, *op. cit.*, pp. 58 à 62.

21. Jules Fraipont, *op. cit.*, pp. 130 à 174.

22. Décédé à Majdanek.

23. Le Feld I est un camp de femmes, le Feld II un hôpital pour prisonniers de guerre russes, le Feld III un camp de travailleurs. Chaque Feld comprend 22 blocks.

24. André Rogerie, *op. cit.*, pp. 59-60.

25. Jules Fraipont, *op. cit.*, p. 162.

26. SHD, DAVCC, documentation Majdanek.

27. André Rogerie, *op. cit.*, pp. 62-63.

28. Danuta Czech, *Auschwitz chronicle, 1939-1945*, New-York, 1990, consultation de l'édition allemande.

On a réservé 130 numéros de trop. Ils seront attribués plus tard à des détenus »²⁹. Au 16 avril : « Dans ces transports d'évacuation de Lublin, se trouvent beaucoup de malades, par conséquent on transforme au camp BII A à Birkenau – pour les hommes en quarantaine – quelques blocks en infirmerie provisoire. Les blocks 9 et 10 aux hommes souffrant de diarrhée, le block 11 est pour les convalescents et faibles, les blocks 12,13 et 14 pour les tuberculeux, le block 15 pour le service gastro-entérite et de chirurgie et le block 16 pour ceux qui souffrent de maladies contagieuses. »

Rogerie reçoit le matricule 183070 et Fraipont le 182973 ; ils sont arrivés dans le même convoi. Après de très longues recherches en collaboration avec le musée d'Auschwitz, je n'ai pu trouver que 48 matricules de Français correspondant aux deux listes des déportés de Dora partis pour Majdanek.

Après la quarantaine, Rogerie va passer quatre mois au revier au B 15, ce qui lui permettra de survivre, son poids passant de 43 à 60 kg³⁰. Après divers mauvais commandos il se retrouvera à la cuisine pour laver les tonneaux destinés à recevoir la soupe ; les commandos liés à la cuisine étaient de « bons » commandos.

Fraipont, lui, a perdu avec son mentor son brassard de docteur. Arrivé en très mauvais état il est hospitalisé après

la quarantaine puis mis en convalescence au B 18. Il a pu correspondre avec sa famille et se faire envoyer des colis de cigares et de cigarettes, ce qui lui permettra de vivre « à l'aise », parce que si les détenus polonais reçoivent des envois riches en vivres, ils n'ont pas de tabac³¹. Mais son séjour à l'hôpital a une fin et il est ensuite obligé de travailler : d'abord dans un kommando de récupération de pièces sur les avions abattus ; puis il fait fonction de *Vorarbeiter* dans un Kommando de maçons juifs qui construisent le camp « Mexique » ; enfin il se met en cheville avec des détenus russes pour faire du marché noir, avant de devenir *Stubendienst*. Il échappera à l'évacuation du 18 janvier 1945 et sera libéré par l'armée russe.

D'après mes recherches, il ne revient que 10 déportés partis de France sur les 390 authentifiés, soit moins de 3 % : cinq du convoi du 15 janvier et cinq du convoi du 6 février. Six des 10 survivants ont été libérés à Auschwitz, un à Flossenbürg et trois seulement ont dû subir l'évacuation d'Auschwitz : un vers Mauthausen et deux vers Dora, dont Rogerie qui y revient donc. Successivement transporté à Gross Rosen, Harzungen, la Boelcke Kaserne puis de nouveau Dora, il subit une dernière marche de la mort dont il s'évade près de Halberstadt³².

²⁹. Cela pourrait correspondre aux détenus assassinés pendant le transport ou envoyés à la chambre à gaz.

³⁰. André Rogerie, *op. cit.*, p. 79.

³¹. Jules Fraipont, *op. cit.*, p. 199.

³². André Rogerie, *op. cit.*, pp. 90 à 102.

LE TROISIÈME CONVOI DIRIGÉ VERS BERGEN-BELSEN. UN NOUVEAU CAMP « MOUROIR »

En février-mars 1944, la situation sanitaire ne s'était pas améliorée à Dora : on compte au moins 721 morts dont 215 Français en mars 1944 par exemple ; ce qui implique un nombre d'invalides encore plus important.

La direction du camp va donc procéder à une troisième évacuation de malades. Avec l'avancée de l'armée russe en territoire polonais, les camps de l'Est ne sont plus sûrs, aussi, cette fois, le convoi sera dirigé vers Bergen-Belsen qui est en la circonstance baptisé « Camp de repos ». Il va devenir le trop-plein, la nouvelle destination des inaptes au travail forcé des autres camps.

Cette fois encore nous avons la chance de disposer de deux excellents livres écrits dès le retour par deux témoins : « Français, n'oubliez pas » d'Aimé Blanc³³, édité au début de 1947 et « Pour délit d'espérance » de Michel Fliecx écrit dès le retour et non publié. Nos deux témoins étant restés à Bergen-Belsen jusqu'à la libération du camp par les troupes anglaises, leur témoignage se confond avec l'histoire de cette partie du camp puisqu'ils en ont été les premiers détenus politiques et immatriculés, avec leurs compagnons, à partir du n° 1.

Selon la liste originale, on compte dans ce convoi formé de 1 000 détenus

³³. Réédité en 2004 par le conseil général de Haute-Savoie, édition que nous utiliserons.

³⁴. Michel Fliecx, manuscrit p. 118.

³⁵. Aimé Blanc, *op. cit.*, pp. 71 et 72.

³⁶. Michel Fliecx p. 126 ; Aimé Blanc, *op. cit.*, p. 72.

³⁷. Porteur du triangle vert, un « droit commun ».

parti le 27 mars 1944, 325 déportés partis de France (dont 301 de nationalité française). Le processus de recrutement du convoi avait été le même que celui des 15 janvier et 6 février. Après avoir été habillés de l'uniforme rayé et enfermés dans les lavabos de Dora, ils sont, raconte Fliecx, « un millier là-dedans, un millier de concurrents pour une nouvelle épreuve dont je suis un des plus handicapés. Là sont amenés les malades du shonung, ceux du revier qu'on descend en brancard et d'autres qui viennent du tunnel³⁴. » Fliecx comme Blanc indiquent qu'ils étaient 50 par wagon et ne signalent pas d'incidents notoires pendant ce trajet de 24 heures. À l'arrivée, ils sont répartis dans quatre blocks du camp des hommes, soit dans deux baraqués. Blanc reçoit le matricule 75. Les autres blocks sont occupés par des juifs et de l'autre côté des barbelés se trouve un camp de prisonniers de guerre russes qui, en janvier 1945, seront remplacés par des femmes venant de Ravensbrück³⁵. Les rations de nourriture sont très faibles et de plus pillée par les *Stubendienst* : la boule de pain pour dix le matin et soir, et une soupe claire le midi³⁶. Le 8 avril, par erreur, ils sont mitraillés par un avion américain ; ce qui entraîne une quarantaine de morts et de blessés. Le pire attend les survivants avec l'arrivée de Karl, un V.B. allemand³⁷ qui réorganise le camp selon l'état de santé de chacun : les « normaux » vont

au BI, les tuberculeux au B2, les grands malades et blessés au 4, le 3 est réservé à l'infirmérie.

Or, si la période connue sous le nom « d'Enfer de Dora », celle du Tunnel, s'est globalement terminée fin mars 1944, les chantiers souterrains font alors de très nombreuses victimes dans d'autres camps. Ainsi, des premiers transports de malades arrivent de Laura en mai 1944, d'Oranienburg en juillet, de Neuengamme le 3 août. Pour faire de la place, Karl « commence un matin à piquer les malades qui ont un coin spécial dans le block et qui ne vont pas à l'appel, ce sont tous des tuberculeux au dernier degré [...]. Nous voyons par la fenêtre Karl aller et venir avec sa seringue, tranquille comme s'il s'agissait de piqûres salutaires [...]. Il en tue 75 en trois nuits³⁸. » La mort continue ses ravages : « Au 5 se trouvent beaucoup de tuberculeux et lorsqu'ils commencent à approcher de la mort, ils sont envoyés au B6 qui est le block réservé aux tuberculeux mourants. À la fin de chaque mois il est presque vide et il y règne une odeur atroce [...] ; ici c'est le royaume des nécrophages, c'est-à-dire ceux qui se nourrissent des portions des mourants. Pour salaire des quelques services qu'ils leur rendent (vider leur crachoir, les accompagner aux W.-C.), les nécrophages absorbent ce que les tuberculeux, généralement sans appétit, laissent dans leur gamelle et quand l'un est mort ils s'occupent d'un autre³⁹. » Je pourrais continuer ain-

si, citer d'autres pages des livres de Blanc et de Fliecx qui décrivent l'agonie des détenus du convoi, minés par la tuberculose puis le typhus. Fliecx survivra en devenant secrétaire du block 5 et Aimé Blanc secrétaire infirmier au revier.

Sur les 325 déportés partis de France de ce convoi Dora/Bergen-Belsen, 11 repartiront à Buchenwald dans un petit convoi le 29 juillet 1944 et 7 survivront après un nouveau passage à Dora ; 15 seront dirigés vers Neuengamme en septembre et novembre 1944 et 5 reverront la France. Mais sur les 299 restés à Bergen-Belsen, 17 seulement reviendront, soit 5 %. D'après Eberhard Kolb qui a fait une étude remarquable sur Bergen-Belsen, il n'y a eu que 57 rescapés de la totalité des 1 000 du convoi, toutes nationalités confondues. Il dénombre 820 morts dans cette seule partie du camp, ce seul « camp de prisonniers », entre avril et juillet 1944, soit très rapidement, dont 200 par piqûre au cœur par l'infirmier-chef Karl.

Conclusion et comparaisons

C'est la direction III du WVHA (Office central de la gestion économique de la SS) qui était en charge de ces transferts de malades et d'inaptes au travail forcé, en tant que responsable des questions sanitaires dans les camps. Elle n'avait nullement l'intention de remettre ces malades sur pied étant donné les conditions de transport, de

séjour dans des baraqués la plupart du temps sans meubles, sans feux, sans couvertures et sans nourriture appropriée.

La comparaison avec d'autres camps et d'autres situations est éclairante sur ce sort des malades et des invalides.

Il faudrait d'abord développer longuement les sélections dans les trois camps d'Auschwitz : je n'y reviens pas, la bibliographie est riche.

À Langenstein, kommando de Buchenwald de 7 000 détenus, les malades retournèrent d'abord à Buchenwald (275 dont 44 Français). Puis tous furent admis dans les 4 reviers du kommando. Il n'y eut aucun convoi d'extermination, bien qu'à l'arrivée des Américains il y eût 1 638 malades au shonung, soit 32 % de l'effectif⁴⁰.

Pour le camp central de Buchenwald, je n'ai trouvé aucun transport important d'évacuation de malades, sauf 93 en juillet 1941 et 235 autres, la plupart juifs, en novembre et décembre 1942 gazés à Bernburg dans le cadre de l'opération 14f13 qui prévoyait précisément l'exécution des inaptes au travail. Les mourants, entassés au petit camp, dans les blocks 60 à 63, étaient traités sur place, principalement à partir de janvier 1945, par une piqûre de phénol au cœur. Par contre 154 invalides arrivèrent à Bergen-Belsen de son kommando de Laura en mai 1944,

400 autres de celui de Brabag et plusieurs milliers des kommandos S III (Ohrdruf) et Wille (Tröglitz) en janvier 1945.

Pour Ravensbrück, Bernhard Strelbel cite un convoi de 800 malades dont 30 enfants arrivés à Majdanek le 3 février 1944, dont il ne revint que 12 personnes après un passage à Birkenau. D'autres transports partirent pour Auschwitz et Bergen-Belsen⁴¹. Germaine Tillion et Anise Postel-Vinay ont décrit les « transports noirs » et les exterminations des inaptes au travail gazés au début de 1945⁴².

Pour Mauthausen et Gusen, d'après le livre très documenté de Serge Choumoff⁴³, environ 11 000 détenus, la plupart invalides, passèrent à la chambre à gaz de Hartheim.

Moi-même, au cours de mes recherches, j'ai trouvé pour Dachau trois convois vers Majdanek arrivés les 3, 10, et 28 janvier, soit en tout 1 664 détenus dont 24 Français : aucun n'est revenu après un passage à Birkenau.

Mais l'exemple des malades du camp de Dora est sans doute le plus effrayant et malheureusement le plus éclairant sur la barbarie nazie et les choix opérés pour se débarrasser des malades et des inaptes au travail forcé. En aucun camp de concentration ou kommando, sauf à Auschwitz-Birkenau avec les sélections, on a

40. Paul le Goupil et Roger Leroyer, *Mémorial de Langenstein*, édité à compte d'auteur, 1994. 1 100 furent hospitalisés par les Américains.

41. Bernhard Strelbel, *Ravensbrück, un complexe concentrationnaire*, Paris, Fayard, 2005, p. 321.

42. Germaine Tillion, *Ravensbrück*, Paris, Gallimard, 1988 ; avec un texte en annexe d'Anise Postel-Vinay.

43. Pierre-Serge Choumoff, *Les Assassinats nationaux-socialistes par gaz en territoire autrichien, 1940-1945*, Vienne, Bundesministerium für Inneres, 2000.

38. Michel Fliecx, pp. 143 à 148.

39. *Ibid.*, p. 161.

l'exemple de 3 000 détenus rayés du contrôle en moins de trois mois pour être transférés dans des mouroirs. Au-delà des chiffres et des statistiques, les quelques passages cités des livres des rares témoins ne sont

qu'un pâle reflet de ces dramatiques odyssées, prélude des évacuations de masse et des massacres des marches de la mort.

Mon dernier mot sera le titre du livre de Blanc : « Français, n'oubliez pas. »

EJ Le quatrième et ultime convoi d'inaptes au travail parti de Mittelbau-Dora le 6 mars 1945 : la norme et le chaos concentrationnaires

Laurent THIERY - Docteur en histoire. Directeur scientifique du projet « Mittelbau-Dora » à La Coupole, Centre d'histoire et de mémoire du Nord-Pas-de-Calais.

Résumé : Le 6 mars 1945, un convoi de 2 252 déportés jugés « inaptes au travail » par les SS quitte Nordhausen pour atteindre Bergen-Belsen le lendemain. La quasi-totalité des hommes de ce transport qui compte près de 500 Français disparaît ensuite. Tous étaient issus des commandos particulièrement meurtriers de Dora, d'Ellrich et d'Harzungen qui forment, depuis novembre 1944, le cœur du complexe concentrationnaire de Mittelbau ; dernier né des camps nazis, selon une finalité principalement économique et stratégique. Dès la libération des camps, le sort de ce « convoi fantôme » prend une dimension inédite et conduit à des hypothèses quant à son destin. Les recherches menées depuis plusieurs années dans le cadre d'un projet scientifique sur les 9 000 déportés de France passés par Mittelbau-Dora apportent des réponses nouvelles, plaçant ce transport à la croisée des politiques de gestion des invalides par les SS et du drame des évacuations meurtrières.

Mots-clés : Mittelbau-Dora, A4-V2, Boelcke Kaserne, inaptes au travail.

Comme André Sellier l'a magnifiquement démontré¹, l'histoire du camp de concentration de Dora est très différente de celle des autres camps. Elle a été déterminée par trois décisions successives au plus haut niveau du régime nazi : la fabrication en série, comme « arme secrète », de la fusée A4, appelée ensuite V2 ; le recours massif pour cette fabrication à une main-d'œuvre concentrationnaire, en plus des Allemands normalement requis ; le choix d'un site souterrain spécial pour établir l'usine de fabrication de la fusée. Le site choisi est situé au sud du Harz, dans le nord de la Thuringe. Il s'agit d'une très vaste exploitation minière qui avait été creusée à la base de la colline du Kohnstein. Elle consiste en un réseau de galeries presque terminé. Deux tunnels A et B traversent parallèlement la colline du nord au sud, et sont reliés par des galeries transversales régulièrement espacées. On a donné à cet ensemble le nom de « Tunnel de Dora », quand ce nom de code a été attribué à l'ensemble du projet. Les conditions de travail et de survie y sont très vite terribles et le Tunnel de Dora devient pour les détenus concentrationnaires qui y sont envoyés l'*« Enfer de Dora »*. Jusqu'au début du printemps 1944, le camp proprement dit, fait de baraqués,

n'est pas encore terminé. On installe donc des empilements de châlits dans certaines galeries du tunnel, qui deviennent des « dortoirs » insalubres. Il n'y a pas d'eau pour la toilette. Les poux pullulent. Dans ce camp – qui n'a encore que le statut de kommando – ouvert le 27 août 1943, la mortalité est importante dès novembre 1943. Les cadavres sont incinérés à Buchenwald et, dès 1944, les malades qui ne sont plus en état de travailler sont envoyés dans des « camps mouroirs ».

Au début de l'année 1945, les SS sont toujours confrontés à ce problème de la gestion d'une masse importante de détenus jugés « inaptes au travail » – et donc inutiles. Pour régler cette question, il est décidé de « renouveler la purge réalisée par les deux « transports » de Lublin-Majdanek et le transport de Bergen-Belsen, entre janvier et mars 1944 »². Si, en mars 1944, Bergen-Belsen a été choisi par le WVHA³ pour accueillir les prisonniers des autres camps de concentration en incapacité de travailler⁴, il est toujours, nous allons le montrer, la destination du convoi d'inaptes du 6 mars 1945 du camp de Dora dont il est question ici, et qui partira de la gare de Nordhausen, après avoir transité à la Boelcke Kaserne.

1. André Sellier, *Histoire du camp de Dora*, Paris, La Découverte, 1998.

2. André Sellier, *Histoire du camp de Dora*, op. cit., p. 280. Près de 3 000 hommes dont plus de 700 issus du contexte français partent dans ces trois convois. Moins de 10 % y survivront. Nous renvoyons à l'article de Paul Le Goupli concernant ces convois, en page 67.

3. Wirtschaftsverwaltungshauptamt ou office principal SS de l'administration économique, créé, en février 1942 afin de centraliser et d'unifier le réseau des camps dans une finalité économique.

4. Voir, *Bergen-Belsen, Kriegsgefangenenlager 1940-1945, Konzentrationslager 1943-1945, Displaced Persons Camp 1945-1950*, Stiftung niedersächsische Gedenkstätten, Wallstein, 2009, p. 194-195. À noter que l'ouvrage ne fait pas référence au convoi arrivé le 7 mars 1945 à Bergen-Belsen depuis Nordhausen.

Le quatrième et ultime convoi « d'inaptes au travail » parti de Mittelbau-Dora le 6 mars 1945

En effet, en février 1945, les anciennes casernes de réparation de chars de Nordhausen, devenues depuis janvier le kommando de la Boelcke Kaserne, concentrent les détenus du complexe Mittelbau-Dora inaptes au travail. Il s'agit en particulier des rescapés des convois arrivés de l'Est, mais aussi des malades des commandos de Mittelbau. Parmi ceux-ci, Harzungen et d'Ellrich sont alors encombrés de détenus « inactifs ». Selon le mouvement d'effectifs d'Ellrich, en date du 29 janvier 1945, 467 détenus sont comptabilisés au *Revier* (infirmerie), 983 en *Blockshonung* (block de « repos ») et 203 en *Kranken-transport* (transport de malades)⁵. Plus de 1 600 détenus sont ainsi « inutilisables » pour le travail. « C'est dans ces conditions qu'un convoi est organisé le 3 mars 1945 pour évacuer d'Ellrich par train 1 602 détenus de toutes nationalités »⁶, conduits à la Boelcke Kaserne.

Trois jours plus tard, le 6 mars, un convoi y est formé qui quitte Nordhausen avec 2 252 malades rassemblés le jour même. Il part à quelques semaines du début de l'évacuation du camp de Mittelbau-Dora. Jusque très récemment, nul ne semblait savoir ce qui était advenu de ce convoi, qui comptabilisait pas loin de 500 Français. André Sellier avait déjà pointé le doigt sur la disparition de la quasi

5. ADE/1, Centre de ressources de *La Coupole*, désormais CRLC.

6. André Sellier, *Histoire du camp de Dora*, op. cit., pp. 234-235.

7. Le Centre de ressources de *La Coupole* conserve notamment les archives de l'Amicale Dora-Ellrich, ainsi que les fonds constitués par André Sellier, Lucien Fayman ou Jean Mialet.

8. Il est placé sous la direction scientifique de l'auteur et a notamment pour objectif la réalisation d'un Dictionnaire biographique à paraître en 2020. Pour plus d'informations, se référer au site internet de *La Coupole* : <http://www.lacoupole-france.com>.

totalité de ces hommes. On peut affirmer aujourd'hui que le transport atteignit Bergen-Belsen 24 heures plus tard, soit le 7 mars 1945. Le parcours a pu également être reconstitué et ces itinéraires sont riches d'enseignements quant aux normes qui continuent, dans les dernières semaines de la guerre, de régir le système concentrationnaire, mais aussi quant au chaos qui entraîne la mort de dizaines de milliers de détenus.

Un projet de recherche qu'a dirigé le Centre d'histoire et de mémoire du Nord-Pas-de-Calais *La Coupole*⁷ et qui a été lancé en 2004 portait sur les 9 000 déportés de France passés par le complexe Mittelbau-Dora⁸. Il s'est notamment penché sur l'histoire de ce quatrième convoi d'inaptes au travail, resté énigmatique tant pour les familles des disparus que pour la communauté scientifique. De nouvelles archives et une recherche prosopographique systématique apportent un éclairage neuf sur ce drame qui interroge les politiques de gestion des détenus « inaptes » appliquées par les SS dans le système concentrationnaire.

AU SORTIR DE LA GUERRE, QUE SAIT-ON DU CONVOI DU 6 MARS 1945 ?

Un article intitulé « Ce que nous savons du convoi Ellrich-Nordhausen du

3 mars 1945 », paru dans le bulletin de l'Amicale des déportés politiques et de la Résistance de Dora-Ellrich et kommandos de novembre-décembre 1946 (n° 8), amène davantage d'interrogations que de réponses. Il est signé par un certain Jean de Buigne, qui s'avère être le père d'un disparu du « convoi du 6 mars » et qui ne cessera de multiplier les démarches en quête de la vérité. Devenu président de l'Association française des familles de déportés disparus, Jean de Buigne interpellait encore, en 1956, le président de la « Commission chargée de l'étude des questions relatives à la recherche et au rapatriement des Français se trouvant en URSS » sur la question du transport du 6 mars 1945⁹. Cette ultime initiative n'a pas permis de nouvelles avancées et a marqué la fin des recherches en la matière.

À l'issue de la Seconde Guerre mondiale, les sources sont très fragmentaires pour tenter de retrouver l'identité et de reconstituer le parcours de ces 2 252 hommes partis de Nordhausen. La liste du « convoi du 6 mars » n'a pas pu être retrouvée, si tant est qu'elle ait existé un jour. Les archives du camp de Bergen-Belsen sont quasi inexistantes pour cette période et il s'avère extrêmement difficile d'identifier près de la moitié des hommes partis le 6 mars de Nordhausen. Aussi, afin de reconstituer une partie de l'effectif du convoi, le chercheur est donc contraint de

remonter en amont, c'est-à-dire à la liste du transport qui achemine 1 602 « inaptes au travail » d'Ellrich à la Boelcke Kaserne le 3 mars 1945.

Cette liste est en effet la seule qui a pu être retrouvée, et ce dès l'été 1945, grâce à l'opiniâtreté de Jean de Buigne. Cet ancien administrateur d'une compagnie de chemin de fer en Algérie [devenu par la suite directeur de maison d'éditions] lance alors des recherches pour retrouver la trace de son fils Francis. Il se rend à Wiesbaden, entre en contact avec les autorités américaines et obtient l'autorisation de photographier des archives sauvevées des destructions. Quelques mois plus tard, l'Amicale des déportés politiques et de la résistance de Dora-Ellrich et kommandos – dans son bulletin daté du 3 février 1946 – annonce avoir récupéré un microfilm tiré à Wiesbaden. Le microfilm constitue en réalité la liste des 1 602 déportés transférés, le 3 mars 1945, d'Ellrich vers la Boelcke Kaserne, à Nordhausen. À la page 11 de cette liste figure le matricule de Francis de Buigne, 31083, suivi d'un grand « B » et biffé d'un petit « v » indiquant un pointage. La liste originale se trouve dans les archives américaines du War Crimes Branch à Wiesbaden, où elle fut microfilmée par le Service de documentation du ministère Frenay. L'original a été établi sur deux cahiers, à couverture bleue, de format 210 x 150 mm. Le premier cahier porte comme titre « Zugange v. Kdo Erich 2-3-45 »¹⁰.

9. ADE/57, CRLC.

10. « Entrées en provenance du Kommando Erich [nom de code d'Ellrich] ». Une copie de cette liste originale est déposée à la DAVCC de Caen, Mi 15.

Le quatrième et ultime convoi « d'inaptes au travail » parti de Mittelbau-Dora le 6 mars 1945

Ce document d'archive confirme le récit d'Henri Maubert, paru en avril 1946 dans le bulletin de l'amicale (n° 4). Ce dernier précisait dans son témoignage que le convoi parti d'Ellrich le 3 mars 1945 (dont il faisait partie) était arrivé le jour même à Nordhausen vers 14 heures ; il est quant à lui ensuite resté à la Boelcke Kaserne. Ce document allait longtemps servir à l'Amicale et aux services du ministère Frenay pour attester de la présence d'un déporté à Nordhausen le 3 mars, supposé ensuite être resté au camp jusqu'aux bombardements des 3 et 4 avril 1945, sans jamais tenir compte du départ du « convoi du 6 mars ». Cette erreur d'analyse allait conduire à de nombreuses incertitudes et, in fine, à l'établissement d'actes de disparition ne correspondant pas à la réalité.

Les recherches dirigées depuis une quinzaine d'années sur les déportés partis de France permettent aujourd'hui d'affiner nos connaissances.

L'IDENTIFICATION DES DÉPORTÉS DE FRANCE

L'identification des déportés de France partis le 6 mars 1945 à Bergen-Belsen a été menée en s'intéressant aux parcours antérieurs des détenus arrivés à Nordhausen.

On sait d'abord que 444 détenus « inaptes au travail » ont été transférés le 26 février 1945 depuis le Revier d'Harzungen à la Boelcke Kaserne. Mais le caractère extrêmement lacunaire des archives ne permet malheu-

reusement pas d'estimer précisément le nombre de ceux qui ont quitté Nordhausen pour Bergen-Belsen le 6 mars, sauf pour 23 Français qui ont pu être identifiés.

C'est à partir de la liste du 3 mars 1945, de 83 pages, archive de première main, que l'identification des déportés de France a pu véritablement commencer, malgré l'anonymat que confère cette liste. En effet, seules les neuf premières pages sont complètes et contiennent les noms des déportés, leurs prénoms, dates de naissance et nationalités soit, au total, 198 déportés. Les 74 autres pages ne précisent – sauf exception – que le matricule du détenu. Seuls 82 noms y sont effectivement inscrits en toutes lettres et tous sont soit morts avant le 6 mars 1945, soit restés à la Boelcke Kaserne après le départ du convoi pour Bergen-Belsen¹¹. Ils n'ont donc pas pu faire partie du « train fantôme ». On dispose donc de l'identité de 280 prisonniers sur les 1 602 arrivés d'Ellrich le 3 mars. Pour le reste des déportés de la liste (soit 1 322 hommes), ne sont précisés que le numéro matricule et le code précisant le block, la mort, le transfert vers un kommando ou encore le départ dans le convoi du 6 mars pour une majorité d'entre eux. Pour 342 cas, le décès est signifié par une croix et, parfois, les date et lieu de disparition. Parmi les 1 260 survivants, 76 sont restés à Nordhausen, 59 d'entre eux se sont vus affecter à la Boelcke Kaserne des numéros de block¹², 17 autres

11. Ces informations ont donc été ajoutées par la suite à la Boelcke Kaserne par un nouveau scribe.

12. Beaucoup périront ensuite dans les bombardements des 3 et 4 avril 1945 sur Nordhausen.

repartent dans des kommandos de Mittelbau¹³ et, enfin, 1184 matricules sont suivis de la lettre « B » (certainement pour Bergen) et biffés d'un « v » (correspondant à un pointage). Ces derniers partent donc le 6 mars 1945, soit trois jours après leur arrivée à Nordhausen, vers Bergen-Belsen et sont intégrés au groupe de 2 252 hommes qui forment le « train fantôme ». En somme, grâce à cette source essentielle, nous connaissons les matricules de 1184 détenus d'Ellrich – dont 280 seulement sont clairement identifiés – qui ont fait partie de ce transport.

Parmi les matricules anonymes de la liste, les 56 premières pages (matricules 929 à 90538) correspondent à des numéros attribués à Buchenwald, qui ont été conservés par les détenus lors de leur transfert au kommando d'Ellrich. Le système des réattributions de matricules appliqué à Buchenwald impose toutefois un recours systématique aux registres matriculaires originaux de ce camp¹⁴. L'attribution d'un numéro à chaque nouvel entrant dans ce KL (KonzentrationsLager) ne répond pas en effet à une suite logique et chronologique. Les matricules des détenus décédés, libérés ou transférés dans un autre camp sont réattribués, et parfois plusieurs fois,

aux nouveaux entrants. Ainsi, le numéro 43303 indiqué sur la liste du 3 mars 1945 a bien été attribué, le 24 janvier 1944, à Francis Martel, un Français arrivé de Compiègne. Or, en date du 3 mars 1945, ce matricule est celui de Franz Reinhardt, un tsigane allemand arrivé à Buchenwald le 17 avril 1944.

La fin de la liste comprend 28 pages dont les matricules ont été attribués au camp de Mittelbau après le 30 novembre 1944. Compris entre 100499 et 114987, ils concernent un peu plus de 600 détenus. Depuis l'automne 1944, Dora a cessé d'être un kommando dépendant de Buchenwald pour devenir le KL Mittelbau, qui possède son propre système d'immatriculation¹⁵. Les détenus déjà présents dans le complexe Mittelbau-Dora conservent leurs matricules de Buchenwald et les nouveaux entrants reçoivent des matricules supérieurs à 100000¹⁶. Désormais autonome, le KL Mittelbau accueille des prisonniers de l'ensemble des autres camps, sans passer systématiquement par Buchenwald.

Au final, la reconstitution méthodique de la liste du convoi du 3 mars 1945, depuis Ellrich vers la Boelcke Kaserne, a permis d'identifier 451 Français et 17 étrangers partis de l'Hexagone, soit près de 30 % de l'effectif total du

13. Ainsi, douze hommes sont transférés le 15 mars 1945 au Kommando de Blankenburg, quatre autres sont dirigés vers le camp de Dora à la même date alors qu'un dernier est envoyé au Revier.

14. Bu 21 : registres matriculaires de Buchenwald, copies d'originaux, DAVCC Caen.

15. Cet ensemble rassemble les camps de Dora, d'Ellrich et d'Harzungen, auxquels s'ajoutent les Kommandos de Rossla, Kleinbodungen, Rottleberode, Blankenburg et Osterode, ainsi que trois Baubrigaden et trois Eisenbahnbaubrigaden. Au total, en 1945, près d'une quarantaine de Kommandos relèvent du KL Mittelbau.

16. Mi 3, Listes numériques de détenus arrivés au KL Mittelbau du n° 100 000 au 121 585, DAVCC.

Le quatrième et ultime convoi « d'inaptes au travail » parti de Mittelbau-Dora le 6 mars 1945

transport¹⁷. 377 noms sont suivis de la lettre « B » et biffés d'un « v », ce qui signifie que ces personnes ont été embarquées le 6 mars 1945 dans le train pour Bergen-Belsen. Il convient d'y ajouter 23 autres Français arrivés à la Boelcke Kaserne le 26 février 1945 depuis le Revier d'Harzungen et dont le transfert vers Bergen-Belsen a pu être attesté. Au total, au moins 400 Français sont intégrés au convoi des 2 252 malades qui a eu lieu au départ de la Boelcke Kaserne le 6 mars 1945 en direction de Bergen-Belsen.

À partir de ce recensement, 359 dossiers individuels conservés au Service historique de la Défense, dans les archives des victimes des conflits contemporains à Caen, ont pu être retrouvés et exploités. Le terrible bilan qui ressort de cette étude confirme l'image conférée dès la Libération à ce convoi : 96,5 % des hommes ont disparu sans qu'il soit possible de connaître précisément le lieu et la date de leur décès.

CE QUE L'ON PEUT DIRE AUJOURD'HUI DU CONVOI DU 6 MARS 1945

Dès 1946, lorsqu'il y a eu une prise de conscience de ce drame, et notamment par les familles des disparus,

17. Sur la liste du 3 mars 1945, parmi les matricules anonymes, 22 noms seulement n'ont pu être identifiés avec précision, soit moins de 4 %.

18. Voir notamment dans le dossier de Paul Letablier un rapport des RG de 1950, qui indique qu'il « aurait été tué en gare de Bergen-Belsen au cours d'un transfert de détenus de Nordhausen à Hambourg. Tous les détenus politiques de ce convoi auraient été exterminés au lance-flamme par une compagnie de SS », 21p476910, DAVCC Caen.

19. Amicale des déportés politiques et de la Résistance de Dora-Ellrich et Kommandos, bulletin n°8, novembre-décembre 1946 (CRLC).

20. Mouvements d'effectifs du KL Dora du 30 septembre 1944 au 27 mars 1945 (CRLC).

21. Veränderungsmeldung, Waffen-SS, Konzentrationslager Mittelbau Abteilung III, Abgangs vom „Transport“ durch KL Bergen-Belsen übernommen 2 243 Häftlinge, 13 mars 1945, dossier de Léon Arcambal, DAVCC, Caen.

les scénarios les plus invraisemblables sont élaborés pour essayer de comprendre le destin de ce groupe d'hommes. Du massacre de l'ensemble du train au lance-flammes par les SS¹⁸ à l'enlèvement par les Soviétiques des rescapés, aucune hypothèse n'a pu être vérifiée ou confirmée par les différentes missions de recherches. La notion de « train fantôme » est née en 1946, notamment après la parution de l'article de Jean de Buigne en décembre de la même année¹⁹. Les témoignages des quelques survivants viennent alors confirmer l'arrivée des 2 252 hommes à Bergen-Belsen le 7 mars 1945. Très vite, l'hypothèse d'un nouveau départ pour une destination inconnue émerge, sans qu'il soit possible de l'étayer avec certitude encore aujourd'hui.

L'arrivée du convoi à Bergen-Belsen peut, en effet, être attestée. Le registre des mouvements des effectifs de Mittelbau²⁰ le confirme et précise que 9 déportés sont morts au cours du transport alors que 2 243 d'entre eux sont enregistrés au camp²¹. En outre, les feuilles de route pour le retour à Nordhausen, dans la journée du 8 mars, du groupe de SS chargés de l'accompagnement du convoi ont

également été conservées²². Enfin, 4 Français du convoi ont été libérés de Bergen-Belsen le 15 avril par les Britanniques²³, alors que 12 autres sont décédés dans ce même camp entre le 15 mars et le 25 mai, comme l'attestent des actes de décès originaux²⁴.

Jusqu'à son arrivée à Bergen-Belsen, ce transport est dans la lignée de ceux, déjà évoqués, qui sont à destination de Lublin-Majdanek et Bergen-Belsen en 1944. Décidé et organisé au début mars 1945, l'événement s'inscrit bien davantage dans la politique de gestion des détenus jugés « inaptes » au travail par les SS que dans la logique si spécifique des évacuations qui démarrent le 4 avril 1945 à Mittelbau²⁵. L'objectif principal est bien ici de se débarrasser des malades et des « inaptes » au travail.

Les témoignages de quelques rescapés confirment le départ d'un nouveau convoi depuis Bergen-Belsen, dont l'objet aurait été de former un kommando de travail pour effectuer du reboisement. Maurice Porchon, évacué

de Dora en avril 1945 vers le camp de Bergen et dont le frère était dans le convoi du 6 mars, a pu s'entretenir avec un ancien infirmier du tunnel B 12, du même convoi. Il lui a confirmé que son frère était bien reparti le 8 mars avec de nombreux autres détenus en direction de l'est pour des travaux de « reboisement »²⁶. Il se pourrait que ce témoin soit Georges Dobrowolski, un ancien journaliste russe et Schreiber au Revier de Dora.

Entre le 6 et le 11 mars 1945, trois convois quittent effectivement Bergen-Belsen avec environ 7000 détenus²⁷. Selon Eberhard Kolb, ces trains correspondent à l'évacuation du camp de « l'étoile », du camp des Hongrois et du camp spécial²⁸. Il est probable que les prisonniers les plus valides du convoi du 6 mars aient pris place dans les trains dont la destination était Theresienstadt. La découverte du corps de Georges Meublat²⁹ à Eschwege, au sud-ouest de Nordhausen et au nord-ouest d'Eisenach – il faisait bien

²². Des copies de ces feuilles de route sont présentes dans le dossier individuel de Léon Arcambal, DAVCC, Caen.

²³. Il s'agit de Jules Miline, Alfred Bessard, Albert Sephar et Jean Barquissau. Ce dernier est toutefois décédé le 30 juillet 1945 à Paris après son rapatriement.

²⁴. Voir notamment les dossiers de Pierre Jourdannas, déporté dans le convoi du 15 août 1944, transféré à Ellrich le 7 septembre et décédé à Bergen le 18 mars 1945 ou celui de Roger Demy arrivé à Buchenwald le 14 mai 1944, transféré à Ellrich le 5 août et décédé à Bergen-Belsen le 21 mars 1945, actes originaux de décès du camp de Bergen-Belsen, dossiers individuels, DAVCC.

²⁵. Sur les évacuations de Mittelbau, voir *Zwischen Harz und Heide, Todesmärsche und Räumungstransporte im April 1945*, Stiftung Gedenkstätten Buchenwald und Mittelbau-Dora, Wallstein, 2015.

²⁶. Amicale des déportés politiques et de la Résistance de Dora-Ellrich et Kommandos, bulletin mensuel, n° 8, novembre-décembre 1946, p. 8, (CRLC).

²⁷. Eberhard Kolb, *Bergen-Belsen. Du « camp d'hébergement » au camp de concentration, 1943-1945*, 1985, Vandenhoeck et Ruprecht, Göttingen, traduit de l'Allemand par François Manfrass, p. 41.

²⁸. Ibid.

²⁹. Selon une enquête menée par le service de recherches d'Arolsen, son corps reposait à Eschwege dans la tombe 106 du champ 12 A, et fut exhumé et transféré en France le 22 août 1949 par les soins du service de restitution en zone américaines à Idstein sur Taunus, dossier « Mort pour la France », DAVCC.

Le quatrième et ultime convoi « d'inaptes au travail » parti de Mittelbau-Dora le 6 mars 1945



partie du convoi du 6 mars 1945 vers Bergen-Belsen – confirmerait cette hypothèse. D'autres éléments tendent à montrer que le convoi a pris ensuite la direction du sud de l'Allemagne, vers la Tchécoslovaquie, lieu de disparition d'un bon nombre d'évacuations de camps de concentration. Ce n'est qu'à ce moment-là que le convoi prend la forme d'une évacuation. Le 8 avril, il est signalé dans la région du sud de Leipzig, et notamment à Wintersdorf, où sera retrouvé le corps de Jean-Pierre Granger, arrivé lui aussi à Bergen-Belsen le 7 mars³⁰. Enfin, le 12 avril, le convoi atteint Altenburg, entre Leipzig et la frontière avec la Tchécoslovaquie. Un témoignage précis du frère de Maurice Brunet³¹, prisonnier de guerre dans cette ville, relevé le 4 septembre

1945, permet de confirmer le passage du convoi dans cette ville. Le frère déclare en effet qu'il a vu passer Maurice avec un convoi de déportés politiques « évacués par les Allemands en gare d'Altenburg, le 12 avril 1945 ». Il « a pu [lui] faire dire qu'il était en bonne santé ». Il ajoute enfin qu'il ne connaît pas la destination du train mais subodore que « c'était du côté de la Tchécoslovaquie car c'était la seule voie de libre pour les Allemands ». Mais Maurice Brunet est ensuite porté disparu, tout comme le reste du convoi.

Le parcours de l'un des trains partis de Bergen-Belsen entre le 6 et le 11 mars et destiné à Theresienstadt prend fin le 23 avril 1945 dans le village de Tröbitz, dans la Niederlausitz³², au nord-est de Leipzig. Abandonnés par

³⁰. Dossier 21 P 458244, DAVCC, Caen.

³¹. Dossier 21 P 431307, DAVCC, Caen.

³². Eberhard Kolb, *Bergen-Belsen. Du « camp d'hébergement » au camp de concentration, 1943-1945*, op. cit., p. 42.

leurs gardiens, les rescapés de ce « train fantôme » sont pris en charge par les troupes russes et américaines sur les bords de la Petite Elster. Aucun des déportés partis depuis la France ne faisait partie des survivants et les matricules relevés sur les morts ne permettent malheureusement pas d'établir un lien direct avec le convoi du 6 mars 1945.

CONCLUSION

La disparition des hommes du convoi du 6 mars 1945 intervient dans un contexte particulier et unique, à la croisée des politiques de gestion des détenus jugés invalides – et donc inutiles par les SS – et du chaos qui règne au moment de l'évacuation des camps.

La comparaison avec la situation des trois premiers convois de « malades » partis de Dora entre janvier et mars 1944 vers les camps de Lublin et de Bergen-Belsen est à cet égard significative. Sur les 3000 déportés concernés, 715 étaient issus du contexte français et plus des deux tiers de ces derniers ont disparu. Pour la très grande majorité, la mort est intervenue durant le trajet sans qu'aucun document ne permette de certifier les date et lieu de décès.

En mars 1945, lors de l'arrivée des 2252 malades de Mittelbau à Bergen-Belsen, la situation y est bien pire encore. Rien que sur le mois de mars, 18 168 prisonniers vont y trouver la mort et 35 000 autres y disparaîtront

avant le 15 avril 1945³³. Selon les services britanniques en charge du camp, pas moins de 947 Français décèdent entre la libération du camp et le 27 avril, soit en à peine quinze jours. C'est le cas d'Antoine Pietri, parti dans le convoi du 6 mars 1945, qui est libéré de Bergen-Belsen le 15 avril 1945, lors de l'arrivée des troupes britanniques. Début juin 1945, son père François reçoit une lettre du ministère des Prisonniers l'informant de la libération de son fils et de son rapatriement prochain. Ce seront les dernières nouvelles. Antoine Pietri apparaît encore sur une liste de survivants au camp de Bergen-Belsen à la date du 19 avril 1945 ; on perd ensuite sa trace, comme la quasi totalité des 2252 hommes du convoi du 6 mars 1945³⁴. Combien de ces hommes, déjà extrêmement affaiblis avant leur départ de Nordhausen, ont eu la force de résister jusqu'à l'arrivée des Alliés ? Combien sont morts après leur arrivée et avant leur rapatriement ? La très grande majorité figure très probablement parmi ces dizaines de milliers d'inconnus envoyés au crématoire de Bergen-Belsen ou inhumés anonymement. Une étude similaire sur les autres nationalités présentes dans le convoi confirmerait sans doute cette hypothèse.

La disparition des déportés du « convoi du 6 mars » est l'illustration de l'application à un même groupe des principaux facteurs destructeurs du système concentrationnaire nazi : l'utilisation à outrance d'une main-d'œuvre

Le quatrième et ultime convoi « d'inaptes au travail » parti de Mittelbau-Dora le 6 mars 1945

servile qui conduit à la formation d'une population d'inaptes au travail « encombrant » les chantiers ; la concentration de dizaines de milliers de prisonniers déjà affaiblis dans un camp mouroir, où

se développent le typhus et autres épidémies ; enfin, les évacuations meurtrières au travers de l'Allemagne dirigées vers les derniers réduits encore placés sous la domination du Reich.

³³. Eberhard Kolb, *Bergen-Belsen. Du « camp d'hébergement » au camp de concentration, 1943-1945*, op. cit., p. 40. Selon l'auteur, encore 14 000 prisonniers allaient mourir après la libération du camp.

³⁴. Dossier 21 P 525718, DAVCC Caen.

EJ Natzweiler-Struthof. L'émergence du haut lieu de mémoire

Thomas FONTAINE - Docteur en histoire.

Résumé : Le 23 juillet 1960, le Mémorial national de la déportation et sa nécropole nationale, installés sur le site de l'ancien camp de concentration de Natzweiler sont inaugurés par le général de Gaulle. Le site devient un des hauts lieux de la mémoire nationale, ces sites gérés en permanence par l'État pour perpétuer le souvenir de plusieurs événements de notre mémoire, des guerres mondiales et de la décolonisation. L'analyse de la généalogie du site de Natzweiler et un regard sur les porteurs du projet mémoriel indiquent que ce haut lieu de la déportation résistante est avant tout le résultat d'actions de mémoires de groupe, à vocation « militante », davantage que d'un programme pensé et porté par l'Etat. Cette construction se fait lentement, l'inauguration intervenant en 1960, « seulement ». Cette histoire permet d'interroger la force du rite commémoratif de la déportation résistante et donc d'interroger sa portée dans notre mémoire collective.

Mots-clés : haut lieu de mémoire, « gardiens de la mémoire », commémoration, Natzweiler, déportation.

Le 23 juillet 1960, le Mémorial national de la déportation et sa nécropole nationale, installés sur le site de l'ancien camp de concentration de Natzweiler sont inaugurés par le général de Gaulle. Le site devient un des hauts lieux de la mémoire nationale, ces sites gérés en permanence par l'État pour perpétuer le souvenir de plusieurs événements de notre mémoire, des guerres mondiales et de la décolonisation.

Le guide de visite de 2007 du site, présentant le haut lieu de mémoire et son histoire, insiste sur cette généalogie d'une *mémoire officielle* : « c'est en 1949 que la conservation du camp est confiée au ministère des anciens combattants et victimes de guerre. L'architecte en chef des monuments historiques du Bas-Rhin est chargé d'un projet d'aménagement. » Une mémoire officielle donc, qui se charge de réunir les mémoires de groupes des anciens déportés survivants : « Une commission exécutive, composée d'anciens résistants et déportés, est créée en 1954 afin de veiller au respect du site. »

Mais il faut interroger cette généalogie pour décrire d'abord quel haut lieu a été créé et la mémoire qu'il porte ; connaître ensuite les porteurs de ce projet et s'il est bien le résultat d'une forte mémoire d'Etat sur ce thème de la déportation ; déterminer quel fut le rôle des anciens déportés réunis en associations, amicales et fédérations ;

1. Gérard Namer, *La Commémoration en France de 1945 à nos jours*. Paris, Éd. L'Harmattan, 1987.

2. Cet article est issu d'une communication présentée lors du colloque sur le camp de Natzweiler-Struthof organisé les 2 et 3 décembre 2015 à l'institut historique allemand par le Centre européen du résistant déporté et l'Office national des Anciens Combattants. Je remercie Frédérique Neau-Dufour, la directrice du Centre, pour m'avoir invité à ce colloque et pour nos échanges sur ce sujet.

comprendre enfin comment cette construction mémorielle d'un haut lieu s'inscrit dans un « rite commémoratif » que l'on décrit généralement comme celui d'une mémoire hégémonique de la déportation résistante.

Nous commencerons par rappeler les étapes de l'édification du haut lieu, pour mieux mettre en avant ceux qui en sont à l'origine : finalement, non pas l'Etat mais avant tout une partie, *et une partie seulement*, de ceux que le sociologue Gérard Namer appelle les « gardiens de la mémoire »¹, ces anciens déportés qui cherchent à commémorer leur mémoire. Nous détaillerons ensuite comment ce haut lieu s'insère dans la commémoration d'une mémoire résistante, avant et après le retour au pouvoir du général de Gaulle².

UN HAUT LIEU D'UNE PARTIE DES « GARDIENS DE LA MÉMOIRE »

Une circulaire de 1954 d'André Mutter, le ministre des Anciens combattants et victimes de guerre, décrit parfaitement le haut lieu que doit devenir le site de l'ancien camp de Natzweiler porté par l'Etat :

[Le Struthof sera] « le monument de la reconnaissance et de la piété de toute la nation française. Dédié à l'ensemble des déportés de la Résistance, il perpétuera la mémoire de ceux qui, par leur sacrifice, sauvegardèrent la conscience nationale et sauveront l'honneur de la

patrie. Le Struthof sera la grande nécropole nationale où seront réunis les corps et les cendres de ceux qui périrent en terre lointaine et ennemie pour la cause de la liberté ; ainsi, les victimes du régime concentrationnaire auront Natzwiller comme les héros de Verdun eurent l'ossuaire de Douaumont³. »

Avec cette référence aux Poilus de la Première Guerre mondiale et à la nécropole de Douaumont, on ne saurait mieux poser l'idée d'une mémoire nationale et essentielle, patriotique et héroïque, d'une Déportation résumée dès lors à sa seule dimension résistante et à ses « martyrs ».

Le « Comité national pour l'érection et la conservation d'un Mémorial de la Déportation au Struthof » qui va être mis en place pour mener le projet fait une présentation identique aux accents résistants : « Dédié à tous les déportés, [le Mémorial] perpétuera leur mémoire, et avec elle leur héroïsme et leur martyre⁴. » : « Hier l'héroïsme militaire des anciens de Verdun était consacré à Douaumont, aujourd'hui c'est dans l'altière sérénité de cette merveilleuse montagne hantée par les ombres des disparus, des pendus, des fusillés, que nos enfants viendront se recueillir et honorer l'héroïsme civique des Résistants qui ont souffert et qui sont morts pour que l'amour de la liberté soit et demeure la loi des hommes. »

3. Circulaire du 30 mars 1954 d'André Mutter, ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, dossier de la création du Centre européen du résistant déporté, Direction des patrimoines, de la mémoire et des Archives, ministère des Armées.

4. Brochure du Comité réalisé en 1955, préface du docteur Léon Boutbien, vice-président de la Commission exécutive, ancien déporté à Natzweiler, p. 13.

5. Lettre du 27 août 1949 du préfet du Bas-Rhin au président du Conseil. SHD, DAVCC, série sur le camp de Natzweiler, carton 1. Les éléments qui suivent, sauf mention différente, en sont tirés. Nouvelle cotation en cours.

Mais la majesté de ces objectifs (et du site) ne doit pas faire oublier une généalogie finalement moins évidente et plus lente qu'il n'y semble. En effet, ce n'est qu'au début des années 1950 que l'idée d'un Mémorial installé sur le site de l'ancien camp de concentration germe, portée finalement par peu de personnes.

Jusqu'en 1948, l'ancien camp avait été utilisé par le ministère de l'Intérieur pour y interner des criminels de guerre, notamment d'anciens militaires. En janvier 1949 seulement, la gestion du site est confiée par le préfet du Bas-Rhin à l'amicale des Internés et Déportés politiques des camps de Schirmeck et du Struthof, majoritairement composée de militants et sympathisants communistes. Mais l'amicale n'a pas les moyens de ses ambitions. Aussi, face au risque évident de dégradation du camp, le préfet propose au gouvernement un classement d'une partie du site, le reste pouvant être rendu à la commune⁵. Le 7 octobre 1949, le gouvernement confie le lieu au ministère des Anciens Combattants pour « conserver le souvenir de ce camp où reposent les cendres de dizaines de milliers de Français et étrangers ». Des premiers travaux de conservation sont réalisés en 1950-1951. De nombreux problèmes de droit de propriété sont encore à régler, notamment avec la

commune de Natzwiller. Le 31 janvier 1950, le sol de l'ancien camp est classé aux monuments historiques. Le 7 août 1951, c'est au tour du bâtiment de la chambre à gaz de l'être. C'est l'architecte Bertrand Monnet qui est chargé d'un projet qui débute donc lentement.

Toutefois, la pression des associations d'anciens déportés fait avancer le projet de manière décisive, et modèle celui qui va voir le jour.

La première initiative revient à la sphère communiste, majoritaire au sein de l'amicale : le 3 février 1950, une proposition de loi présentée à l'assemblée par le groupe du PCF demande la remise en état du site, ainsi que la remise d'une partie des baraquas « aux organisations nationales de déportés » ou aux amicales étrangères concernées pour y créer des « musées nationaux » sur le modèle de ceux déjà existants à Auschwitz ou à Lublin, en Pologne.

La réaction de la « sphère non communiste » est en fait d'abord individuelle, portée par la veuve du général Frère, résistant mort à Natzweiler. Depuis la Libération, elle s'intéresse au devenir de l'ancien camp. Le 13 décembre 1950, elle écrit au ministre des Anciens combattants : « Au cours d'un [...] pèlerinage, quelle ne fut pas ma surprise de voir à la boutonnière du gardien un insigne communiste. » « Bouleversée », elle propose au ministre un plan d'aménagement permettant de « respecter au maximum ce qui existe et qui est sacré », ainsi

que l'instauration d'une « croix peu haute, reposant sur un mur gravé de noms (le mur des lamentations) ». L'idée fait visiblement son chemin, alors que M^{me} Frère multiplie les prises de contact. Aussi, la proposition de résolution de l'Assemblée nationale du 6 septembre 1951, présentée notamment par la députée gaulliste Irène de Lipkowski, la présidente de l'association nationale des Familles de victimes et otages de la Résistance (ANFROMF), a plus de succès que celle portée précédemment par le groupe communiste. Elle fait de l'ancien camp la « nécropole nationale des déportés et internés de la Résistance ». Le ministère des Anciens combattants est logiquement chargé du projet.

Dès le 2 août 1951, une réunion avait été organisée au ministère en présence notamment de M^{me} Frère, de Berthe Thiriart de l'UNADIF (l'Union nationale des Associations de déportés, internés et familles des disparus, une fédération de droite) et d'Irène de Lipkowski, pour réfléchir au projet et à la création d'un Comité national chargé de le mener à bien avec l'appui du ministère. Des désaccords étant apparus avec les propositions de l'architecte, ce n'est qu'en juillet 1952 qu'un projet définitif est adopté autour de deux idées directrices : l'érection d'un monument sur la partie élevée du camp, et l'aménagement autour de lui d'un cimetière national⁶. Le décret n'est pris qu'en octobre 1953 puis il est modifié le 2 décembre 1954 : il

prévoit le lancement d'une souscription, organisée par un Comité national « pour l'érection et la conservation d'un Mémorial de la Déportation au Struthof. » C'est à ce comité que l'État confie la réalisation du projet. Le Comité national voit donc officiellement le jour à cette date, en remplacement du comité officieux en place depuis 1952, à l'origine du lancement du projet. S'il est présidé par le ministre des Anciens combattants, la vice-présidence est confiée à un ancien déporté.

Ainsi, à l'instar de ce qui se passe pour la journée nationale de la Déportation, un petit groupe d'anciens déportés influents, essentiellement portés par l'entité UNADIF-FNDIR, est à l'initiative et obtient de gérer une réalisation essentielle de la mémoire officielle de la Déportation. Derrière la présence des « officiels⁷ », les premières compositions du Comité national entre 1953 et 1955 sont en effet assez unicolores ! On y retrouve la plupart des principaux représentants de l'UNADIF-FNDIR : les présidents Emile-Louis Lambert, Eugène Thomas ou André Mutter, les vice-présidents Michel Riquet ou Jean Kreher, des membres du secrétariat général de l'UNADIF (M. Teyssandier ou Berthe Thiriart). Irène de Lipkowski est là au nom de l'ANFROMF. On compte aussi des membres de l'amicale de Natzweiler : le colonel Faure, son président, et le Dr Léon Boutbien, son vice-président. Les seuls membres de la FNDIRP (Fédération nationale

des déportés et internés, résistants et patriotes) d'obédience communiste sont d'anciens déportés de Natzweiler : Roger Linet ou le Dr Ragot par exemple.

La coloration de la Commission exécutive restreinte chargée de réaliser concrètement le projet – où figurent surtout d'anciens déportés à côté des représentants du ministère des Anciens combattants – accentue ce constat : les membres de la FNDIRP y sont largement absents. Cette dernière structure est nommée par décret le 2 décembre 1954. Degois, vice-président de l'UNADIF, en est le président ; le préfet et ancien déporté Richard Pouzet le secrétaire général. Berthe Thiriart est chargée de la « propagande ». M^{me} Frère en est membre : le 29 juin 1955, en reconnaissance de son rôle initial, elle est nommée conservateur du futur Mémorial. C'est elle la cheville ouvrière d'un projet qu'elle mène à bien jusqu'à son inauguration par le général de Gaulle les 23-24 juillet 1960.

Après l'aboutissement et la réussite du projet à cette date, et l'ouverture au public du site ainsi transformé en Mémorial, la Commission exécutive perdure toutefois – ses statuts sont modifiés pour cela en 1964 –, pour entretenir l'endroit et organiser des cérémonies annuelles qu'elle verrouille ainsi : en pleine « guerre froide », les demandes de cérémonies particulières de la FNDIRP sont par exemple refusées. Sa tâche est aussi d'envisager

⁶. Plus de 1100 corps de déportés non réclamés par des familles vont y être inhumés, selon une organisation qui suit le modèle des cimetières militaires. Sur proposition du R.P. Riquet, il est décidé par le Comité national du 24 mars 1955 de placer un signe religieux distinctif sur les tombes.

⁷. L'archevêque de Paris, le président du Conseil de la fédération protestante de Paris, le Grand Rabbin de France, des représentants du ministère des Anciens combattants, un pour celui des PTT, un autre de l'Education nationale, et enfin un du Budget.

la création d'un musée sur le site. Richard Pouzet devient le président de cette commission, M^{me} Frère est vice-présidente avec le Dr Léon Boutbien.

UN ÉLÉMENT ESSENTIEL DU RITE COMMÉMORATIF DE LA MÉMOIRE DE LA DÉPORTATION RÉSISTANTE

À travers ce projet du Struthof, bien plus sans doute que dans l'image également véhiculée du camp de Buchenwald, souvent évoquée, se lit le message de la commémoration de la déportation résistante. L'audience est d'abord sans commune mesure : les visites annuelles du site sont importantes⁸, la brochure du Comité national s'est déjà vendue à 40 000 exemplaires en mars 1966. Le contenu est aussi sans équivoque : « Aux héros et martyrs de la déportation, la France reconnaissante » est la seule inscription gravée sur le monument⁹. Quant à l'image souvent citée du « camp unique », mêlant les différents cas de déportation, occultant le génocide des Juifs, elle est sans conteste illustrée par ce mémorial. Dès 1954, le ministre André Mutter indiquait dans sa circulaire pour l'instauration des comités départementaux déjà évoquée, que le site devait être « un témoignage

historique de tous les autres camps de même espèce qui furent les lieux d'épreuve où souffrissent et périssent des dizaines de milliers de héros de la Résistance » : il « représentera la matérialisation synthétisée de tout le « régime concentrationnaire », il en constituera l'évocation monumentale unique », un « camp-témoin¹⁰ ». En mars 1955, écrivant aux différentes associations et amicales en vue de la souscription nationale, Berthe Thiriart précisait alors que « les éléments principaux des camps allemands de concentration y sont rassemblés jusqu'à la place d'appel où pendant des heures, les malheureux déportés étaient exposés au froid et aux sévices de leurs gardiens ». Dans cette optique, le Comité a décidé de conserver et de remettre en état deux baraqués types, le four crématoire, des cellules, une potence, des miradors ainsi que la carrière ou encore la chambre à gaz¹¹. Quant au musée, comme l'indique un texte de la Commission du 27 avril 1965, sa « raison d'être [...] est d'apporter à ceux qui le visiteront, si ignorants soient-ils en y pénétrant, la certitude que la Résistance a sauvé l'honneur et que les souffrances subies par les déportés allant souvent jusqu'à la mort dans la dégradation,

8. Les chiffres manquent toutefois pour vérifier cette assertion régulièrement affirmée par le Comité.

9. La proposition initiale l'était encore plus : « À la gloire de la déportation française. À la mémoire de ses héroïques victimes ». Le représentant du ministère des Anciens Combattants l'a fait modifier lors de la réunion de la commission exécutive du 20 janvier 1955.

10. Archives conservées à la DMPA, *op. cit.*

11. À l'inverse, comme l'indique l'architecte Bertrand Monnet dans le journal *Le Monde*, le jour de l'inauguration, l'empreinte du déporté sur le monument « est volontairement dépouillée de tout réalisme ». « Le cercle définissant la base du monument explique la captivité ; l'ascension continue des lignes dit l'évasion de l'esprit, seule évasion possible pour le déporté ; le monument est ouvert vers la France, terre de liberté ». Cité par Serge Barcellini et Annette Wieviorka, *Passant, souviens-toi ! Les lieux du souvenir de la Seconde Guerre mondiale en France*, Paris, Plon, 1995, pp. 415-416.

l'oppression et l'affreux anonymat, sont sans commune mesure avec les épreuves endurées par les combattants traditionnels. »

Mais, s'il est essentiel, le site de Natzweiler n'est pas le seul élément constitutif du rite commémoratif qui se met en place dans les années 1950 et 1960 pour perpétuer la mémoire de la Déportation résistante. En effet, ce rite prend différentes formes : par l'élaboration de statuts officiels d'anciens déportés, attribuant une reconnaissance nationale ; l'instauration d'une journée nationale de commémoration ; la mise en place d'une pédagogie du sujet ; l'érection d'une « mémoire de pierre » incarnée en fait par deux hauts lieux : l'inauguration du site du Struthof étant suivie de celle du Mémorial des martyrs de la Déportation, sur l'île de la Cité, à Paris. Rapelons rapidement ces différents éléments, qui sont autant d'étapes et qui révèlent encore une fois le rôle et l'action des « gardiens de la mémoire », et notamment l'importance tenue par le Réseau du Souvenir, une structure qui œuvre pour le souvenir, la pédagogie et l'édification de l'autre haut lieu de la Déportation à Paris, en l'occurrence. Tous ces aspects du rite commémoratif de la déportation résistante éclairent l'émergence du haut lieu de la mémoire de Natzweiler-Struthof.

Deux statuts d'abord : trois ans après la libération des camps, deux lois consacrent deux statuts de « déportés ».

12. Cf. Annette Wieviorka, *Déportation et génocide, entre la mémoire et l'oubli*, Paris, Plon, 1992.

13. Serge Barcellini, « Les cérémonies du 11 novembre 1945. Une apothéose commémorative gaulliste », in *La France de 1945. Résistances. Retours. Renaissances*, Caen, 1996, pp. 81-82.

Le premier, voté le 6 août 1948, compte davantage que le second. Il consacre le modèle du « déporté résistant » organisé et armé. Le statut du « déporté politique » entériné un mois plus tard, le 9 septembre, ne s'applique qu'à ceux qui ne pouvaient être « déporté résistant ». Cette première étape du « rite », qui en définit les acteurs, est importante, tant elle modifie les définitions du déporté et la prééminence attribuée au résistant¹².

Une journée ensuite : c'est la deuxième étape, en avril 1954, avec le vote d'une journée nationale de la Déportation. C'est une initiative de l'UNADIF et du Réseau du Souvenir, prise à l'occasion des cérémonies du 10^e anniversaire de la libération des camps. Le 12 novembre 1953, un groupe de sénateurs anciens déportés, conduits par Edmond Michelet, dépose une proposition de loi « tendant à consacrer le dernier dimanche du mois d'avril au souvenir des victimes de la déportation et morts dans les camps de concentration du III^e Reich, au cours de la guerre 1939-1945¹³ ». Discutée en mars 1954, la loi, adoptée à l'unanimité, est publiée au Journal officiel le 15 avril 1954.

La pédagogie du sujet, la transmission auprès du public et des plus jeunes en particulier, est largement portée par le Réseau du Souvenir, avant l'inscription de la Seconde Guerre mondiale aux programmes de l'éducation nationale. En 1954, c'est la sortie du livre *Tragédie de la Déportation*, confié

aux deux historiens du Comité d'histoire de la Deuxième Guerre mondiale, Henri Michel et Olga Wormser, qui proposent un « Mémorial » faits de récits de déportés¹⁴. En 1956, le Réseau du Souvenir finance la réalisation du film *Nuit et Brouillard* d'Alain Resnais¹⁵, montré dès lors régulièrement dans les classes. En 1961-1962, c'est le lancement du concours de la Résistance et de la Déportation, devenu depuis national et porté par l'Education nationale.

Enfin, c'est l'érection d'un second lieu de la commémoration de la déportation résistante : le mémorial aux « martyrs de la Déportation », sur l'île de la Cité, à Paris. Le 11 avril 1962, la veille de son inauguration officielle, « le corps d'un déporté inconnu provenant de la nécropole nationale du Struthof est inhumé dans la crypte du Mémorial¹⁶ ». Le site s'intègre dès 1963 comme l'étape essentielle de la cérémonie annuelle qui se déroule à l'occasion de la journée de la Déportation à Paris. Encore une fois, comme au Struthof, selon la formule de Jean Cassou, membre du réseau du Souvenir, il s'agissait bien de « transformer le souvenir en monument » et « la mémoire en Mémorial¹⁷ ».

À chaque étape du rite commémoratif, dans chacune de ses modalités, le résultat est le même : l'image de la victime de la barbarie nazie est associée

à celle du héros de la résistance et du combat pour la libération nationale. Le site de Natzweiler ne déroge pas au modèle et s'y intègre donc parfaitement. L'aménagement sur place et l'inauguration en 2005 d'un centre européen du résistant déporté poursuit en partie, sous une autre forme, cette filiation.

CONCLUSION

Le haut lieu d'une mémoire de la Déportation résistante est donc avant tout le résultat d'actions de mémoires de groupe, à vocation « militante », davantage que d'un programme pensé et porté par l'Etat. Ces « gardiens » sont d'abord des anciens déportés résistants, les plus proches du pouvoir – ceux qui disposent de leviers susceptibles d'activer leurs projets mémoriels – qui mettent en place le premier des deux grands sites de la mémoire nationale de la Déportation. La FNDIRP, proche du PCF, est exclue de ce schéma : la force qu'on lui prête souvent ne se trouve pas dans son rapport victorieux à la mémoire officielle. Le paysage des « gardiens de la mémoire » de la déportation est donc évidemment clairement divisé – ce n'est pas une surprise – et seule une partie d'entre eux ont la possibilité de toucher les gouvernements de la IV^e puis de la nouvelle V^e République – une évidence, à rappeler cependant.

Ils font face à un Etat qui, s'il suit et active le projet de Natzweiler et les autres initiatives du rite commémoratif, n'en est pas l'initiateur.

Du coup, il faut faire le constat d'une lente émergence du rite, dont témoigne la généalogie du haut lieu de mémoire sur le site de Natzweiler inauguré en 1960, « seulement » aurait-on tendance à ajouter. La journée de la Déportation ne date que de 1954. Les deux lieux phares de la mémoire de la déportation résistante ne sont officiellement inaugurés que sous la V^e République, en 1960 et en 1962. Beaucoup des jalons du rite sont lancés au début des années 1950 et, si les différents gouvernements de la IV^e République les soutiennent, il est aussi important de constater qu'ils ne les portent pas suffisamment pour les accélérer. Hormis la journée mise en place en 1954, tous aboutissent après le retour au pouvoir du général de Gaulle. Mais l'inauguration – sa préparation comme ses suites – du haut lieu à Natzweiler ne permet pas non plus d'y lire une particulière accélération par le pouvoir gaulliste.

Reste les actions qui ont permis de créer un site mémoriel douloureux et majestueux, un élément d'un rite national légitimé par ce statut de « haut lieu » ; un élément essentiel du rite commémoratif de la mémoire de la déportation résistante. Mais des

mémoires politiques plongées dans une lutte aux accents souvent durs et polémiques, des commémorations de la déportation qui se mettent progressivement en place, fondent-elles une mémoire collective dominante de la déportation résistante ? Le regard que nous avons porté sur la généalogie de l'émergence du site de Natzweiler ne tend pas à une conclusion positive sur cette portée. Mais il faudrait ajouter d'autres études de cas, sur différents aspects, pour faire émerger un tableau d'ensemble sur ce point ; et comparer avec les autres mémoires de la Seconde Guerre mondiale et des déportations – à commencer par celle des Juifs de France déportés¹⁸. Ce qu'illustre le cas du haut lieu de Natzweiler, c'est que, quelle que soit la force mise par les « gardiens de la mémoire » pour porter et inscrire leur message dans la mémoire nationale, leurs combats n'en sont pas moins longs et pas toujours couronnés de succès – rappelons par exemple l'échec de la création d'un musée national de la Résistance. Dès lors, alors qu'aujourd'hui la Shoah tient une forte place dans notre mémoire collective ainsi que dans la mémoire des déportations, il faut interroger la force passée et laissée en héritage par ces éléments d'un rite commémoratif qui n'a que peu évolué depuis que les gardiens de la mémoire l'ont créé.

14. Olga Wormser, Henri Michel (textes choisis et présentés par), *Tragédie de la déportation, 1940-1945, Témoignages de survivants des camps de concentration allemands*, Paris, Hachette, 1994.

15. Sylvie Lindeperg, « *Nuit et brouillard* ». Un film dans l'histoire. Paris, Odile Jacob, 2007.

16. Serge Barcellini, « Sur deux journées nationales commémorant la déportation et les persécutions des « années noires », in *Vingtième Siècle*, n° 45, 1995, pp. 76-98 et 85-86.

17. AN, série 72AJ, inventaire des archives du Réseau du Souvenir.

18. Je renvoie notamment à mon article « Qu'est-ce qu'un déporté ? Les figures mémorielles des déportés de France », in Jacqueline Saintclivier, Jean-Marie Guillon et Pierre Laborie, *Images des comportements sous l'Occupation. Mémoires, transmission, idées reçues*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2016, pp. 79-89.

***CHRONIQUE DES ENJEUX
D'HISTOIRE SCOLAIRE***

Laurence De Cock et Charles Heimberg

EJ L'histoire scolaire, les relativismes et le n'importe quoi

Laurence DE COCK - Professeure agrégée dans un lycée parisien, chargée de cours à l'université Paris VII, université Lyon II.

Charles HEIMBERG - Professeur de didactique de l'histoire et de la citoyenneté, université de Genève.

« La mémoire et la destruction de la mémoire sont des éléments récurrents dans l'histoire. »
Carlo Ginzburg, *Un seul témoin*, Paris, Bayard, 2007, p. 68.

Début 2018, pour les 70 ans de l'entrée en vigueur de la Constitution italienne, fondée sur les valeurs de l'antifascisme, la commune martyre de Sant'Anna di Stazzema, au nord de la Toscane, a lancé une déclaration à laquelle d'autres communes ou toute personne peuvent adhérer par le biais d'un registre virtuel. Elle y affirme notamment « le droit de chacun et en particulier des enfants à vivre en sécurité en disposant des instruments nécessaires pour connaître le passé et se construire un avenir »¹. Parmi ces instruments, il y a bien sûr l'apprentissage de l'histoire. La proposition est belle, son application est hélas menacée.

L'analyse des usages et mésusages publics de l'histoire est désormais entrée parmi les thématiques abordées par les historiennes et les historiens. Elle met en évidence, outre leur ampleur et leur grande diversité, le fait que ces usages peuvent produire

le pire beaucoup plus souvent que le meilleur. Ce constat est d'autant plus vrai que nous traversons une crise latente du rapport à la vérité, manifestée de la manière la plus criante par les *fake news* qui caractérisent l'environnement médiatique contemporain, constituant elles-mêmes une amplification de discours développés antérieurement autour de la notion de post-vérité, ce qui mène trop souvent à des postures relativistes, au côtoiemment indistinct de travaux scientifiques et de propos manipulateurs et idéologiques sur tel ou tel aspect du passé allant parfois jusqu'au n'importe quoi.

Prenons un seul exemple, survenu sur une grande chaîne radiophonique de service public, dans une émission matinale qui connaît une forte audience. Le 21 novembre 2017, sur France Inter, Patrick Buisson, directeur d'une chaîne de télévision consacrée à l'histoire, a ainsi déclaré qu'il y avait à

1. Voir <http://www.globalist.it/politics/articolo/2017/12/28/stazzema-crea-una-anagrafe-antifascista-aperta-a-tutti-2017032.html>. Le 12 août 1944, des Waffen-SS y ont massacré 560 civils, hommes, femmes et enfants.

ses yeux « un rapport évident entre la Terreur et le terrorisme d'aujourd'hui dans la mesure où ce fut, d'ailleurs Lénine s'y réfère constamment, la matrice de toutes les idéologies totalitaires. D'une certaine manière, l'islamisme est une idéologie totalitaire qui reprend ces méthodes qui sont celles de toutes les inquisitions et de tous les fanatismes. Et notre démocratie est née dans ce contexte-là, il ne faut pas l'oublier. Et le rapport me paraît aujourd'hui évident. »

Terreur, matrice, Lénine, totalitarisme, terrorisme, islamisme : ni plus, ni moins. Ces termes mis bout à bout et assimilés à des processus analogues relèvent d'un extraordinaire enfumage du passé qui rend impossible la moindre compréhension scientifique de l'histoire. Mais cette personnalité d'une droite de plus en plus extrême² est aussi l'auteur d'un ouvrage récent sur *La grande histoire des guerres de Vendée*, préfacé par l'inévitable Philippe de Villiers, dont le propos essentiel consiste à affirmer l'existence d'un génocide perpétré par la Révolution française contre les Vendéens³. La promotion de cette thèse sans aucun fondement scientifique a encore été tout récemment assurée par un numéro du *Figaro Magazine* (30 décembre 2017) à la couverture tapageuse : « Histoire de France. Arrêtons les mensonges », qui an-

noncent un dossier de Jean Sévillia comprenant d'autres troublantes « vérités » à propos de Marie-Antoinette, Colbert, la Vendée, les mutins de 1917, l'Algérie : ni plus, ni moins.

Cette banalisation du n'importe quoi et ce relativisme qui met côté à côté dans les offres éditoriales de vrais ouvrages d'histoire et des pamphlets idéologiques s'observent malheureusement dans de nombreux autres pays. Cela fait longtemps, par exemple, que des librairies espagnoles tout à fait sérieuses exposent les médiocres récits d'occultation des crimes du franquisme d'un Pio Moa à côté des plus sérieux livres d'histoire de la guerre civile et de la dictature. Des ouvrages insensés niant totalement les problèmes posés par l'attitude des autorités et des élites économiques suisses vis-à-vis de l'Allemagne nazie, à propos des réfugiés et des relations économiques, n'ont jamais manqué non plus dans les rayons des librairies helvétiques, à la suite notamment des travaux critiques de la Commission d'experts Suisse-Seconde Guerre mondiale présidée par Jean-François Bergier. En Grande-Bretagne, l'émergence des *History Wars*, ces recompositions de l'histoire contemporaine développées dans le cadre très actuel de la légitimation du Brexit⁴, sème aussi le trouble entre l'histoire scientifique et ses usages politiques. Et nous

2. Dont les thèses constituent une version exacerbée d'un relativisme conservateur notoire déjà engagé depuis longtemps par des historiens de métier comme François Furet ou Ernst Nolte.

3. L'historien Jean-Clément Martin a notamment réfuté cette thèse dans *L'Obs* du 26 novembre 2017 ; voir <https://www.nouvelobs.com/histoire/20171124.OBS7800/guerre-de-vendee-il-n-est-pas-possible-de-parler-de-genocide.html>.

4. Clarisse Berthezène, « *History Wars* : les débats sur le récit de l'histoire nationale en Grande-Bretagne », *Écrire l'histoire*, Paris, Éd. CNRS, n° 17, 2017, pp. 223-227.

pourrions citer encore bien d'autres innombrables exemples.

Ce constat peut inquiéter les protagonistes de la transmission scolaire d'une intelligibilité du passé si l'on tient compte du fait que, désormais, et sans doute de plus en plus, les connaissances des élèves et des nouvelles générations en matière d'histoire ne s'acquièrent plus seulement dans la classe. Certes, et encore une fois, il ne s'agit pas de l'évoquer dans une posture de déploration un peu trop convenue, dans le sens d'une forme de sanctuarisation de l'école qui n'a pas lieu d'être, tant ces apports peuvent se révéler variés et parfois positifs. Une enquête récente auprès de plusieurs milliers d'élèves appelés à rédiger librement leur version de l'histoire de leur pays⁵ a ainsi mis en évidence que leurs sources d'information se situaient grossièrement pour moitié en dehors de la classe⁶. C'est là un fait qu'il nous faut enregistrer, accepter, mais qu'il nous faut aussi prendre en considération compte tenu des relativismes exprimés dans l'espace public. Il est d'autant moins rassurant que les réflexions éclairantes de Sarah Gensburger et Sandrine Lefranc portant sur l'efficience limitée des politiques

de mémoire⁷ pourraient s'étendre à cette problématique : une école qui diffuserait des savoirs rigoureux et développerait en même temps un sens critique et une capacité de discernement ne verrait pas moins son action être bridée dans l'espace social si ces éléments ne sont pas suffisamment valorisés et relayés dans les autres strates de la société, mondes sociaux et espaces familiaux⁸.

Ce constat devient particulièrement alarmant si l'on songe au succès actuel des scénarios du complot chez les élèves⁹, véritable stratégie de résistance à ce que certains considèrent comme des « vérités officielles » orchestrées par l'État et les médias. Le glissement du relativisme au néga-tionnisme n'est pas un risque négligeable, et même si nous manquons de données objectives sur ce sujet, force est de considérer que les conditions de possibilité sont en partie construites par la banalisation d'un relativisme quand il ne s'agit pas de sa promotion par quelques élites. Dans ce contexte on voit mal comment, à sa petite échelle, l'école pourrait s'interposer pour contrer cette lame de fond ; mais au moins aurait-elle sa place dans la redéfinition d'un registre de vérité

5. Voir Francoise Lantheaume et Jocelyn Léturneau (dir.), *Le Récit du commun. L'histoire nationale racontée par les élèves*, Lyon, Presses universitaires de Lyon, 2016.

6. Vincent Chambarlhac, « D'où viennent les savoirs des élèves ? », in *ibid.*, pp. 39-47.

7. Sarah Gensburger et Sandrine Lefranc, *À quoi servent les politiques de mémoire ?*, Paris, Les Presses de SciencesPo/FNSP, 2017.

8. Voir à ce propos les enquêtes présentées dans Solène Billaud et al., *Histoires de famille. Les récits du passé dans la parenté contemporaine*, Paris, Ed. Rue d'Ulm, 2015 ; notamment la contribution d'Alexandra Oeser sur « Le Mur dans la famille. Emotions et appropriations historiques dans la fratrie entre RDA et RFA », pp. 121-139.

9. Nous préférons la formule « scénario du complot » à « théorie du complot », laquelle appelle une adhésion systémique qui n'est souvent pas celle des élèves. Voir Servane Marzin, « l'enjeu du complotisme » in Laurence De Cock (dir), *La Fabrique scolaire de l'histoire II*, Marseille, Agone, 2017.

reposant sur la méthode rigoureuse d'administration de la preuve et, à ce propos, la méthode historique peut trouver là toute sa raison d'être.

Les enjeux sans cesse renouvelés de la transmission scolaire de l'histoire et des mémoires rendent encore plus nécessaire le développement d'une école qui sache faire accéder les élèves à des savoirs rigoureux, savoureux¹⁰, mais en même temps discutables parce que soumis à la critique. Il est ainsi indispensable que les élèves apprennent à se poser des questions sur les faits comme sur les possibles,

ce que l'emprise de relativismes mettant toutes les souffrances et toutes les luttes du passé sur un même plan, en dehors de toute interprétation historienne sérieuse, ne permet pas. De fait, les enjeux d'intelligibilité de notre temps rendent toujours plus indispensable de proposer aux élèves non plus de l'histoire édifiante, mais l'exercice raisonné d'une pensée propre à l'histoire comme science sociale ; ou autrement dit, pour faire écho à la déclaration toscane susmentionnée, de leur proposer des « instruments nécessaires pour connaître le passé ».

COMPTE RENDUS

10. Jean-Pierre Astolfi, *La Saveur des savoirs. Disciplines et plaisir d'apprendre*, Issy-les-Moulineaux, ESF, 2008.

**LE CENTRE DE RASSEMBLEMENT
CASERNE DOSSIN POUR LES JUIFS ET
TSIGANES DE BELGIQUE DÉPORTÉS
VERS AUSCHWITZ (1942-1944)**

Laurence Schram, *Dossin. L'antichambre d'Auschwitz*, Bruxelles, Ed. Racine, 2017, 352 p., 19,95 €.

Transmettre la mémoire des crimes du nazisme est à peu près reconnu aujourd'hui comme un devoir civique de nos démocraties européennes. Malgré cela, et à l'heure où disparaissent les derniers témoins des événements tragiques qui ont succédé à la Première Guerre mondiale, l'accomplissement de ce devoir mémoriel resterait malaisé, si nos pédagogues – parents, enseignants, gouvernants, associations de la société civile, etc. – ne recevaient l'aide permanente d'historiens sérieux et documentés, qui, par un travail objectif de longue haleine, complètent peu à peu l'image que nous pouvons nous faire de la réalité de ces crimes.

Aussi est-ce avec la reconnaissance qu'elle mérite, que nous aimerais attirer l'attention sur cette étude exemplaire d'un chaînon « banal » de la machine génocidaire. L'auteure y fait la synthèse des années de recherches qu'elle a consacrées au Centre de rassemblement (*SS-Sammellager*) des Juifs et des Tsiganes de Belgique en partance pour Auschwitz. Laurence Schram, chercheuse principale au Musée Juif de la Résistance et de la Déportation, devenu depuis *Kazerne Dossin*, à Mechelen (Malines) en Belgique, y poursuit de manière remarquable

la voie tracée par Maxime Steinberg, pionnier de cette matière historique dans de nombreux ouvrages qui font à présent autorité.

En dehors de tout esprit partisan ou polémique, l'historienne se contente de laisser parler les innombrables documents et témoignages du quotidien d'un lieu de transit qui, pour la grande majorité des victimes, n'aura duré que le temps de former un convoi d'environ 1000 personnes destinées pour une part à la mise au travail forcé, pour une autre à l'assassinat immédiat.

Pour l'essentiel, cette mission est remplie par des SS, assistés de collaborateurs belges, dans une ancienne caserne isolée pour la circonstance, bien qu'elle se situe dans un quartier populaire de la ville, non loin du centre et du siège de l'Archevêché du pays.

Dans leur ensemble, les faits sont déjà éloquents : ce sont 25.273 Juifs et 354 Tsiganes, des bébés aux vieillards, qui transiteront, de l'été 1942 à l'automne 1944, par cette « antichambre d'Auschwitz » ; 15.700 (62%) seront éliminés à leur arrivée, le reste sera mis « au travail ». 1218 Juifs et 33 Tsiganes seulement survivront jusqu'en 1945. Ce sombre bilan de l'application de la « Solution finale de la Question juive » et du racisme nazi représente à lui seul environ la moitié de toutes les victimes de la guerre en Belgique, toutes causes confondues.

Ce n'est évidemment pas ce décompte macabre qui constitue la profonde originalité de l'étude, mais la description systématique des mécanismes d'humiliation et de déshumanisation, à l'occasion de sadisme

et de cruauté, qui attendent les détenus dès leur entrée en ce lieu. Il ne s'agit pour la plupart d'entre eux, ni de Belges (moins de 10% des Juifs possèdent cette nationalité) ni de résistants, raison principale pour laquelle il fallut environ 35 ans après la capitulation du Reich, pour que soient enfin reconnues comme telles de simples victimes d'une barbarie arbitraire. Sans dramatiser inutilement leur situation, on peut considérer avec le recul dont nous disposons, que le nombre de ces victimes aurait été bien plus élevé encore si une série de circonstances locales ne s'y étaient opposées. Les priorités de la guerre se situent sur le front de l'Est et les autorités militaires se montrent constamment soucieuses d'une occupation « à moindre coût ». Elles réagissent au moindre frémissement de l'opinion, et seul l'isolement d'une grande quantité de réfugiés récents, apatrides ou de diverses nationalités explique le succès des premières rafles et le ralentissement progressif des suivantes. La résistance passive et active s'organise, avec aussi ses formes spécifiques au milieu concerné. Le livre nous montre bien toute la disparité des situations individuelles,

l'éventail des réactions et motivations, tant des victimes que de leurs bourreaux dans leurs engagements de toutes natures, religieuse, politique, idéologique ou simplement existentielles.

L'œuvre de Laurence Schram est pionnière en la matière et sera certainement suivie d'études comparables sur les Centres de rassemblement que l'occupant avait ouverts dans d'autres pays. On pense évidemment à Westerbork (Pays-Bas) ou à Drancy. Mais il en est encore d'autres qu'il importe à présent de sortir de l'oubli, simples rouages d'une économie de guerre totale annoncée et soigneusement programmée.

Bien que la prétendue « Question juive » ne puisse se limiter à l'addition de ces études de cas, celles-ci, quand elles sont menées avec une telle sobriété et une telle rigueur, sont à nos yeux l'apport le plus précieux pour combattre, dès leurs moindres signes, toutes les velléités de pouvoirs autoritaires exploitant sans scrupules les disparités et inégalités sociales, avec une stratégie toujours recommandée : isoler et culpabiliser les victimes, boucs émissaires des tensions sociales irrésolues.

Jacques Aron

Ian Kershaw, *L'Europe en enfer (1914-1949)*, Éd. du Seuil, 2016, 640 p., 26 €.

Ian Kershaw, dont les publications sur la Seconde Guerre mondiale et le nazisme font école, se livre avec cette nouvelle publication de *L'Europe en enfer 1914-1949* à un travail précis d'explication d'une période particulièrement complexe de l'histoire de l'Europe et du monde.

L'Europe en enfer ne se limite pas aux seuls événements. Il explore tous les secteurs, idéologique, politique, économique, culturel, militaro-stratégique et humains qui ont marqué ce demi siècle, dans leur interaction, dont évidemment les deux conflits mondiaux, abordés dans leurs causes, leur déroulement, leurs conséquences et leurs prolongements, tels qu'ils ont façonné l'Europe et au-delà le monde contemporain.

Pour qui veut comprendre les lignes de forces qui ont régi les rapports entre les peuples et les États de la fin XIX^e siècle à l'après Seconde Guerre mondiale, ce livre est un passage obligé.

La fresque, volontairement chronologique, est impressionnante par son ampleur, sa profondeur d'analyse et ses synthèses magistrales.

La psychologie des peuples, de leurs dirigeants, les doctrines politiques, les causes des grands massacres et déplacements de populations, le bouillonnement des ethno-nationalismes nés de la désagrégation des grands empires ou les ayant précédé ou précipité, les luttes de classes et l'effervescence révolutionnaire initiée par la Révolution russe de 1917 ou qui l'ont

précédée, les crises économiques, sociétales et culturelles, les motivations des belligérants et les buts de guerre, rien n'échappe à cette vaste étude.

Après avoir montré que les fondements intellectuels des crises à venir et la violence déjà présente dans l'empire ottoman, en Russie et dans les Balkans, ou celle exportée par les impérialismes à travers le monde (Chine, Afrique), constituent les fermentes du conflit à venir, Kershaw décrit le cheminement des puissances européennes vers la déflagration de 1914-1918, au cours de laquelle pas moins de quatre classes d'âge seront anéanties dans des combats d'une sauvagerie sans précédent, le plus souvent vains et terriblement meurtriers.

Il explique ensuite les difficultés de la construction, sur les ruines de la guerre, d'un monde nouveau bien fragile, issu de la dislocation des grands empires, et dont la complexité ethnico-religieuse échappe à ses architectes, qui ignorent, en outre, les frustrations nationalistes provoquées par les traités de Versailles et de Sèvres, si rapidement exploitées dans le camp des vaincus. La fragilité économique des nations, le désarroi des soldats psychiquement atteints, peu préparés à leur retour à la vie civile, souvent confrontés à une misère sociale incomprise autant qu'imméritée, proies faciles pour les mouvements nationalistes extrêmes, puis la révolution bolchevique séduisante pour les uns, redoutée par les autres, mais source de polarisation politique extrême, feront finalement de ce monde nouveau un mélange encore plus explosif que

le précédent, en dépit des tentatives d'une Société des Nations pleine de bonnes intentions mais rapidement impuissante, voire moribonde.

L'étude de l'entre-deux-guerres est introduite par une série de questionnements que nous croyons devoir transcrire *in extenso*: « Pourquoi cette guerre qui a détruit les systèmes politiques, ruiné les économies, divisé les sociétés et inspiré une vision utopique d'un avenir meilleur, débouche-t-elle sur une conflagration encore plus dévastatrice ? Pourquoi les espoirs de paix et d'avènement d'une société plus juste s'évaporent-ils si rapidement ? Pourquoi la triade idéologique de systèmes politiques incompatibles et rivaux, communisme, fascisme et démocratie libérale porte-t-elle en elle les germes d'une nouvelle guerre ? » Il n'est pas dans notre intention de résumer les réponses apportées par l'auteur, mais seulement d'inciter à aller les chercher dans les chapitres intitulés « zone de danger » et « vers l'abîme », où sont abordés entre autres, la montée des fascismes, les conditions de leur arrivée au pouvoir, l'avènement du régime soviétique et de la dictature de Staline, la guerre civile d'Espagne, le pacte germano-soviétique, les frilosités des démocraties occidentales devant les coups de poker successifs de Hitler, de Munich à l'Anschluss et à l'invasion de la Pologne.

Le chapitre consacré à la guerre, intitulé « de l'enfer sur terre », explore chacun des belligérants, ses rapports aux autres pays, les régimes de collaboration, nés d'une défaite militaire

(comme en France), la monstruosité de la croisade anti-juive génocidaire secondée par ces mêmes régimes de complaisance et par les alliés à l'Allemagne nazie, la barbarie de la guerre à l'Est et ses sommets d'inhumanité, la victoire finale la coalition des Alliés qui laisse une Europe exsangue et ruinée, déjà otage de la rivalité naissante entre les Etats-Unis et l'Union soviétique. Au total la Seconde Guerre mondiale aura fait quatre fois plus de victimes que la Première.

Le chapitre « transitions discrètes dans les décennies noires » traite des aspects économiques et culturels de la période de guerre et d'après-guerre, de l'organisation de l'Europe où commence à percer l'idée de fédération, de la fin des régimes de collaboration, de l'évolution des sociétés à l'ère d'une culture de masse, de l'attitude contrastée des Églises chrétiennes vis à vis du fascisme et du nazisme, comme à l'égard de la persécution des Juifs et du génocide, dont celle, énigmatique et ambiguë du Vatican, de l'évolution du sentiment religieux dans les différents États de l'Ouest et de l'Est et du poids des Églises dans la sphère politique.

Le dernier volet, intitulé « L'Europe renaît de ses cendres » évoque la fin du conflit et les règlements de comptes auxquels il donne lieu un peu partout après l'effondrement des régimes nazi et fasciste. La création des Nations Unies et du Conseil de Sécurité, le partage de l'Allemagne en zones d'occupation, la dénazification et l'exercice de la justice contre les grands criminels, les déplacements

de populations, et bientôt la chute du rideau de fer scellant la séparation du monde en deux blocs rivaux, dont l'Allemagne constitue le maillon central, conduira au rapprochement franco-allemand et la création du Marché Commun ; l'étonnant, constate Kershaw, étant la rapidité avec lequel se produit le redressement économique de cette Europe, et sa volonté d'organisation politique et de grande solidarité, destinée à préserver cette fois durablement la paix.

Ce livre mérite d'être lu et même travaillé. Sans forcément apporter de connaissances nouvelles, il les met en ordre et surtout fait ressortir les interactions entre les événements qui

formateront ce siècle d'une particulière complexité, depuis la Première Guerre mondiale, en passant par bolchevisme, l'avènement du nazisme, le génocide des Juifs, l'avènement de l'ère nucléaire et la décolonisation. Il nous fait pénétrer en même temps au cœur des problèmes de sociétés et des évolutions à la fois culturelles (au sens large du terme), économiques, politiques et militaires qui ont marqué le siècle.

Les quelque six cents pages qu'il comporte se lisent facilement d'un trait, mais tout autant par parties selon les centres d'intérêt que l'on choisit de privilégier.

Yves Lescure

VIE ASSOCIATIVE

*Nouvelles du monde associatif
de la déportation*

Fondation pour la mémoire de la déportation

Plusieurs journées thématiques ont enrichi l'année 2017 de la Fondation. Il en sera rendu compte plus complètement dans les prochains numéros de la revue. Ce qui suit n'est qu'un résumé destiné à appeler l'attention de notre lectorat sur leur contenu et leur intérêt.

La déportation au prisme du retour des déportés, Journée du 9 mars 2017,

MRSN Caen

À l'initiative des médecins de la commission médico-sociale et de son président le Dr Jean-Michel André, une journée d'étude s'est déroulée le 9 mars 2017, à la Maison de la recherche en sciences humaines (MRSN) de Caen, grâce à l'accueil de son directeur Pascal Buléon. Elle se proposait d'aborder les aspects archivistiques traitant des retours de déportation, la vision qu'en ont gardée les déportés eux-mêmes et celle du médecin-clinicien analysant les fiches descriptives de l'état sanitaire des déportés à leur retour. Au-delà de ces aspects, la journée a été l'occasion de s'interroger sur les conséquences post-traumatiques possibles de la déportation sur la génération suivante, vues par la science de l'épigénétique et, soixante-dix ans après, par les enfants de déportés eux-mêmes qui, au cours d'une table ronde, ont analysé l'empreinte laissée sur eux par la déportation de leurs parents.

Les communications de cette journée seront publiées dans le numéro de juin 2018 de la revue *En Jeu*.

Carte Blanche aux Rendez-vous de l'histoire à Blois le 7 octobre 2017 :

Les mots du mal

Le rôle du langage occupe une place centrale dans les sciences sociales. Pour désigner les maux du passé, notamment les crimes de masse, les usages sémantiques demeurent imprécis et soumis à des surenchères. Si cet état de fait brouille notre compréhension du passé, son dépassement ne va pas de soi tant il est difficile de concilier besoin légitime de reconnaissance des souffrances et nécessaires distinctions entre ces crimes, du triple point de vue des victimes, agresseurs et éventuels témoins. Cette question, soulevée par la revue *En Jeu* N° 8 a été discutée au cours d'une table ronde réunissant les historiens Charles Heimberg, Sébastien Ledoux et Cécile Vast, autour de Serge Wolikow, modérateur. L'enregistrement de cette table ronde est accessible sur le site de la Fondation.

Littérature, psychologie et déportation, autour de l'œuvre de Semprun, soirée littéraire le 29 novembre 2017, FMD

Sur la proposition de l'Association des amis de Jorge Semprun, la Fondation a accueilli, le 29 novembre 2017, une soirée littéraire consacrée à la présentation par Corinne Benestroff de son livre *Jorge Semprun. Entre résistance et résilience* (Éd. CNRS, 2017, 436 p.). Avec infiniment de finesse, malicieuse et drôle, toujours claire et scientifique, Corinne Benestroff, psychologue et littéraire, a capté son public et décrit le patient travail de décodage-décryptage de l'écriture de

Semprun auquel elle s'est livrée dans le cadre de sa thèse, en dévoilant ses observations, ses découvertes et ses conclusions.

Partant du caractère déconcertant de l'œuvre de Semprun que ses fréquents changements de registres et de centres d'intérêt narratifs pourraient faire passer pour un travail décousu, elle montre qu'au contraire il s'en dégage une unité et une émotion d'une profondeur intense. Elle interprète ce mode narratif comme un moyen pour l'auteur d'affronter la réalité traumatisante de sa propre expérience concentrationnaire, une sorte d'approche « thérapeutique » du récit de l'horreur, distillé au fil du récit, ce qui lui permet de surmonter sa propre angoisse mais aussi de l'épargner à son lecteur. Il faut en effet parcourir parfois cinquante ou soixante pages avant d'arriver au bout d'un récit, entrecoupé de souvenirs d'enfance, de portraits de personnages ou de conversations.

Corinne Benestroff explique ensuite comment elle a procédé à l'étude de l'œuvre de Semprun, en notant tous les détails sur lesquels un lecteur ordinaire aurait eu plutôt tendance à passer rapidement, tels que noms de personnes, de lieux, numéros de rue, patronymes, dates, couleurs, etc., puis les a croisés pour mettre au point un « paradigme indiciaire », c'est-à-dire un ensemble d'indices qui fasse sens. Ainsi par exemple, constate-t-elle, Semprun parle toujours du camp de Buchenwald. Tous ses ouvrages majeurs – *Le Grand Voyage, L'Écriture ou la Vie, Le Mort qu'il faut, Quel beau dimanche* – évoquent le camp ;

et au-delà, ses autres écrits, romans policiers, romans d'espionnage ou préfaces d'auteurs, parlent aussi de Buchenwald et toujours de résistance et de fraternité, thèmes omniprésents et récurrents dans la pensée et l'écriture de Semprun.

Elle a cherché également à contextualiser les écrits de Semprun, en les confrontant aux témoignages d'autres déportés du même convoi, moins connus, et à des interviews de déportés qu'elle a réalisées pour tenter de comprendre la réalité de certaines idées reçues :

- celle de « la culpabilité du survivant », par exemple, que les témoins vont réfuter pour lui préférer les notions de tristesse, de douleur intense, de regrets de n'avoir pu faire plus pour sauver leurs camarades ;

- celle du « silence » au retour, réfutée elle aussi par ces mêmes déportés, qui considèrent que c'est plutôt le refus de leur entourage de les entendre qui a pu laisser cette fausse impression, les gens souhaitant n'entendre qu'un récit conforme à leur attente et à leur capacité de représentation, sans rapport avec la réalité du vécu qu'ils voulaient faire passer.

Enfin, elle a expliqué le choix du titre de son livre *Entre résistance et résilience*, par le fait qu'elle a voulu rendre compte de la complexité du personnage de Semprun. Multi-traumatisé, par la guerre d'Espagne, la torture, la déportation, l'exil, dont il réussit chaque fois à se sortir, « le grand amour de sa vie, écrivait-il, a été la résistance dans la clandestinité ». Alors

pourquoi résilience? Parce que, dit-elle, Semprun transforme cette expérience mortifère en quelque chose de vivant, de dynamique, de revitalisant ; plus qu'il ne surmonte son épreuve, il se métamorphose et transmute l'effroi vécu en force nouvelle et positive ; il fabrique de la vie avec la mort.

Son parti pris pour le roman de fiction vient de là et de ce qu'il ne voulait pas livrer un simple récit de sa vie passée, mais bien plus, transmettre une expérience.

Journée d'étude sur la transmission et la réception de l'enseignement de la criminalité nazie, 8 décembre 2017, FMD

Cette journée a été organisée à la Fondation pour préparer le numéro de juin 2018 de la revue *En Jeu. Histoire et mémoires vivantes*. Laurence de Cock, Cécile Vast et Charles Heimberg coordonneront ce numéro autour de la problématique de la transmission de la criminalité du national-socialisme dans l'espace public en général, et plus particulièrement dans l'espace scolaire.

À partir d'un argumentaire dans lequel ont été exprimées plusieurs interrogations et inquiétudes sur la question du sens d'un travail de mémoire, parfois intitulé « devoir de mémoire », il s'agit de mesurer la réalité de sa réception, et pour faire suite à la récente publication d'un ouvrage de Sandrine Lefranc et Sarah Ginsburger, intitulé *À quoi servent les politiques de mémoire ?* de réfléchir à la problématique de cette réception, avec la nécessaire prise en considération des réalités sociétales et des cadres

sociaux. Partant de ces réalités, il faut trouver le moyen de développer une politique de « conscientisation » qui ne soit pas prescrite, mais mise à la disposition des élèves et de la population en général, pour aller dans le sens de ce qui fait la finalité du travail de mémoire : la prévention des crimes contre l'humanité.

Sont intervenus lors de cette journée d'étude :

Laurence de Cock (chargée de cours à l'Université Paris-Diderot), Bertrand Hamelin (professeur agrégé d'histoire), Charles Heimberg (professeur de didactique de l'histoire à l'Université de Genève), Alexandra Oeser (Université Paris-Nanterre), Kerstin Stubenvoll (Maison de la Conférence de Wannsee), Bruno Védrines (chargé d'enseignement et de recherche à l'Université de Genève).

**30, bd des Invalides
75007 Paris
fondationmemoiredeportation.com
Tél. : 01 47 05 81 50 ou 01 47 05 81 27**

Association des Amis de la Fondation pour la mémoire de la déportation

Mémoire et Vigilance N° 81, octobre-décembre 2017

Avec ce numéro de la revue *Mémoire et Vigilance*, l'Association des Amis de la Fondation inaugure une réflexion d'ensemble sur la problématique de la mémoire telle qu'elle s'est présentée au sortir de la Seconde Guerre mondiale, puis a évolué à travers des organisations associatives qui se sont créées au fil du temps. Cette réflexion

était nécessaire pour permettre aux politiques mémoriales conduites dans les différents délégations départementales de se développer en harmonie. Enrichie par les travaux de Pierre Laborie et d'Henry Rousso, elle entend expliquer comment les enjeux politiques de la guerre froide ou les concurrences victimaires ont conduit les acteurs historiques sur des chemins distincts voire divergents, reflétés par et au sein de leurs associations.

Convaincus qu'il est temps de dépasser certains clivages idéologiques et mémoriels pour porter un regard historique dépassionné sur cette période, les auteurs de cette réflexion n'ont d'autre objectif que de baliser le fondement commun de leur engagement mémoriel associatif.

**31, bd Saint-Germain
75005 Paris
www.afmd.asso.fr
Tél. : 01 43 25 84 98**

FNDIRP

Le Patriote Résistant N° 919

Jean-Luc Bellanger aborde la publication d'un travail remarquable (non traduit hélas) de deux historiens du Mémorial de Neuengamme, Oliver Von Wrochem et Christine Eckel, intitulé *Nationalsozialistische Täterschaften, Nachwirkungen in Gesellschaft und Familie* (Criminalité national-socialiste, Répercussions sociales et familiales), publié aux Éditions Metropol (Berlin) en 2016. Les auteurs de cet ouvrage étudient les différents temps de prise de conscience par la société allemande

d'après-guerre, de la réalité des horreurs nazies commises en son nom, puis analyse comment la génération suivante a interrogé et fouillé le passé de ses parents pour l'intégrer à son histoire familiale et comment cette réalité a permis de faire émerger une nouvelle conscientisation dans les institutions et la société, la police en particulier, appelée à l'exemplarité par des pratiques civiquement irréprochables.

Sous la plume de Pierre-Louis Emery, président du cercle Jean Zay, on lira un rappel du rôle clé de Jean Zay, ministre de l'Éducation nationale et des Beaux-Arts du Front populaire, dans la création d'un festival international du cinéma de Cannes en 1939, annulé par la guerre, repris dès 1946, et qui dure toujours.

Le Patriote Résistant N° 920

Ce numéro est consacré au quarantième congrès de la Fédération qui a eu lieu à Avignon les 12, 13 et 14 mai 2017, placé sous le signe de l'actualité des serments prononcés par les détenus des camps de concentration en 1945.

Le Patriote Résistant N° 921

Ce numéro évoque la figure de Francesco Boix, républicain espagnol déporté au camp de Mauthausen, employé au laboratoire photo du camp en 1942, qui remit à la Résistance intérieure clandestine les archives photographiques de la SS. Il fut l'un des témoins sur l'horreur des camps au procès de Nuremberg. Décédé à 31 ans, en juillet 1951 à Paris, il fut inhumé

au cimetière de Thiais. La division du cimetière où il reposait étant menacée, ses restes ont été transférés au cimetière du Père Lachaise en 2017.

Jean-Michel Gausset, secrétaire général de l'Amicale de Neuengamme, évoque les rencontres internationales organisées à l'initiative du Comité international du camp de Neuengamme, entre descendants de victimes du nazisme et descendants de bourreaux. L'une des questions auxquelles les participants ont été appelés à débattre portait sur « Qu'est-ce que résister aujourd'hui ? »

La constitution d'un Comité de sauvegarde du Fort de Romainville, destiné à préserver la mémoire de ce lieu emblématique de la répression exercée en France par le Reich, donne l'alerte avant que ne soient engagées les opérations immobilières par les communes qui ont acquis ce site, anciennement propriété des Armées. Il est demandé aux décideurs nouveaux que soient préservées les casemates comportant des graffitis de prisonniers, conservés et entretenus l'arbre de la vie et l'espace planté de roses « résurrection » de l'amicale de Ravensbrück en souvenir des femmes internées là avant leur déportation, créé enfin un musée de la Résistance féminine en France, en hommage aux convois des déportées politiques de Janvier 1944, appelé convoi des 31000, vers Auschwitz.

Le Patriote Résistant N°922

Le numéro commence par un message de solidarité de la FNDIRP à

l'Espagne, touchée par les attentats du 17 août 2017 à Barcelone. Il se poursuit par un hommage à l'œuvre de l'historien Pierre Laborie, décédé en 2017, dont les travaux ont permis de rétablir une vision dépassionnée et scientifique du comportement des Français sous l'Occupation et le régime de Vichy.

Pierre Laborie est notamment l'auteur de : *L'Opinion française sous Vichy, Les Français et la crise d'identité nationale, 1936-1944* (Seuil, 1997) et *Le Chagrin et le Venin : la France sous l'occupation, mémoire et idées reçues* (Bayard, 2011).

Autre hommage international, celui rendu le 29 juin 2017 par le Premier ministre, Édouard Philippe, à Tallin en Estonie, aux victimes déportées du convoi 73, unique convoi envoyé de France vers les États Baltes, une partie de ce convoi ayant été destinée au camp de Kaunas en Lituanie et l'autre à celui de Tallin en Estonie. Sur 878 déportés, 22 seulement survécurent et purent rejoindre la France en 1945.

Sous le titre « Détenus soviétiques en Résistance », Jean-Luc Bellanger évoque le comportement des prisonniers de guerre soviétiques et montre, en s'appuyant sur le travail de Silke Petry publié dans le rapport annuel de la Fondation des mémoriaux de Basse-Saxe, « *Oberstes Gebot war strengste Geheimhaltung* » (la Règle fondamentale était le secret le plus absolu), qu'ils ne sont jamais restés inactifs dans les camps, cherchant toutes les opportunités de résister ou de s'évader.

Le Patriote Résistant

N° 923

La FNDIRP rend un hommage appuyé à son président délégué, Walter Bassan, ancien déporté à Dachau, décédé le 5 septembre 2017 en Haute-Savoie.

Dans ce numéro du *Patriote Résistant*, le texte signé Serge Barcellini, président du Souvenir Français, dont la revue *En Jeu* a déjà eu l'occasion de commenter les prises de position dans son numéro 8, a de nouveau retenu notre attention et appelé les réactions et commentaires qui suivent.

Plus que la définition de la Nation et de sa mémoire selon Renan – déjà débattue dans le numéro 8 donc –, c'est en effet la construction même du raisonnement de l'auteur que nous entendons contester.

Il commence par introduire comme une évidence un nouveau concept mémoriel, le concept des « droits de l'homme », alors que les droits de l'homme procèdent d'une construction héritée de la Révolution et introduite dans la Constitution. Comment en faire un objet mémoriel ? Ils sont intemporels, posent des règles de droit qui régissent les rapports entre les hommes, entre le pouvoir étatique et l'individu, entre les peuples entre eux. L'ONU a codifié ces droits dans une déclaration universelle, bien que souvent impuissante à les faire respecter. Mais ramener ce concept intemporel au rang de concept mémoriel procède d'un curieux raccourci et le vide de son sens. La démocratie est-elle un concept mémoriel ? C'est un peu comparable.

Ensuite l'auteur évoque successivement les mémoires de la Shoah (qui semble n'être curieusement pas concernée par la notion de génocide...), du génocide arménien (curieuse chronologie historique de présentation des événements...), des déportations tsiganes (il n'y a pas eu de génocide de ce côté-là ?), les déportés homosexuels, les fusillés de la Grande Guerre, bref un ensemble hétéroclite qui aurait selon lui « introduit un nouveau type de héros »... nous plongeant dans la confusion et l'amalgame des victimes et des héros. Simone Veil, lors du procès Barbie, avait tranché (assez brutalement) cette question en opposant victimes (juives) et (héros) de la Résistance : « Nous n'avons jamais revendiqué le statut de héros, pourquoi revendiquent-ils celui de victimes ? », avait-elle déclaré à propos des résistants qui entendaient être partie civile pour crime contre l'humanité au procès Barbie (les crimes de guerre étant prescrits au moment de l'ouverture du procès). Victimes, héros, on ne sait plus très bien qui est qui, et Serge Barcellini ne contribue pas à clarifier les choses.

Ce qui suit renforce encore cette impression générale : « Mort à cause de... » ou « mort à cause de la France ». Derrière ces notions, que l'on peut supposer liées aux fusillés de 1917, des différences fondamentales de nature apparaissent. Les hécatombes, souvent vaines, des combats de la Première Guerre mondiale ont conduit à juste titre à poser la question de savoir si ces morts l'avaient été « pour la Patrie », ou « à cause de la Patrie ».

Questionnement légitime, mais qui relève de l'ordre éthique, politique et philosophique, non de l'ordre mémoriel. Sans transition, on passe « du héros mort à cause de » au phénomène de mondialisation mémorielle, source de dénationalisation de la mémoire : une internationale de la mémoire opposée aux mémoires nationales. À l'appui de ce constat, l'auteur cite le monument à la mémoire de la déportation homosexuelle érigé aux Pays-Bas, pays qui n'a pas connu de persécutions homophobes. Est-ce le signe d'une internationalisation de la mémoire ou le simple reflet du caractère universel des droits de l'homme, dont le respect de l'homosexualité fait partie intégrante, qui a guidé ce choix ? La démarche des Pays-Bas répondrait davantage à ce type de logique plutôt qu'à une mémoire qui ne les concernerait pas.

Évoquant ensuite les politiques mémorielles des pays à régime autoritaire, il cite le cas de la Russie, de la Chine et de la Turquie, comme exemple de politique mémorielle imposée par l'État à la société civile, à l'inverse de ce qui se passerait dans nos démocraties. Sans doute serait-il utile de questionner les synergies existantes entre ces États et leur société civile : le cas russe comme celui de la Turquie permettrait alors d'établir un lien entre mémoire officielle et attente ou demande sociale, dont le fait national et le fait religieux ne sont pas absents. Ce qui vaudrait d'ailleurs pour les États-Unis, fortement influencés par les courants évangéliques, et pour bien d'autres encore. Le cas de la

Chine est différent : elle hérite d'événements historiques, géopolitiques et politiques qui ont présidé à son émancipation et à son mode de fonctionnement politique. Elle entend les préserver comme elle perpétue aussi le souvenir de ses luttes anti-impérialistes contre l'Europe et le Japon. Ces mémoires « imposées » répondent plus qu'on ne le pense à une demande sociale. À l'opposé, dans notre pays, ce seraient les associations qui auraient le monopole de la mémoire imposée à l'État et aux collectivités. Voir. La dualité « associations impulseuses » et « État/collectivités suiveurs » s'inscrit dans le jeu démocratique de nos institutions par les synergies qu'elle génère, en matière mémorielle comme dans d'autres domaines de la vie sociale, économique ou sociétale du pays. La demande de mémoire exprimée par ces associations se traduit par un débat, local ou national, souvent source d'approfondissements historiques et les décisions qui suivent en découlent. Les associations dites mémorielles peuvent en être les protagonistes parfois bruyants et remuants, elles n'en reflètent pas moins la richesse de notre vie démocratique.

Voilà maintenant le déclin démographique des acteurs associatifs historiques, conjugué à celui des capacités de financements de l'État et des collectivités, qui imposerait un redimensionnement du modèle mémoriel français. Ce processus ignore ce qui fait le socle, voire la raison d'être des structures mémorielles pérennes : leur travail historique, alimenté par la recherche, qui peut seul donner sens à la mémoire

et dénoncer le prêt-à-penser politico-médiaque. Négliger cet aspect, oublier les interactions historiques qui donnent sens et consistance à la démarche mémorielle est bien plus grave pour l'avenir qu'un trop plein associatif. D'autant qu'il n'appartient à personne d'en limiter le périmètre.

La disparition inéluctable des acteurs historiques ne clôt pas pour autant le chapitre historique et anthropologique qu'ils ont ouvert.

Question de sémantique enfin : l'expression « déportation résistante » employée par Serge Barcellini (comme par d'autres responsables dans l'administration et le monde politique) fait partie de ces raccourcis sémantiques vides de sens qu'il convient de rejeter. S'il y a bien eu répressions des résistances, suivies le plus souvent de déportations, parler de déportation résistante n'a aucun sens historique. Le champ de la déportation est autre, infiniment plus vaste et complexe. Il est lié au destin même des déportés dans un univers concentrationnaire où il n'y avait pas, et de loin, que des résistants.

Au terme de ce discours, Serge Barcellini reprend les préconisations récentes de l'Administration, qu'il a d'ailleurs peut-être contribué à inspirer, en faveur d'un regroupement des associations (euphémisme qui cache en réalité les Fondations), « pour se rassembler et coordonner leur réflexion », évitant le piège d'un affrontement (imaginaire), entre mémoire identitaire et mémoire des droits de l'homme ». Avec, à terme, le risque d'une marginalisation de la Résistance et de la Déportation. Mais quel type de

réflexion pour quelle coordination, par exemple entre l'Ossuaire de Douaumont, la Résistance et la Déportation, voire entre ces deux dernières fondations qui couvrent des champs historiques différents ? On ne finit pas de s'interroger... Quant à la marginalisation, il appartient aux responsables de ces organismes, aux historiens qui œuvrent avec eux et au réseau associatif qui les soutient et les relaie de prouver le contraire à la société civile.

Le regroupement-disparition annoncé laisserait l'histoire et la mémoire en France aux mains d'un « Grand Souvenir français ». CQFD. Nous voilà revenus au cœur du rêve barcellinien...

On peut légitimement s'inquiéter du salmigondis historico-mémoriel qui en résultera.

[commentaire rédigé par Yves Lescure]

**10, rue Leroux
75116 Paris
www.fndirp.asso.fr
Tél. : 01 44 17 37 38**

UNADIF-FNDIR

Le Déporté N° 593, octobre 2017

Dans ce numéro de la revue, on lira une interview que Mme Geneviève Darrieusecq a accordée aux représentants de l'UNADIF-FNDIR, où la Secrétaire d'État auprès de la ministre des Armées redit tout l'intérêt qu'elle porte au soutien de l'État pour la mémoire des déportés résistants représentés par l'UNADIF-FNDIR. Interrogée sur le devenir du Concours national de la Résistance et de la Déportation, elle est attachée à inscrire

l'action de son ministère dans la ligne tracée par la réforme du Concours décidée en 2016, qui va dans le sens d'une plus grande participation de la communauté éducative et des élèves à ce concours.

La Fondation est toutefois surprise que des questions sur son avenir propre aient été posées à la ministre par le président de l'UNADIF, alors même que la demande d'audience adressée à son directeur de cabinet le 15 novembre 2017 n'a toujours reçu aucune réponse. Or nul n'est mieux placé qu'elle pour évoquer ces questions avec la ministre.

L'UNADIF-FNDIR annonce qu'elle a édité un livret consacré au thème 2018 du CNRD « S'engager pour libérer la France ».

**49, rue du Faubourg du Temple
75010 Paris**
Tél. : 01 53 70 47 00
www.unadif.fr

Union des déportés d'Auschwitz (UDA)

Après Auschwitz N° 343, octobre-novembre 2017

Dans son éditorial, le président de l'UDA, Raphaël Esrail, écrit : « La Shoah est à la fois mémoire juive, mémoire de l'Europe et s'inscrit comme d'autres événements, dans la sphère de l'Universel par les valeurs fondamentales bafouées ».

Il nous semble que c'est plutôt l'atteinte suprême à l'être humain que le génocide a concrétisée qui est de l'ordre de l'universel, parce qu'une partie de l'humanité a dénié à l'autre

son droit à exister. Ce qui donne sens et actualité à cette page d'histoire, c'est la réapparition dans le monde de nouveaux appels à supprimer des êtres humains, différents par leur mode de vie, leur culture, leur religion ou leur appartenance ethnique.

Aucune communauté humaine, qu'elle soit ethnique, religieuse ou politique, ne peut disposer de la faculté de s'ériger en tribunal de vie ou de mort à l'égard d'une autre.

Tel est le sens universel dont est porteuse la mémoire des crimes commis contre les Juifs et d'autres populations et que la communauté internationale a codifié par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

La revue *Après Auschwitz* évoque un colloque qui s'est déroulé à l'EHESS à l'initiative de la mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse, qui répondait à une commande gouvernementale. Elle reproduit l'exposé de Raphaël Esrail, invité à s'exprimer le 4 octobre 2017 à l'EHESS.

L'initiative de cette réflexion fait toutefois étrangement silence sur le travail considérable entrepris depuis des années par l'historien Jacques Semelin, directeur de recherche au CNRS-CERI, fondateur d'une encyclopédie des violences de masse mise en ligne sur internet au début de la décennie 2000. Ses analyses sont pourtant de précieuses pistes pédagogiques à explorer, tant les mécanismes qui conduisent à ces violences sont disséqués avec méthode et rigueur scientifique, laissant apparaître le rôle fondamental du discours politique, religieux

et des intellectuels en général, dans la construction négative de l'image de l'autre, à l'origine de la plupart de ces types de violences.

**39, bd Beaumarchais
75003 Paris**
Tél. : 01 49 96 48 48
www.uda-France.fr

Association française Buchenwald-Dora et Kommandos

Le Serment N° 367, décembre 2017

Après avoir rendu compte des activités de l'année 2017, ce numéro de la revue présente l'exposition des œuvres du peintre Boris Taslitzky visible au Musée d'art et d'histoire du judaïsme, à Paris, jusqu'en avril 2018.

Comme d'autres, l'Association de Buchenwald fait entendre sa voix au sujet du devenir du fort de Romainville. Elle a adhéré au comité de soutien pour obtenir que les parties les plus significatives de la mémoire de ce site soient préservées et qu'une partie des bâtiments existants devienne un musée de la Résistance des femmes, en mémoire de celles qui furent internées avant leur déportation au fort de Romainville.

Le bulletin signale l'inauguration à Orly du centre administratif et de la place Gaston Viens, ancien déporté à Buchenwald, maire de cette ville de 1965 à 2009, figure charismatique et emblématique de l'après-guerre, tout au service de ses idées et de ses compatriotes, qui n'avait de cesse que d'améliorer les conditions de vie de ses administrés, d'embellir sa ville, de la doter d'équipements sociaux et de

lutter contre le racisme et les discriminations sous toutes leurs formes. Avec ce maire, la ville d'Orly était très impliquée dans les actions de mémoire et le Concours national de la Résistance et de la Déportation.

**3-5, rue de Vincennes
93100 Montreuil**
Tél. : 01 43 62 62 04
asso-buchenwald-dora.com

Amicale d'Oranienburg-Sachsenhausen

Souvenons-nous N° 224, décembre 2017

Le bulletin passe en revue les activités importantes de l'Amicale au cours deuxième semestre de l'année passée. Parmi elles, retenons sa présence en octobre aux Rendez-vous de l'histoire de Blois, marqués par une table ronde organisée par plusieurs amicales, en adéquation avec le thème général des journées de Blois 2017 « Euréka, inventer, découvrir, innover », où ont été examinés quelques exemples de mise en pratique par la SS de techniques modernes de gestion des détenus ou de leur utilisation comme main-d'œuvre dans la production d'armes de très haut niveau scientifique et technologique. Les intervenants en étaient les historiens Thomas Fontaine, Johann Chapoutot et Adeline Lee.

Autre moment intéressant du travail commun des amicales, la journée consacrée à l'étude des procès des dirigeants des camps nazis et de leur impact chez les déportés et dans l'opinion.

À lire également le récit de Jean Remlinger, déporté à Sachsenhausen à

21 ans et affecté au kommando de Küstrin, qui raconte sa tentative échouée d'évasion, consistant à échapper à la vigilance de ses gardiens et à traverser l'Oder à la nage. Ayant présumé de ses forces, il fut retrouvé, ramené au camp, bastonné, mais ni fusillé ni pendu.

**77, av. Jean Jaurès
75019 Paris
Tél. : 01 42 45 74 88
www.campsachsenhausen.org**

Amicale de Dachau

**Dachau
n° 743, septembre-décembre 2017**

Le dernier bulletin de l'amicale évoque les hommages multiples et unanimes à la figure de Jean Thomas, résistant (réseau Charette), déporté à Dachau, qui fut l'un des rares survivants du train de la mort du 2 juillet 1944 (536 morts !), transféré à l'annexe de Neckargerach, puis à Vaihingen, l'un des mouroirs de la fin du système concentrationnaire, libéré par la 1^{re} Armée française au printemps 1945. Son fils Jean-Michel Thomas préside le Comité international de Dachau.

Le congrès de l'amicale s'est déroulé du 15 au 17 septembre 2017 à Cholet. Il en est rendu compte en détail. Ce congrès a donné lieu à une journée d'étude sur le thème de la complémentarité des actions de mémoire entre l'Éducation nationale et les associations mémorielles, dont les conclusions seront communiquées ultérieurement.

**2, rue Chauchat
75009 Paris
Tél. 01 45 23 39 99
www.facebook.com/amicaledachau**

Amicale de Neuengamme

**N'oublions jamais
N° 236, octobre 2017**

Comme hélas bien des associations, l'Amicale de Neuengamme rend hommage à ses membres récemment décédés. Deux noms retiennent l'attention dans son dernier bulletin, ceux de Raymond Gourlin et Pierre Lecomte. Raymond Gourlin, arrêté comme résistant, fut déporté à Neuengamme en septembre 1944 et dirigé aussitôt vers le camp annexe de Wilhelmshafen d'où il partit en marche de la mort pour finir à Malmö, en Suède, en 1945. Figure sympathique, souriante, plein d'humour, orateur exceptionnel, il savait faire vibrer son auditoire lorsqu'il évoquait sa résistance et sa déportation et a marqué des générations d'élèves par ses interventions.

Pierre Lecomte, fils de déporté, acteur infatigable de la transmission lui aussi, et figure consensuelle, présidait l'ADIF du Calvados, la délégation de Normandie des Amis de la Fondation pour la mémoire de la déportation, qu'il avait contribué à créer, le comité local d'animation du CNRD de Caen. Il était membre du conseil d'administration de l'Amicale de Neuengamme. En mars 2017, il avait tenu à participer à la table ronde des descendants de déporté(e)s organisée à la MRSH de Caen par la Fondation (voir plus haut dans la rubrique Fondation) et témoigné de son lien parental avec la déportation en des termes particulièrement forts.

**25, rue Marius Lacroix
17000 La Rochelle
www.campneuengamme.org**

Amicale de Ravensbrück

**Ravensbrück
N° 197, 4e trimestre 2017**

L'amicale a réuni son assemblée générale les 13 et 14 octobre 2017 au siège de la FMD. Marie-France Cabeza-Marnet, coprésidente de l'amicale, décrit ces deux journées et leurs différents centres d'intérêt, dont nous retenons l'exposé d'Anne Savigneux, historienne, sur les prostituées déportées à Ravensbrück, que l'historiographie avait quelque peu oubliées et qu'elle a fait revivre à travers des témoignages croisés d'autres déportées et par ses propres recherches biographiques.

À l'annonce de la prise de contrôle de l'entreprise Alstom, fleuron de l'industrie française, par le groupe allemand Siemens, l'amicale rappelle dans un bref communiqué que cette entreprise allemande avait exploité la main-d'œuvre concentrationnaire, féminine en particulier, sur le site de Ravensbrück, pour faire fructifier ses capitaux « au détriment des vies volées par les responsables nazis ».

**10, rue Leroux
75116 Paris
Tél. : 01 44 17 38 29**

Amicale de Flossenbürg et Kommandos

**Message
N° 80, janvier 2018**

En présentant ses voeux pour la nouvelle année, Michel Clisson fait le point de la refonte du site internet de son association et souligne l'important travail historique effectué par Jean-Jacques

Rousseaux, membre du conseil d'administration pour y inclure de nombreux documents photographiques encore inédits. Il fait part à ses lecteurs de ses vifs griefs à l'encontre du Dr Goppel, président du Conseil des monuments historiques de Bavière, qui a nié de façon scandaleuse la réalité historique du périmètre protégé de la carrière de Flossenbürg où tant de détenus ont souffert ou péri, la livrant à une entreprise qui a enfoui sous des tonnes de gravats des lieux de mémoire jusque-là épargnés.

N.-B. : La présidente de la FMD a adressé un courrier de protestation, resté sans réponse, au président du Land.

**30, bd des Invalides
75007 Paris
www.deportes-flossenburg.com**

Commission Dora Ellrich

Les activités de la Commission se sont centrées en 2017 sur l'aménagement de la muséographie du site Peenemünde, dont les responsables peinent à vouloir rappeler l'existence de déportés sur le site, au milieu d'une main-d'œuvre étrangère contrainte déjà nombreuse, avant le bombardement des 17 et 18 août 1943.

**30, bd des Invalides
75007 Paris
www.dora-ellrich.fr**

Amicale du camp de Gurs

**1939-1944, Gurs souvenez-vous
N° 147, 148 et 149, 2017**

– Devenir du site de l'ancien camp de Gurs : les nouveaux aménagements du site de Gurs qui doivent en faire

un mémorial se heurtent encore à des questions d'harmonisation et de coordination des décisionnaires politiques locaux avec l'État. Ils avancent néanmoins et l'horizon semble se dégager pour le lancement d'une deuxième tranche des travaux.

- Activités de l'amicale : elles se répartissent entre médiation mémorielle auprès des établissements scolaires (de la périphérie), enrichissement du site internet, édition d'un bulletin périodique toujours attrayant par ses récits et ses découvertes de nouvelles figures et descendants d'internés (souvent espagnols) et la reconstitution de biographies témoignant de la complexité et de la spécificité de chaque histoire.

Un projet novateur intitulé « Terres de Mémoire » va voir le jour avec la constitution d'un réseau groupant onze communes de la Région Occitanie où ont existé des camps d'internement : Le Récubédou, Noé, Rieucros, Agde, Bram, Brens, Le Vernet d'Ariège, Septfonds, Argelès-sur-Mer, Lannemezan et Gurs. L'objectif du réseau est de promouvoir des activités artistiques et culturelles, en rapport avec le passé des internés.

www.campgurs.com

Association nationale pour la Mémoire des Résistants et Patriotes emprisonnés à Eysses

Unis comme à Eysses
N° 283, janvier 2018

Ce bulletin annonce l'ouverture d'un accès direct à la cour du Mur des Fusillés à la prison d'Eysses, premier

pas vers la création d'un véritable Mémorial, ouvert au public. En 2018, sera inauguré le pôle mémoire de la gare de Penne d'Agenais.

Les cérémonies marquant le soixante quatorzième anniversaire de l'insurrection d'Eysses sont prévues pour le dernier week-end de février 2018.

www.eysses.fr
10, rue Leroux
75116 Paris
Tél. : 01 44 17 38 27 (le jeudi matin)

Association Mémoire vive des convois des 31000 et 45000 vers Auschwitz

Mémoire Vive
N° 65, novembre 2017

Ce bulletin est consacré en grande partie à des récits de voyage-mémoire sur les sites d'Auschwitz I et de Birkenau.

Un compte rendu détaillé de l'action du Comité pour la sauvegarde du Fort de Romainville fait suite.

www.memoirevive.org

Association Ceux de Rawa-Ruska

Envols
N° 262, 2^e semestre 2017

L'assemblée générale de l'association a eu lieu le 20 octobre 2017 à la mairie du 20^e arrondissement de Paris. Parmi les informations délivrées par ce numéro, retenons l'installation du siège national au 10 rue Leroux, dans un local loué par la FNDIRP, et l'ouverture d'un compte bancaire spécial destiné à financer la recherche historique initiée grâce à un jeune chercheur doctorant, Alexandre Millet, étudiant en

histoire à l'université d'Angers, qui se propose de faire sa thèse sur le camp de Rawa-Ruska, camp de représailles pour prisonniers de guerre évadés, placé au cœur du dispositif génocidaire nazi, à 12 km du site de Belzec, dans des conditions de vie proches de celles des camps de concentration.

L'association envisage de réaliser une exposition incluant la partie belge des anciens prisonniers du camp et leurs descendants, de s'associer à la Journée nationale de la Résistance le 27 mai 2018, de tenir un stand au

21^e Rendez-vous de l'histoire, de procéder à un jumelage avec une école d'Ukraine pour initier un travail sur Rawa-Ruska et tenter de faire classer le site de l'ancien camp au patrimoine de l'humanité par l'Unesco.

Sous la plume de Martine Raymond-Vaudry (Basse-Normandie et Mayennel), on trouvera une chronique sur la vie des femmes de prisonniers de guerre sous l'Occupation.

17, rue des Petits-Hôtels
75010 Paris
Tél. : 01 42 46 75 54

Contribuer à la revue

Articles

La revue prendra en compte et pourra publier des articles sur des sujets autres que ceux des dossiers thématiques, à condition qu'ils s'inscrivent dans le champ d'étude des grands conflits contemporains (de la répression et de massacres de masse, notamment) et de leurs enjeux interprétatifs sur le plan historiographique et des sciences sociales.

Pour plus de précisions, vous pouvez vous rapporter à la plateforme éditoriale de la revue publiée dans le premier numéro, paru en juin 2013. La plateforme est consultable sur internet, à l'adresse suivante :

<http://fondationmemoiredeportation.com>

Comptes rendus de lecture

Vous pouvez également nous faire parvenir le compte rendu critique d'un ouvrage (15 000 à 20 000 signes) dont la thématique est en lien avec la plateforme éditoriale. Après expertise, il pourra être intégré dans la rubrique « Comptes rendus » de la revue.

La charte rédactionnelle est également consultable sur internet.

Thématiques et calendrier des numéros à venir

Si vous souhaitez participer à un des numéros à venir, veuillez nous faire parvenir vos propositions par mail (revue.en.jeu@gmail.com). Elles seront expertisées par le comité de rédaction.

N° 11 - à paraître en juin 2018

Publication des interventions de la Journée d'étude sur la transmission et la réception de l'enseignement de la criminalité nazie (8 décembre 2017).

Thèmes à venir :

Droites extrêmes

Écriture non académique de l'histoire (journée d'étude décembre 2018)

Associations d'anciens déportés

Varia...

Comment se procurer la revue

ABONNEMENT ANNUEL - 2 NUMÉROS

Prix (frais de port inclus) : **30 €**

Règlement :

- **par virement direct** en indiquant l'objet : « ABONNEMENT REVUE EN JEU »

Compte La Banque Postale

Code IBAN : FR82 2004 1000 0119 5002 3W02 060

Code BIC : PSSTFRPPPAR

ou

- **par chèque**, à l'ordre de la Fondation pour la mémoire de la déportation.

ACHAT À L'UNITÉ

Prix au numéro : **17 €**

La revue *En Jeu* est désormais disponible en librairie.

Diffusion : PUS.

Fondation pour la mémoire de la déportation

30, bd des Invalides - 75007 Paris

email : revue.en.jeu@gmail.com - tél. : 01 47 05 81 26.

<https://fondationmemoiredeportation.com>

NOTE : Si vous avez reçu ce numéro de la revue à titre gracieux, c'est pour vous la faire connaître et, si possible, vous donner envie de vous abonner, car ce service gratuit ne pourra hélas pas être prolongé.

Il convient alors simplement d'envoyer au siège de la Fondation (à l'adresse ci-dessus) un chèque de 30 € libellé à l'ordre de la Fondation pour la mémoire de la déportation, en précisant au dos du chèque « pour abonnement à la revue *En Jeu* cycle 2018-2019 ». Merci de votre attention.